

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS STATISTIQUES

SOMMAIRE

- I. La production mondiale d'acier brut en 1956
- II. La production mondiale de houille pendant les années 1950 à 1956
- III. Les stocks de charbon dans les industries de la Communauté
- IV. Les jours ouvrables, les jours ouvrés et la production journalière moyenne dans les mines de houille de la Communauté en 1956
- V. Évolution des prix de l'acier et de la ferraille dans les pays de la Communauté
- VI. Les livraisons d'acier ordinaire par industries consommatrices
- VII. L'évolution de la production maximum possible de fonte et d'acier brut par pays de 1955 à 1956
- VIII. Évolution des frets maritimes
- IX. Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté - Revenus annuels moyens année 1955 -

Annexe : Tableaux statistiques

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS STATISTIQUES

SOMMAIRE

- I. La production mondiale d'acier brut en 1956
- II. La production mondiale de houille pendant les années 1950 à 1956
- III. Les stocks de charbon dans les industries de la Communauté
- IV. Les jours ouvrables, les jours ouvrés et la production journalière moyenne dans les mines de houille de la Communauté en 1956
- V. Évolution des prix de l'acier et de la ferraille dans les pays de la Communauté
- VI. Les livraisons d'acier ordinaire par industries consommatrices
- VII. L'évolution de la production maximum possible de fonte et d'acier brut par pays de 1955 à 1956
- VIII. Évolution des frets maritimes
- IX. Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté - Revenus annuels moyens année 1955 -

Annexe : Tableaux statistiques

SOMMAIRE

	PAGE
I. LA PRODUCTION MONDIALE D'ACIER BRUT EN 1956	3 - 4
II. LA PRODUCTION MONDIALE DE HOUILLE PENDANT LES ANNEES 1950 A 1956	5-7
III. LES STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE	8-16
IV. LES JOURS OUVRABLES, LES JOURS OUVRES ET LA PRODUCTION JOURNALIERE MOYENNE DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA COMMUNAUTE EN 1956	17-21
V. EVOLUTION DES PRIX DE L'ACIER ET DE LA FERRAILLE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE	22-34
VI. LES LIVRAISONS D'ACIER ORDINAIRE PAR INDUSTRIES CONSOMMATRICES	35-52
VII. L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE DE FONTE ET D'ACIER BRUT PAR PAYS DE 1955 A 1956	53-60
VIII. EVOLUTION DES FRETS MARITIMES	61-63
IX. LES SALAIRES ET LES CHARGES SOCIALES DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE - REVENUS ANNUELS MOYENS ANNEE 1955 - TABLEAUX 1 - 63	64 - 69 70 et suivantes
1. CHARBON	
GRAPHIQUE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE CHARBONNIERE DE LA COMMUNAUTE	I
PRODUCTION DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE	II
STOCKS TOTAUX DE HOUILLE AUX MINES ET STOCKS TOTAUX DE COKE DANS LES COKERIES DE LA COMMUNAUTE	III
ECHAANGES DE HOUILLE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE	IV
IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DE PAYS TIERS	V
IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS	VI
EXPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE VERS DES PAYS TIERS	VII
LIVRAISONS DE HOUILLE, COKE DE FOUR, AGGLOMERES BRIQUETTES ET SEMI-COKE DE LIGNITE AUX CONSOMMATEURS DE LA COMMUNAUTE	VIII

2. SIDERURGIE	PAGE
GRAPHIQUE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE SIDERURGIQUE DE LA COMMUNAUTE	IX
PRODUCTION MARCHANDE DE MINERAI DE FER DE LA COMMUNAUTE	X
PRODUCTION DE FONTE ET DE FERRO-ALLIAGES DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE	XI
PRODUCTION D'ACIER BRUT DES PAYS DE LA COMMUNAUTE	XII
PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE	XIII
PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE PAR CATEGORIE DE PRODUITS	XIV
ECHANGES DE FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES A L'INTERIEUR DES PAYS DE LA COMMUNAUTE	XV
IMPORTATIONS DE FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DES PAYS TIERS	XVI
EXPORTATIONS DE FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES DES PAYS DE LA COMMUNAUTE VERS DES PAYS TIERS	XVII
ECHANGES DE MINERAI DE FER A L'INTERIEUR DES PAYS DE LA COMMUNAUTE	XVIII
IMPORTATIONS DE MINERAI DE FER EN PROVENANCE DE PAYS TIERS	XIX
EVOLUTION COMPAREE PAR PAYS, DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE DE FONTE BRUTE EN COURS D'ANNEE ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE	XX
EVOLUTION COMPAREE PAR PAYS DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE D'ACIER BRUT EN COURS D'ANNEE, ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE	XXI
EVOLUTION COMPAREE POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE, DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE D'ACIER BRUT EN COURS D'ANNEE, ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE, PAR PROCEDES DE FABRICATION	XXII

LA PRODUCTION MONDIALE D'ACIER BRUT EN 1956

Régions productrices	1951	1954	1955	1956	$\frac{1956}{1955}$	1951	1954	1955	1956
	Mio t				%	%			
Communauté	37,75	43,76	52,59	56,75	7,9	17,89	19,56	19,49	20,08
Grande-Bretagne	15,89	18,82	20,11	20,99	4,4	7,53	8,41	7,45	7,43
Suède	1,53	1,86	2,15	2,35	9,3	0,72	0,83	0,83	0,83
Autriche	1,03	1,66	1,82	2,07	13,7	0,49	0,74	0,67	0,73
Espagne	0,82	1,10	1,21	1,22	0,8	0,39	0,49	0,45	0,43
Etats européens du bloc oriental (a)	9,73	12,72	13,86	15,17	9,5	4,61	5,68	5,13	5,37
Autres pays européens (b)	1,15	1,50	1,84	2,04	10,9	0,55	0,67	0,68	0,72
Europe total (b)	67,89	81,42	93,57	100,59	7,5	32,18	36,38	34,67	35,59
U.R.S.S.	31,40	41,40	45,30	48,60	7,3	14,98	18,49	16,79	17,20
Etats-Unis	95,44	80,12	106,14	104,33	- 1,7	45,24	35,79	39,33	36,91
Canada	3,24	2,90	4,11	4,94	20,2	1,53	1,30	1,52	1,75
Amérique Latine (c)	1,59	2,06	2,19	2,35	7,3	0,75	0,92	0,81	0,83
Japon	6,50	7,75	9,41	10,60	12,6	3,08	3,46	3,49	3,75
Chine	0,90	2,27	2,91	4,56	56,7	0,43	1,01	1,08	1,61
Inde	1,52	1,71	1,73	1,72	- 0,6	0,72	0,76	0,64	0,61
Australie	1,49	2,17	2,24	2,54	13,4	0,71	0,97	0,83	0,90
Autres pays (c)	1,01	2,06	2,26	2,39	5,8	0,48	0,92	0,84	0,85
Monde (c)	210,99	223,86	269,86	282,62	4,7	100,00	100,00	100,00	100,00

a) Zone d'occupation soviétique en Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie.

b) Sans l'U.R.S.S.

c) Estimations ou chiffres provisoires.

La production mondiale d'acier brut a poursuivi en 1956 son évolution ascendante et a atteint, d'après les calculs provisoires, le niveau de 281,5 Mns. de t, soit 4,3% de plus que l'année précédente. Ce taux d'accroissement est inférieur à celui des périodes de développement normales des années écoulées (6% en moyenne), mais il aurait pu être plus élevé, notamment sans les 34 jours de grève des ouvriers sidérurgistes américains au cours de l'été passé. Cette grève a occasionné, dans une période de forte demande, une perte de production de 9 à 10 Mns. de t. Le taux d'accroissement de la production de tous les autres pays (sans les Etats-Unis) s'est élevé à 8,2% par rapport à 1955.

Exception faite des Etats-Unis, la production a pu être accrue dans tous les grands centres de l'industrie sidérurgique, ainsi que dans les zones secondaires périphériques et chez les nouveaux producteurs d'acier d'Outre-Mer, abstraction faite de la production de l'Inde restée stagnante, et celle de la Hongrie qui est en régression.

L'accroissement de la production britannique d'acier a été entravé par un conflit du travail au cours duquel les ouvriers sidérurgistes se sont refusés à effectuer des heures supplémentaires et à travailler pendant les jours de repos (perte estimée à 450 000 t).

D'autre part, depuis le milieu de l'année 1956, le ralentissement des investissements dans les économies nationales s'est fait sentir dans les pays industriels de l'Europe Occidentale, alors que le développement économique général aux Etats-Unis a été conditionné par la poursuite de la tendance très marquée de l'économie privée et des pouvoirs publics à procéder à des investissements importants.

Les pays de la Communauté, après l'essor extraordinaire de 1954 à 1955, ont augmenté encore d'environ 8% leur production d'acier. De ce fait, la part de la Communauté dans la production mondiale atteint largement 20%,

L'accroissement relatif de la production en U.R.S.S. n'a pas atteint tout à fait cette ampleur (7,3%), alors que dans les pays européens du bloc oriental ce taux était dépassé. Il convient de souligner également l'accroissement sensible de la production au Japon et en Chine.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le taux d'accroissement et la quote-part de la production des nouveaux pays producteurs d'acier d'Outre-Mer pour se rendre compte que ceux-ci ont parfaitement réussi à suivre le rythme d'expansion de la production d'acier des centres traditionnels, dans le sillage de la conjoncture générale d'investissement.

LA PRODUCTION MONDIALE DE HOUILLE PENDANT LES ANNEES 1950 A 1956

Sources

Les chiffres cités dans le tableau ci-après en ce qui concerne la production mondiale de houille des années 1950 à 1956 proviennent, pour la plupart des pays, des statistiques de l'ONU. Pour d'autres pays on dispose directement de statistiques nationales et de publications officielles.

Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de fournir des indications d'une précision suffisante sur la production charbonnière en URSS, où seuls des chiffres globaux ont été publiés pour la production de la houille et du lignite. Pour la 1ère fois, au cours de l'année 1956, un annuaire statistique officiel de l'Union Soviétique a été publié dans lequel la production de houille et de lignite était indiquée séparément, ce qui a entraîné des modifications considérables des chiffres publiés antérieurement. Pour 1956, il a fallu procéder à une évaluation de la production de houille, basée sur le chiffre officiel de la production globale de 429 millions de tonnes de charbon et de lignite.

Le degré d'incertitude est grand en ce qui concerne les chiffres de la République populaire de Chine. Ce pays n'a jusqu'à présent publié aucune statistique officielle sur sa production de houille. Il existe plusieurs publications qui présentent toutefois des différences considérables - pour 1955, ces différences varient de 10 à 20 millions de tonnes. Les chiffres cités pour la République populaire de Chine dans le tableau ci-après sont les plus élevés. D'après les données dont nous disposons, ils devraient toutefois approcher la réalité de très près.

L'évolution de la production charbonnière mondiale

La demande d'énergie qui s'accroît dans presque tous les pays du monde et qui, en 1956, était encore plus forte que pendant les années précédentes, a entraîné un nouvel accroissement d'environ 87 millions de tonnes de la production mondiale de houille qui est passée à 1,68 milliards de tonnes. On est arrivé ainsi à un niveau encore jamais atteint. En Europe où la production est bien moins élastique que dans maints pays d'autres continents, l'augmentation ne s'est élevée cependant qu'à 5,4 millions de tonnes, dont 4 millions de tonnes pour les pays de l'Europe occidentale. L'accroissement de la Communauté est de 2,8 millions de tonnes. Dans les pays du bloc oriental (sans l'Union soviétique), le rythme de la progression s'est sensiblement ralenti. C'est principalement en raison du manque de main-d'oeuvre, que ces pays n'ont pas réussi à accroître leur production conformément aux plans prévus. La part de l'Europe (sans l'URSS) dans la production mondiale qui, en 1954, s'élevait encore à 44 %, est tombée à 36,6 % en 1956.

La production charbonnière en URSS augmente par an d'environ 30 millions de tonnes. Sa part dans la production mondiale qui, en 1950, n'était encore que de 12,9%, s'est élevée en 1956 à 18,1%. Un développement constant se manifeste également dans la République populaire de Chine. D'après les rapports dont nous disposons, il y a lieu là aussi de prévoir un accroissement constant de la production au cours des prochaines années.

Aux Etats-Unis d'Amérique, la production d'anthracite et de charbons bitumineux s'est élevée en 1956, d'après des données provisoires, à 483,5 millions de tonnes. Elle reste ainsi encore en dessous des niveaux records atteints en 1947 avec 621 millions de tonnes, et en 1950 avec 509 millions de tonnes. Cependant, une consommation intérieure accrue et la demande de plus en plus élevée pour l'exportation, notamment vers les pays européens, ont fait progresser la production de 105 millions de tonnes en l'espace de deux ans. La production des Etats-Unis a atteint en 1956 un tonnage qui dépasse de 7 millions de tonnes la production globale de la Communauté et de la Grande-Bretagne.

PRODUCTION MONDIALE DE HOUILLE PENDANT LES ANNEES 1950 A 1956

	en Mns de t				en % de la production mondiale			
	1950	1954	1955	1'56 (c)	1950	1954	1955	1956
Communauté (a)	217,66	242,69	247,48	250,3	15,2	16,5	15,5	14,9
Grande-Bretagne	219,77	227,88	225,15	226,1	15,3	15,4	14,1	13,4
Autres pays d'Europe occidentale (b)	13,63	14,82	14,90	15,1	0,9	1,0	0,9	0,9
Pays du bloc oriental (sans l'URSS) (c)	101,51	118,91	122,87	124,3	7,1	8,1	7,7	7,4
Europe total (sans l'URSS)	552,57	604,30	610,40	615,8	38,5	41,0	38,2	36,6
URSS	185,20	243,70	276,10	305,0	12,9	16,5	17,3	18,1
Asie sans la Chine (République populaire)	78,28	89,64	91,15	95,1	5,5	6,1	5,7	5,7
Chine (République populaire)	41,30	83,40	93,20	105,0	2,9	5,6	5,8	6,2
Asie total (sans l'URSS)	119,58	173,04	184,35	200,1	8,4	11,7	11,5	11,9
U.S.A. (d)	508,66	380,22	448,99	483,5	35,4	25,8	28,1	28,7
autres pays d'Amérique	21,17	18,76	18,80	19,1	1,5	1,3	1,2	1,2
Amérique	529,83	398,98	467,79	502,6	36,9	27,1	29,3	29,9
Afrique	29,97	33,83	37,58	39,3	2,1	2,3	2,4	2,3
Océanie	17,74	20,92	20,39	20,3	1,2	1,4	1,3	1,2
Monde total	1 434,89	1 474,77	1 596,61	1 683,1	100,0	100,0	100,0	100,0

a) Y compris les petites mines d'Allemagne Occidentale qui ne sont pas comprises dans les statistiques courantes (pour 1956 environ 1.2 Mns de t)
 b) Comprendent les pays suivants: Irlande, Yougoslavie, Norvège, Autriche, Portugal, Suède, Espagne
 c) Comprendent: La Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Bulgarie et la zone d'occupation soviétique en Allemagne
 d) Y compris 2 à 3 Mns de t de lignite
 e) Données provisoires, en partie évaluées.

LES STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

1. Le recensement auquel il est procédé ci-après concerne tous les stocks de charbon existant dans les industries de la Communauté (producteurs, transformateurs, consommateurs) et vise à montrer les tendances qui se dégagent de leur évolution au cours des trois dernières années.

2. Il couvre les stocks de

- | | |
|--|---|
| a) l'industrie charbonnière: | mines, fabriques d'agglomérés et cokeries minières
(houille, agglomérés et coke) |
| b) l'industrie sidérurgique: | cokeries et usines sidérurgiques
(houille, agglomérés et coke) |
| c) les transformateurs indépendants: | fabriques d'agglomérés et cokeries indépendantes
(houille, agglomérés et coke) |
| d) les chemins de fer: | houille, agglomérés et coke |
| e) les centrales électriques: | houille |
| f) les usines à gaz: | houille et coke |
| g) les industries diverses:
(Belgique non comprise) | houille, agglomérés et coke |

3. Les agglomérés et le coke ont été convertis en houille crue sur la base de:

$$\begin{aligned} 1 \text{ t. d'agglomérés} &= 1 \text{ t. de houille} \\ 1 \text{ t. de coke} &= 1,3 \text{ t. de houille} \end{aligned}$$

4. La période sous revue s'étend de septembre 1953 (a) à septembre 1956. Certaines des données recueillies ne sont disponibles que trimestriellement. C'est pourquoi le recensement ne porte que sur les niveaux des stocks à fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

5. Les résultats font l'objet des tableaux annexés et d'un graphique.

(a) Les relevés de la Haute Autorité sur les stocks ont commencé en Juillet 1953.

6. Si l'on examine d'une part les stocks de l'industrie charbonnière (2-a) et d'autre par ceux des autres industries (2-b à g), on peut faire les constatations générales suivantes pour l'ensemble de la Communauté, constatations qui demandent cependant à être confirmées à la lumière d'une expérience plus longue.

1°) les stocks de l'industrie charbonnière et ceux des autres industries ont eu des évolutions de sens contraire, l'augmentation des uns correspondant à une diminution des autres et inversement, et les points de retournement ont coïncidé (3e trimestre 1954).

En effet, si l'on élimine les variations saisonnières et si l'on ne retient que les stocks à fin septembre (au moment où ils ont été reconstitués chez les utilisateurs en vue du semestre d'hiver), on obtient:

en 1 000 t. de houille crue

STOCKS A FIN SEPTEMBRE	INDUSTRIE CHARBONNIERE	AUTRES INDUSTRIES	TOTAL
1953	14 283	16 914	31 197
1954	19 103	16 295	35 398
1955	10 116	17 517	27 633
1956	7 275	21 717	28 992

2°) une certaine inertie s'est montrée dans les phénomènes de stockage et de déstockage. En effet, en comparant l'évolution des stocks à celle, donnée ci-après, de la consommation apparente de charbon (indice sur la base 1950 = 100), on voit qu'alors que la consommation a atteint son niveau minimum en 1953, les stocks de l'industrie charbonnière ont continué à monter et ceux des autres industries à descendre jusqu'au 3e trimestre 1954.

Consommation apparente de charbon

(indice, base 1950 = 100)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956
1er trimestre	112,3	125,3	114,9	114,9	122,7	131,9
2e trimestre	114,4	108,1	103,5	106,6	116,6	126,6
3e trimestre	112,7	112,1	103,2	111,1	120,5	128,4
4e trimestre	123,7	116,5	114,0	121,4	130,9	-

7. Pour fixer leur importance par rapport à la production de houille, on peut exprimer les stocks en nombre de jours de production, sur la base de la production journalière moyenne par jour ouvré réalisée pendant toute la période considérée (juillet 1953 à septembre 1956); ils se situent comme suit:

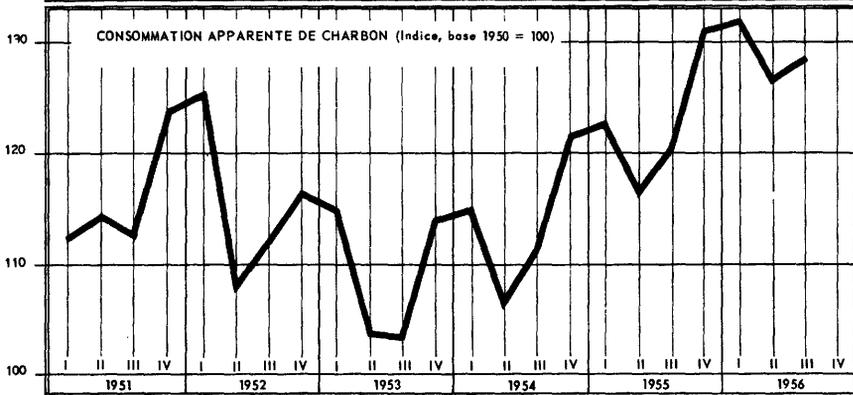
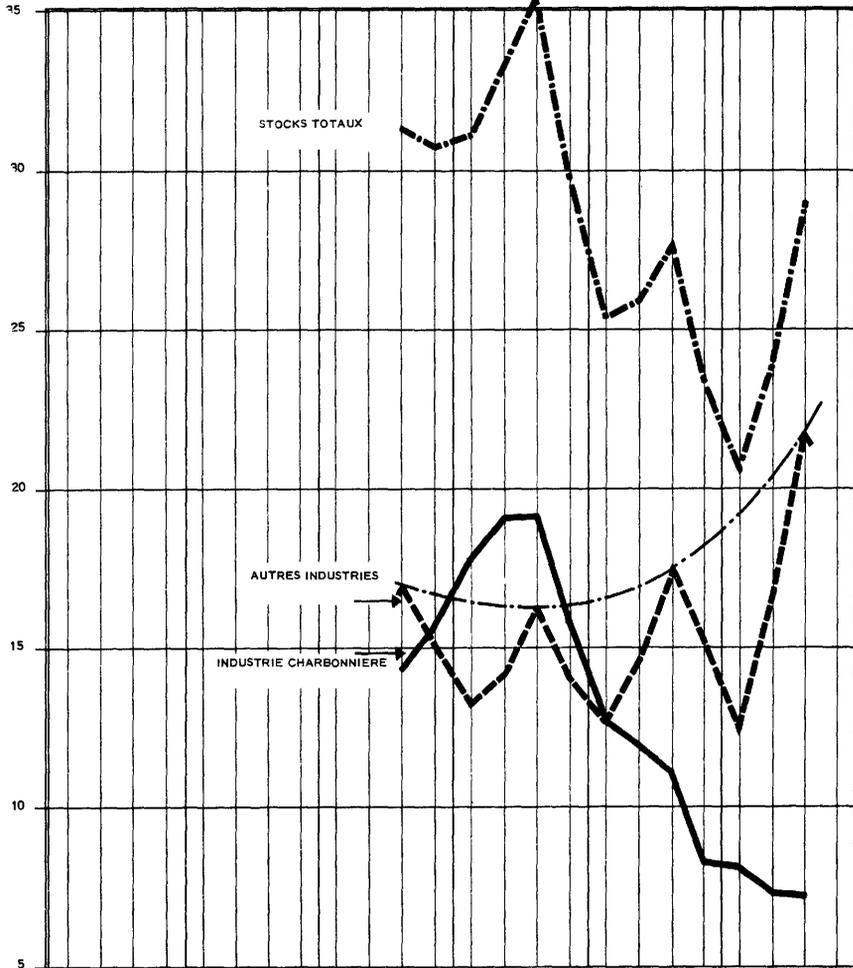
nombre de jours de production de houille

STOCKS A FIN SEPTEMBRE	INDUSTRIE CHARBONNIERE	AUTRES INDUSTRIES	TOTAL
1953	17,4	20,6	38,0
1954	23,3	19,8	43,1
1955	12,3	21,4	33,7
1956	8,9	26,4	35,3

STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTÉ

(EN MILLIONS DE TONNES)

(en houille crue)



STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

	Stocks dans les autres industries								Stocks totaux
	Stocks dans l'industrie charbonnière	Industrie sidérurgique	Transformateurs indépendants	Chemins de fer	Centrales électriques	Usines à gaz	Industries diverses (a)	Total 2 à 7	
		1	2	3	4	5	6	7	
EN MILLIERS DE TONNES (HOUILLE CRUE) (b)									
1953									
IX	14 283	2 677	1 201	1 912	2 700	2 362	6 062	16 914	31 197
XII	15 703	2 517	1 252	1 526	2 399	2 470	4 920	15 084	30 787
1954									
III	17 778	2 340	1 001	1 440	2 529	1 558	4 366	13 234	31 012
VI	19 094	2 355	1 033	1 441	2 812	1 676	4 880	14 197	33 291
IX	19 103	2 414	1 117	1 727	3 211	1 842	5 984	16 295	35 398
XII	15 691	2 506	1 043	1 348	2 776	1 754	4 679	14 106	29 797
1955									
III	12 794	2 595	1 028	968	2 500	1 076	4 447	12 614	25 408
VI	11 326	2 967	1 207	1 033	2 852	1 296	5 253	14 608	25 934
IX	10 116	2 908	1 284	1 288	3 796	1 461	6 780	17 517	27 633
XII	8 220	2 791	1 068	1 069	3 018	1 337	5 970	15 253	23 473
1956									
III	8 143	2 682	771	739	2 379	958	5 006	12 535	20 678
VI	7 379	3 279	1 012	1 076	3 699	1 281	6 157	16 504	23 883
IX	7 275	3 846	1 156	1 443	5 344	1 686	8 242	21 717	28 992
EN NOMBRE DE JOURS DE PRODUCTION DE HOUILLE (c)									
1953									
IX	17,4	3,3	1,5	2,3	3,3	2,9	7,4	20,6	38,0
XII	19,1	3,1	1,5	1,9	2,9	3,0	6,0	18,4	37,5
1954									
III	21,7	2,9	1,2	1,8	3,1	1,9	5,3	16,1	37,8
VI	23,3	2,9	1,3	1,8	3,4	2,0	5,9	17,3	40,6
IX	23,3	2,9	1,4	2,1	3,9	2,2	7,3	19,8	43,1
XII	19,1	3,1	1,3	1,6	3,4	2,1	5,7	17,2	36,3
1955									
III	15,6	3,2	1,3	1,2	3,0	1,3	5,4	15,4	31,0
VI	13,8	3,6	1,5	1,3	3,5	1,6	6,4	17,8	31,6
IX	12,3	3,5	1,6	1,6	4,6	1,8	8,3	21,4	33,7
XII	10,0	3,4	1,3	1,3	3,7	1,6	7,3	18,6	28,6
1956									
III	9,9	3,3	0,9	0,9	2,9	1,2	6,1	15,3	25,2
VI	9,0	4,0	1,2	1,3	4,5	1,6	7,5	20,1	29,1
IX	8,9	4,7	1,4	1,8	6,5	2,1	10,0	26,4	35,3
<p>a) non compris la Belgique</p> <p>b) 1 t. d'agglomérés = 1 t. de houille; 1 t. de coke = 1,3 t. de houille</p> <p>c) sur la base de la production journalière moyenne par jour ouvré réalisée pendant la période juillet 1953 - septembre 1956.</p>									

STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

I. INDUSTRIE CHARBONNIERE

1 000 t

	Mines	Fabriques d'agglomérés miniers			Cokeries minières					Total	
	Houille	Houille	Agglomérés	Total	Houille	Coke	Coke en houille crue	Total t=t	Total en houille crue	t = t	en houille crue
				2 + 3			6 × 1,3	5 + 6	5 + 7		1 + 4 + 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1953											
IX	10 619	3	71	74	214	2 597	3 376	2 811	3 590	13 504	14 283
XII	10 472	2	70	72	227	3 794	4 932	4 021	5 159	14 565	15 703
1954											
III	12 103	2	68	70	239	4 128	5 366	4 367	5 605	16 540	17 778
VI	13 953	1	77	78	227	3 720	4 836	3 947	5 063	17 978	19 094
IX	14 814	1	120	121	212	3 043	3 956	3 255	4 168	18 190	19 103
XII	12 441	2	94	96	241	2 241	2 913	2 482	3 154	15 019	15 691
1955											
III	11 576	3	114	117	248	656	853	904	1 101	12 597	12 794
VI	10 570	4	78	82	225	345	449	570	674	11 222	11 326
IX	9 427	4	81	85	224	292	380	516	604	10 028	10 116
XII	7 511	4	48	52	293	280	364	573	657	8 136	8 220
1956											
III	7 443	4	41	45	353	232	302	585	655	8 073	8 143
VI	6 736	4	38	42	342	199	259	541	601	7 319	7 379
IX	6 541	11	43	54	298	294	382	592	680	7 187	7 275

STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

II INDUSTRIE SIDERURGIQUE

1 000 t

	Cokeries sidérurgiques					Usines sidérurgiques					Total	
	Houille	Coke	Coke en houille crue	Total t = t	Total en houille crue	Houille et agglomérés	Coke	Coke en houille crue	Total t = t	Total en houille crue	t = t	en houille crue
			2 × 1,3	1 + 2	1 + 3			7 × 1,3	6 + 7	6 + 8	4 + 9	5 + 10
	1	2	3	5	5	6	7	8	9	10	11	12
1953												
IX	673	168	218	841	891	287	1 153	1 499	1 440	1 786	2 281	2 677
XII	740	138	179	878	919	312	989	1 286	1 301	1 598	2 179	2 517
1954												
III	755	93	121	848	876	308	889	1 156	1 197	1 464	2 045	2 340
VI	771	160	208	931	979	292	834	1 084	1 126	1 376	2 057	2 355
IX	814	181	235	995	1 049	283	832	1 082	1 115	1 365	2 110	2 414
XII	814	148	192	962	1 006	301	922	1 199	1 223	1 500	2 185	2 506
1955												
III	786	98	127	884	913	322	1 046	1 360	1 368	1 682	2 252	2 595
VI	949	157	204	1 106	1 153	355	1 122	1 459	1 477	1 814	2 583	2 967
IX	868	162	211	1 030	1 079	359	1 131	1 470	1 490	1 829	2 520	2 908
XII	997	113	147	1 110	1 144	347	1 000	1 300	1 347	1 647	2 457	2 791
1956												
III	1 082	94	122	1 176	1 204	327	885	1 151	1 212	1 478	2 388	2 682
VI	1 230	154	200	1 384	1 430	416	1 102	1 433	1 518	1 849	2 902	3 279
IX	1 275	222	289	1 497	1 564	454	1 406	1 828	1 860	2 282	3 357	3 846

STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

III. TRANSFORMATEURS INDEPENDANTES

1 000 t

	Cokeries indépendantes					Fabriques d'agglomérés indépendantes			Total	
	Houille	Coke	Coke en houille crue	Total t = t	Total en houille crue	Houille	Agglomérés	Total	Total t = t	Total en houille crue
			2 × 1,3	1 + 2	1 + 3			6 + 7	4 + 8	5 + 8
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1953										
IX	345	278	361	623	706	454	41	495	1 118	1 201
XII	344	328	426	672	770	437	45	482	1 154	1 252
1954										
III	338	241	313	579	651	321	29	350	929	1 001
VI	317	257	334	574	651	357	25	382	956	1 033
IX	409	262	341	671	750	342	25	367	1 038	1 117
XII	326	256	333	582	659	344	40	384	966	1 043
1955										
III	421	251	326	672	747	254	27	281	953	1 028
VI	511	291	378	802	889	295	23	318	1 120	1 207
IX	518	220	286	738	804	437	43	480	1 218	1 284
XII	508	162	211	670	719	314	35	349	1 019	1 068
1956										
III	491	86	112	577	603	153	15	168	745	771
VI	696	120	156	816	852	143	17	160	976	1 012
IX	718	156	203	874	921	224	11	235	1 109	1 156

STOCKS DE CHARBON DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE
IV. CHEMINS DE FER, CENTRALES ELECTRIQUES, USINES A GAZ, INDUSTRIES DIVERSES

1 000 t

	Chemins de fer					Centrales électr.	Usines à gaz					Industries diverses (a)				
	Houille et agglomérés	Coke	Coke en houille crue	Total t = t	Total en houille crue		Houille	Houille	Coke	Coke en houille crue	Total t = t	Total en houille crue	Houille et agglomérés	Coke	Coke en houille crue	Total t = t
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1953																
IX	1 872	31	40	1 903	1 912	2 700	1 132	946	1 230	2 078	2 362	4 632	1 100	1 430	5 732	6 062
XII	1 484	32	42	1 516	1 526	2 399	1 167	1 002	1 303	2 169	2 470	3 711	930	1 209	4 641	4 920
1954																
III	1 426	11	14	1 437	1 440	2 529	916	494	642	1 410	1 558	3 391	750	975	4 141	4 366
VI	1 411	23	30	1 434	1 441	2 812	986	531	690	1 517	1 676	3 677	925	1 203	4 602	4 880
IX	1 661	51	66	1 712	1 727	3 211	1 166	520	676	1 686	1 842	4 638	1 035	1 346	5 673	5 984
XII	1 300	37	48	1 337	1 348	2 776	1 068	528	686	1 596	1 754	3 392	990	1 287	4 382	4 679
1955																
III	955	10	13	965	968	2 500	733	264	343	997	1 076	3 178	976	1 269	4 154	4 447
VI	1 011	17	22	1 028	1 033	2 852	786	392	510	1 178	1 296	3 897	1 043	1 356	4 940	5 253
IX	1 246	32	42	1 278	1 288	3 796	1 041	323	420	1 364	1 461	5 150	1 254	1 630	6 404	6 760
XII	1 036	25	33	1 061	1 069	3 018	1 055	217	282	1 272	1 337	4 452	1 168	1 518	5 620	5 970
1956																
III	727	9	12	736	739	2 379	806	117	152	923	958	3 703	1 002	1 303	4 705	5 006
VI	1 051	19	25	1 070	1 076	3 699	999	217	282	1 216	1 281	4 462	1 304	1 695	5 766	6 157
XII	1 404	30	39	1 434	1 443	5 344	1 367	245	319	1 612	1 686	6 222	1 554	2 020	7 776	8 242

a) non compris la Belgique

**Les jours ouvrables, les jours ouvrés et la production journalière moyenne
dans les mines de houille de la Communauté en 1956**

Les données ci-après font suite à celles qui ont été publiées antérieurement dans les «Informations Statistiques» en février-mars 1955 (2^e année N° 2) et en mars-avril 1956 (3^e année N° 2). La première de ces publications notamment contient l'exposé de la méthode et des définitions adoptées pour relever mensuellement le nombre de jours ouvrés, de jours non ouvrés et de jours ouvrables dans les mines de houille. Il y a néanmoins lieu de rappeler que ce relevé concerne l'activité des sièges d'extraction et non celle du personnel qui y est occupé.

Les tableaux I et II donnent la récapitulation des résultats :

- des années 1954 à 1956 pour chacun des bassins (*tableau I*)
- de chacun des mois de 1956 pour l'ensemble de la Communauté (*tableau II*).

L'année 1956 a comporté en moyenne pour l'ensemble des mines de houille de la Communauté (les chiffres relatifs à 1955 sont rappelés à titre de comparaison).

	1956	1955
a) Jours ouvrables	303,0	303,5
<i>dimanches et jours fériés légaux</i>	63,0	61,5
b) Jours ouvrés	296,8	299,0
<i>dont: pendant les jours ouvrables</i>	295,9	298,5
<i>pendant les dimanches et jours fériés légaux</i>	0,9	0,5
c) Jours non-ouvrés	69,2	66,0
<i>dont: dimanches et jours fériés légaux</i>	62,1	61,0
<i>jours de repos compensatoire de la réduction de la durée du travail</i>	2,3	-
<i>congés payés collectifs</i>	1,6	1,9
<i>fêtes locales</i>	0,9	0,8
<i>raisons techniques</i>	0,2	0,2
<i>manque de débouchés</i>	-	0,4
<i>grèves</i>	0,4	0,9
<i>autres raisons</i>	1,7	0,8

Les jours de repos compensatoire de la réduction de la durée du travail, élément nouveau intervenu au cours de l'année 1956, concernent uniquement les bassins allemands (2 jours) et belges (Campine: 7,9 jours et Sud: 7,2 jours).

Tableau I

BILAN DES JOURS OUVRES, NON OUVRES ET DES JOURS OUVRABLES DANS LES BASSINS DE LA COMMUNAUTE
PENDANT LES ANNEES 1954, 1955 ET 1956

Nombre de jours de l'année = col. 3 + col. 12 (1954 et 1955 = 365; 1956 = 366)

BASSINS	Années	JOURS OUVRES				JOURS NON-OUVRES										Total (4) + (11) - (2) - (4)
		pendant les		Total (1) + (2)	Dimanches et jours fériés légaux	Fêtes locales	Congés payés collectifs	Repos compen- satoire de la réduction de la durée de travail	Raisons techni- ques	Manque de débour- chés	Grèves	Autres raisons				
		Jours ouvrables	Dimanches et jours fériés légaux													
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)				
Ruhr	1954	299,59	1,50	301,09	60,50	-	-	-	0,48	1,52	-	1,41	63,91	303,-		
	1955	300,79	0,98	301,77	61,02	-	-	-	0,16	-	0,97	1,08	63,23	303,-		
	1956	299,72	1,83	301,55	61,17	-	-	1,99	0,20	-	-	1,09	64,45	303,-		
Aix-la-Chapelle	1954	300,70	0,84	301,54	61,16	-	1,-	-	0,18	-	-	1,12	63,46	303,-		
	1955	299,50	1,61	301,11	60,39	-	1,09	-	-	-	0,80	1,61	63,89	303,-		
	1956	298,78	1,28	300,06	61,72	-	1,10	2,-	0,10	-	-	1,02	65,94	303,-		
Basse-Saxe	1954	302,23	0,50	302,73	61,15	-	-	-	-	0,19	-	0,93	62,27	303,35		
	1955	301,59	0,17	301,76	61,15	-	-	-	0,10	-	1,-	0,99	63,24	303,68		
	1956	300,42	0,05	300,47	62,67	-	-	2,-	-	-	-	0,86	65,53	303,28		
Allemagne (R.F.)	1954	299,71	1,44	301,15	60,55	-	0,07	-	0,46	1,40	-	1,37	63,85	303,01		
	1955	300,71	1,01	301,72	60,97	-	0,08	-	0,15	-	0,96	1,12	63,28	303,02		
	1956	299,68	1,74	301,42	61,25	-	0,07	1,99	0,19	-	-	1,08	64,58	303,01		
Campine	1954	286,52	0,88	287,40	60,12	2,13	-	-	1,33	14,02	-	-	77,60	304,-		
	1955	300,06	-	300,06	60,-	2,84	-	-	0,16	-	1,81	0,13	64,94	305,-		
	1956	293,13	-	293,13	61,-	2,-	1,-	7,87	-	-	-	1,-	72,87	305,-		
Sud de la Belgique	1954	286,81	0,12	286,93	60,88	3,16	6,-	-	0,94	2,06	0,60	2,43	76,07	304,-		
	1955	293,27	0,04	293,31	59,96	3,07	6,-	-	0,32	-	1,23	1,11	71,69	305,-		
	1956	277,58	-	277,58	61,-	3,81	6,11	7,22	0,75	-	1,44	8,09	88,42	305,-		
Belgique	1954	288,22	0,32	288,54	60,68	2,88	4,43	-	1,06	5,17	0,43	1,81	76,46	304,-		
	1955	295,04	0,03	295,07	59,97	3,03	4,40	-	0,27	-	1,40	0,86	69,93	305,-		
	1956	281,75	-	281,75	61,-	3,30	4,75	7,39	0,54	-	1,07	6,20	84,25	305,-		

Nord et Pas-de-Calais	1954	288,90	-	286,90	63,-	-	4,76	-	0,01	7,98	0,14	0,21	76,10	302,-
	1955	298,11	-	298,11	61,-	-	5,61	-	0,02	-	0,18	0,08	66,89	304,-
	1956	297,63	-	297,63	64,-	-	3,80	-	0,01	-	0,53	0,03	68,37	302,-
Lorraine	1954	292,30	-	292,30	63,-	2,79	2,56	-	0,24	3,-	1,11	-	72,70	302,-
	1955	295,77	-	295,77	61,-	3,40	3,36	-	0,20	-	1,27	-	69,23	304,-
	1956	295,56	-	295,56	64,-	4,05	0,79	-	0,31	-	1,29	-	70,44	302,-
Centre Midi	1954	274,10	-	274,10	63,-	0,42	4,73	-	0,31	21,37	0,66	0,41	90,90	302,-
	1955	289,16	-	289,16	61,-	0,41	2,89	-	0,60	8,58	1,74	0,62	75,84	304,-
	1956	295,19	-	295,19	64,-	0,74	3,-	-	0,47	-	1,93	0,67	70,81	302,-
France (a)	1954	285,76	-	285,76	63,-	0,55	4,40	-	0,14	10,52	0,39	0,24	79,24	302,-
	1955	295,54	-	295,54	61,-	0,67	4,58	-	0,18	2,09	0,73	0,21	69,46	304,-
	1956	296,68	-	296,68	64,-	0,89	3,06	-	0,17	-	1,01	0,19	69,32	302,-
Sarre (b)	1954	291,21	1,-	292,21	62,-	2,22	0,66	-	0,58	7,-	-	0,33	72,79	302,-
	1955	298,19	-	298,19	63,-	2,26	1,05	-	0,15	-	0,23	0,12	66,81	302,-
	1956	297,97	-	297,97	65,-	2,24	0,51	-	0,25	-	-	0,03	68,03	301,-
Bassins italiens	1954	281,47	-	281,47	66,95	2,86	-	-	2,21	0,18	6,17	5,16	83,53	298,05
	1955	287,03	-	287,03	67,-	-	-	-	0,43	-	6,12	4,42	77,97	298,-
	1956	286,59	-	286,59	69,-	-	-	-	0,62	-	3,90	5,89	79,41	297,-
Limbourg néerlandais	1954	304,10	-	304,10	60,-	-	0,90	-	-	-	-	-	60,90	305,-
	1955	303,18	-	303,18	61,-	-	0,82	-	-	-	-	-	61,82	304,-
	1956	301,52	-	301,52	62,-	-	2,48	-	-	-	-	-	64,48	304,-
Communauté	1954	294,22	0,82	295,04	61,23	0,76	1,82	-	0,47	4,34	0,22	1,12	69,96	302,95
	1955	298,49	0,52	299,01	60,97	0,79	1,87	-	0,17	0,46	0,94	0,79	55,99	303,51
	1956	295,95	0,90	296,85	62,08	0,87	1,62	2,27	0,22	-	0,43	1,66	69,15	303,02

a) Non compris les mines exceptées de la Nationalisation

b) Non compris les affreux

Tableau II

ANNEE 1956 - BILAN DES JOURS OUVRES, NON-OUVRES ET DES JOURS OUVRABLES
ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

MOIS	JOURS OUVRES				JOURS NON-OUVRES										Nombre de jours ouvrables (13) - (2) - (4)
	pendant les		Total (1) + (2)	Dimanches et jours fériés légaux	Fêtes locales	Congés payés collectifs	Repos compensatoire de la réduction de la durée du travail	Raisons techniques	Manque de débouchés	Grèves	Autres raisons	Total (4) à (11)	Nombre du jours du mois = (3) + (12)		
	jours ouvrables	dimanches et jours fériés légaux													
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
Janvier	25,36	0,03	25,39	5,19	0,18	0,01	0,17	0,03	-	0,02	0,01	5,61	31,-	25,78	
Février	24,52	0,02	24,54	3,98	0,04	0,08	0,23	0,03	-	0,02	0,08	4,46	29,-	25,00	
Mars	26,17	0,03	26,20	4,54	0,01	0,03	0,12	0,01	-	0,03	0,06	4,80	31,-	26,43	
Avril	23,75	0,03	23,78	6,02	-	0,01	0,12	0,01	-	0,03	0,03	6,22	30,-	23,95	
Mai	23,12	0,01	23,13	7,72	0,01	0,05	0,01	0,03	-	0,04	0,01	7,87	31,-	23,27	
Juin	25,51	-	25,51	4,02	0,01	0,04	0,19	0,00	-	0,06	0,17	4,49	30,-	25,98	
Juillet	24,67	0,01	24,68	5,37	0,02	0,81	0,06	0,01	-	0,02	0,03	6,32	31,-	25,62	
Août	25,62	-	25,62	4,49	0,03	0,25	0,06	0,03	-	0,03	0,49	5,38	31,-	26,51	
Septembre	24,30	-	24,30	5,-	0,03	0,23	0,18	0,02	-	0,12	0,12	5,70	30,-	25,00	
Octobre	26,35	-	26,35	4,-	0,03	0,00	0,54	0,00	-	0,03	0,05	4,65	31,-	27,00	
Novembre	24,27	0,23	24,50	5,34	0,05	0,01	0,04	0,01	-	0,02	0,03	5,50	30,-	24,43	
Décembre	22,31	0,54	22,85	6,41	0,46	0,10	0,55	0,04	-	0,01	0,58	8,15	31,-	24,05	
Année	295,95	0,90	296,85	62,08	0,87	1,62	2,27	0,22	-	0,43	1,66	69,15	366,-	303,02	

Le tableau III ci-dessous donne l'évolution de la production moyenne par jour ouvrable et par jour ouvré de 1954 à 1956.

Tableau III
PRODUCTION JOURNALIERE MOYENNE

	par jour ouvrable			par jour ouvré		
	1954	1955	1956	1954	1955	1956
Ruhr	391,8	399,7	411,3	394,3	401,3	413,3
Aix-la-Chapelle	22,6	23,3	23,8	22,7	23,5	24,0
Basse-Saxe	8,1	8,4	8,5	8,1	8,5	8,6
Allemagne	422,5	431,4	443,6	425,2	433,3	445,9
Campine	30,5	33,3	34,3	32,2	33,8	35,7
Sud de la Belgique	65,8	65,0	62,6	69,2	67,6	68,8
Belgique	96,2	98,3	96,9	101,4	101,6	104,9
Nord et Pas-de-Calais	95,1	95,7	94,6	99,4	97,6	96,0
Lorraine	43,0	43,3	44,0	44,5	44,5	45,0
Centre-Midi	40,7	41,8	42,7	44,9	43,9	43,7
France (a)	180,1	182,0	182,5	190,4	187,3	185,8
Sarre (b)	55,7	57,4	56,8	57,6	58,1	57,4
Bassins italiens	3,6	3,8	3,6	3,8	4,0	3,8
Limbourg néerlandais	39,6	39,1	38,9	39,7	39,2	39,3
Communauté	797,6	811,8	822,0	819,1	824,1	839,1
<i>(a) Y compris les mines exceptées de la Nationalisation</i>						
<i>(b) Y compris les affleurements.</i>						

EVOLUTION DES PRIX DE L'ACIER ET DE LA FERRAILLE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE

Avec les données qui suivent, nous mettons à jour la publication des prix de l'acier et de la ferraille au 1er février 1957. (a)

Les jours de référence indiqués dans les tableaux ne coïncident pas nécessairement avec la date de la modification effective des prix de base qui a pu intervenir entre deux de ces jours.

Les données publiées concernent comme précédemment les prix de base tels qu'ils résultent des barèmes déposés auprès de la Division du Marché de la Haute Autorité.

Pour la période du 20-5-1953 au 1-2-1954 les prix du marché ne correspondent pas toujours aux prix de barèmes déposés auprès de la Haute Autorité.

Les données des prix ne tiennent pas compte des écarts vers le haut ou vers le bas (2,5% en moyenne) autorisés par la décision 2/54 de la Haute Autorité pour la période allant du 1er février 1954 au 1er janvier 1955. A l'intérieur de cette marge, les écarts de prix ont varié au cours de cette époque suivant les produits et les pays pour faire place, vers la fin de l'année 1954, à une majoration de 2,5%. A partir du 25-1-1955 les prix de barèmes déposés sont les prix effectivement pratiqués.

Pour la ferraille, il s'agit des prix commerciaux intérieurs. Rappelons à ce sujet qu'en raison des besoins intenses de ferraille de la sidérurgie de la Communauté, qui ont conduit à de très fortes importations en provenance des pays tiers, deux mécanismes de péréquation ont été institués, l'un pour égaliser les prix de la ferraille importée des pays tiers avec les prix de la Communauté (voir détails dans le Journal Officiel de la C.E.C.A., N° 8 du 9 juin et N° 13 du 15 décembre 1953. N° 4 du 30 mars 1954 et N° 8 du 30 mars 1955), l'autre pour encourager la consommation de fonte, de préférence à la ferraille, dans les aciéries (voir Journal Officiel de la C.E.C.A., N° 18 du 26 juillet 1955 et N° 4 du 22 février 1956).

(a) Voir les publications dans les Informations Statistiques, 2e année, février-mars 1955 (p. 11 et ss.); N° 4, juin-juillet 1955 (p. 9 et ss.); N° 6, octobre-novembre 1955 (p. 10 et ss.); 3e année, N° 2, mars-avril 1956 (p. 7 et ss.); N° 5, septembre-octobre 1956 (p. 15 et ss.).

Toutes les décisions de la Haute Autorité concernant les mécanismes financiers pour la péréquation des ferrailles importées et des économies de ferraille expiraient le 31 mars 1956. La Haute Autorité, sur avis conforme du Conseil de Ministres, a décidé plusieurs fois de suite, en attendant une réorganisation du marché de la ferraille, de les proroger provisoirement (a). Une nouvelle réglementation est maintenant applicable par décision N° 2-57 du 26.1.1957 (Journal Officiel du 28-1-1957) «instaurant un mécanisme financier permettant d'assurer l'approvisionnement régulier en ferraille du marché commun».

Dans la première colonne du tableau, on donne les prélèvements sur la ferraille d'achat dans le cadre de la péréquation de ferraille importée.

(a) *Décision N° 10-56 du 7 mars 1956. Journal Officiel de la Communauté du 15 mars 1956.*
Décision N° 24-56. Journal Officiel de la Communauté du 27 juin 1956.
Décision N° 31-56. Journal Officiel de la Communauté du 18 octobre 1956.

ALLEMAGNE
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

(Taxe de 4% comprise)(d)

DM par 1.000 kg

PRODUITS	PARITE	PRIX AU													
		20.8.1953	1.2.1954	20.1.1955	10.3.1955	1.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.9.1956	1.2.1957					
Lingots pour tubes $\geq 3t$ calmé	RUHRORT ou DORTMUND ou choix du client	332, - (a) 340, - (b)	320, -	320, -	320, -	320, -	327, -	327, -	327, -	327, -	327, -	327, -	327, -	327, -	351, -
Demi-produits de forge	RUHRORT ou DORTMUND ou choix du client	330, -	313,50	313,50	313,50	313,50	313,50	313,50	313,50	313,50	321, -	321, -	321, -	321, -	341,50
- pour barres	"	342, -	325, -	325, -	325, -	325, -	325, -	325, -	325, -	325, -	332, -	332, -	332, -	332, -	353,50
- pour tôles fines	OBERRHAUSEN	505, -	493, -	460, -	460, -	460, -	460, -	460, -	460, -	460, -	471, -	471, -	471, -	471, -	493,50
Larges bandes enroulées à chaud (coils)	OBERRHAUSEN	406, -	385, -	385, -	426, -	426, -	426, -	426, -	426, -	426, -	426, -	426, -	426, -	426, -	431, -
Produits pour tubes carrés ≥ 100 mm	Départ usine	409, -	409, -	409, -	409, -	409, -	409, -	409, -	409, -	409, -	392, -	392, -	392, -	392, -	416, -
Laminés marchands	OBERRHAUSEN	403, -	383, -	383, -	383, -	383, -	383, -	383, -	383, -	383, -	392, -	392, -	392, -	392, -	416, -
Poutrelles	OBERRHAUSEN	393, -	373,50	373,50	373,50	373,50	373,50	373,50	373,50	373,50	382, -	382, -	382, -	382, -	406, -
Poutrelles à larges ailes	OBERRHAUSEN	415, -	394, -	394, -	394, -	394, -	394, -	394, -	394, -	394, -	403, -	403, -	403, -	403, -	428, -
Feuillards laminés à chaud	OBERRHAUSEN	465, -	437, -	437, -	437, -	437, -	437, -	437, -	437, -	437, -	447, -	447, -	447, -	447, -	471, -
Fil machine	OBERRHAUSEN	415, -	392, -	390, -	390, -	390, -	390, -	390, -	390, -	390, -	399, -	399, -	399, -	399, -	425, -
Larges plats	OBERRHAUSEN	453, -	430, -	419, -	419, -	419, -	419, -	419, -	419, -	419, -	429, -	429, -	429, -	429, -	455, -
Tôles fortes $> 4,7c$ mm	ESSEN	453, -	430,50 (c)	419, -	419, -	419, -	419, -	419, -	419, -	419, -	429, -	429, -	429, -	429, -	455, -
Tôles moyennes	ESSEN	453, -	430,50	430,50	430,50	430,50	430,50	430,50	430,50	430,50	440, -	440, -	440, -	440, -	466, -
Tôles fines à chaud ≤ 3 mm NPO	SIEGEN	524, -	498, -	524, -	524, -	524, -	524, -	524, -	524, -	524, -	536, -	536, -	536, -	536, -	563, -
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm															

(a) Pour pièces forgées.

(b) Pièces matriçées.

(c) A partir du 14-2-1954: Thomas 419.

(d) En cas de livraisons vers les autres pays de la Communauté il est bonifié sur le montant de la facture 4% de taxes et 2% (lingots et demi-produits 1% et à partir du 1-2-1956 palanques, tôles fines et matériel d'attache 3%) au titre de la ristourne pour rentrée de devises.

ALLEMAGNE
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

(Taxe de 4% comprise) (a)

DM par 1 000 kg

PRODUITS	PARITE	ACIER SIEMENS - MARTIN									
		PRIX AU									
		20.5.1953	1.2.1954	25.1.1955	10.3.1955	1.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.9.1956	1.2.1957	
Lingots pour tubes ≥ 3 t calmé	Départ usine RUHRORT ou DORTMUND ou choix du client	338,60	338,60	338,60	346,60	346,60	346,60	346,60	346,60	373,70	
Demi-produits de forge	"	349,- (a) 357,- (b)	336,-	336,-	346,50	346,50	354,-	354,-	354,-	388,-	
Demi-produits de relaminage	RUHRORT ou DORTMUND ou choix du client	347,-	329,50	329,50	340,-	340,-	348,-	348,-	348,-	377,50	
- pour barres	"	360,-	342,-	342,-	350,-	350,-	358,-	358,-	358,-	387,-	
- pour tôles fines	OBERHAUSEN	530,-	518,-	500,-	505,-	505,-	517,-	517,-	517,-	547,-	
Larges bandes enroulées à chaud (coils)											
Produits pour tubes carrés ≥ 100 mm	Départ usine " " " "	412,-	392,-	392,-	425,-	425,-	425,-	425,-	425,-	461,-	
calmés	" " " "	415,-	415,-	415,-	413,-	413,-	422,-	422,-	422,-	456,-	
Laminés marchands	OBERHAUSEN	421,-	400,-	400,-	413,-	413,-	413,-	413,-	413,-	446,-	
Poutrelles	OBERHAUSEN	411,-	390,50	390,50	403,50	403,50	413,-	413,-	413,-	446,-	
Poutrelles à larges ailes	OBERHAUSEN	433,-	411,50	411,50	424,-	424,-	434,-	434,-	434,-	468,-	
Feuillards laminés à chaud	OBERHAUSEN	490,-	470,50	470,50	482,-	482,-	493,-	493,-	493,-	527,-	
Fil machine	OBERHAUSEN	439,-	409,-	417,-	420,-	420,-	430,-	430,-	430,-	465,-	
Larges plats	OBERHAUSEN	478,-	455,-	444,-	457,50	457,50	470,-	470,-	470,-	506,-	
Tôles fortes $> 4,76$ mm	ESSEN	478,-	459,- (c)	451,50	465,-	465,-	476,-	476,-	476,-	512,-	
Tôles moyennes	ESSEN	478,-	459,-	459,-	472,50	472,50	483,-	483,-	483,-	519,-	
Tôles fines à chaud < 3 mm NPO	SIEGEN	549,-	523,-	549,-	562,-	562,-	575,-	575,-	575,-	611,-	
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm	ESSEN	750,-	730,-	730,-	745,50	745,50	763,-	763,-	763,-	796,-	

(a) Pour pièces forgées

(b) Pièces matriçées.

(c) A partir du 14-2-1954 S.M. 451,50

(d) En cas de livraisons vers les autres pays de la Communauté il est bonifié sur le montant de la facture 4% de taxes et 2% (lingots et demi-produits 1% et à partir du 1.2.1956 palplanches, tôles fines et matériel d'attache 3%) au titre de la ristourne pour rentrée de devises.

**BELGIQUE -
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE**

Frs. b. par 1 000 kg

(Hors taxes)

PRODUITS	PARITE	ACIER THOMAS									
		PRIX AU									
		20. 5. 1953	1. 2. 1954	25. 1. 1955	10. 3. 1955	1. 5. 1955	10. 10. 1955	1. 2. 1956	10. 9. 1956	1. 2. 1957	
Lingots pour tubes > 19,5 mm	SERAING	4. 100	4. 100	3. 900	3. 900	4. 300	4. 300	4. 300	-	-	
Demi-produits de forge											
Demi-produits de relaminage											
- pour barres	SERAING	3. 500	3. 200	3. 530	3. 630	3. 830	4. 000	4. 200	4. 200	4. 500	
- pour tôles	SERAING	3. 650	3. 400	3. 530	3. 630	3. 730	3. 830	4. 030	4. 200	4. 450	
Large bandes enroulées à chaud (Coils)	SERAING	5. 650	5. 300	5. 300	5. 300	5. 300	5. 300	5. 300	5. 300	5. 300	
Produits pour tubes (ronds 230 à 180 mm)	SERAING	4. 800	4. 800	4. 800	4. 800	4. 930	4. 930	4. 930	5. 250	5. 250	
Laminés marchands	SERAING	4. 575 4. 530 Cockerill	4. 275	4. 600	4. 800	4. 950	4. 950	5. 150	5. 150	5. 500 (x)	
Poutrelles	SERAING	4. 575	4. 275	4. 600	4. 800	4. 950	4. 950	5. 250	5. 350	5. 700	
Poutrelles à larges ailes	CHARLEROI							5. 200	5. 500	5. 850	
Feuillards laminés à chaud	SERAING resp. dép- OUGREE	5. 000	4. 850	4. 850	4. 850	5. 000	5. 000	5. 000	5. 000	5. 200	
Fil machine	SERAING	4. 585 4. 530 Cockerill	4. 150	4. 650	4. 650	4. 800	5. 000	5. 200	5. 200	5. 400	
Large plats	SERAING	5. 225	4. 900	5. 200	5. 200	5. 500	5. 500	5. 750	5. 750	6. 400	
Tôles fortes > 4,76 mm	SERAING	5. 225	4. 900	5. 200	5. 200	5. 500	5. 500	5. 750	5. 750	6. 400	
Tôles moyennes	SERAING	5. 225	4. 900	5. 200	5. 200	5. 500	5. 500	5. 750	5. 750	6. 400	
Tôles fines à chaud < 3 mm	SERAING	6. 250	6. 250	6. 400	6. 400	6. 400	6. 400	6. 400	6. 400	6. 800	
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm	SERAING										

x) Ronds à béton 5.400

BELGIQUE
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

Frs. b. par 1 000 kg

(Hors taxes)

PRODUITS	PARITE	ACIER SIEMENS - MARTIN									
		PRIX AU									
		20.5.1953	1.2.1954	25.1.1955	10.3.1955	1.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.9.1956	1.2.1957	
Lingots pour tubes > 195 mm	SERAING	4.700 Ougree 4.565 Cockerill	4.500	4.200 Ougree 4.500 Cockerill	4.200 Ougree 4.500 Cockerill	4.200 Ougree 4.500 Cockerill	4.600	4.600	4.900	5.150	
Demi-produits de forge	SERAING	4.700	4.400	4.510	4.610	4.800	5.000	5.200	5.370	5.750	
Demi-produits de relaminage											
- pour barres	SERAING	4.230	3.700 3.930 Cockerill	4.260	4.360	4.560	4.730	4.930	4.930	5.450	
- pour tôles	SERAING	4.380	3.900 4.130 Cockerill	4.260	4.360	4.460	4.560	4.760	4.930	5.450	
Large bandes enroulées à chaud (coils)	OUGREE	---	---	---	---	---	6.000	6.000	6.000	6.000	
Produits pour tubes (ronds 230 à 180 mm)	SERAING	5.500	5.300	5.300	5.300	5.310	5.310	5.310	5.655	5.955	
Laminés marchands	SERAING	5.330	4.810 5.030 Cockerill	5.350	5.550 5.800 Cockerill	5.700 5.800 Cockerill	6.000	6.200	6.200	6.600	
Poutrelles	SERAING	5.335	4.810	5.350	5.550	5.700	5.950	6.300	6.400	6.800	
Poutrelles à larges ailes		---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Feuillards laminés à chaud	SERAING resp. dep. OUGREE	5.755	5 385	5.450	5.450	5.600	5.600	5.600	5.600	6.300	
Fil machine	SERAING	5.335	4.985	5.250	5.250	5.450	5.650	5.850	5.850	6.150	
Large plats	SERAING	6.225	5.500	5.800	5.800	6.300	6.500	6.750	6.750	7.600	
Tôles fortes > 4,76 mm	SERAING	6.225	5.500	5.800	5.800	6.300	6.500	6.750	6.750	7.600	
Tôles moyennes	SERAING	6.225	5.500	5.800	5.800	6.300	6.500	6.750	6.750	7.600	
Tôles fines à chaud < 3 mm	SERAING	7.250	6.850	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.400	
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm	SERAING	9.100	9.100	8.400	8.550	8.550	8.775	8.775	9.000	9.000	

FRANCE
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

(Hors taxes)

ffrs. par 1 000 kg

PRODUITS	PARITE	ACIER THOMAS									
		PRIX AU									
		20.5.1953	1.2.1954	25.1.1955	10.3.1955	1.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.9.1956	1.2.1957	
Lingots pour tubes											
Demi-produits de forge	THONVILLE	26.740	25.780	25.780	25.780	25.780	25.780	25.780	27.300	27.300	
Demi-produits de relaminage											
- pour barres	THONVILLE	24.000	22.870	22.870	22.870	22.870	22.870	22.870	24.200	24.200	
- pour tôles	THONVILLE	24.000	23.220	23.220	23.220	23.220	23.220	23.220	24.600	24.600	
Large bandes enroulées à chaud (coils)	MONTMEDY	40.700	36.500	37.400	37.400	37.400	37.400	37.400	38.900	38.900	
Produits pour tubes (ronds \leq 150 mm)											
Laminés marchands	THONVILLE	31.600	30.150	30.150	30.150	30.150	30.150	30.150	31.500	31.500	
Poutrelles	THONVILLE	31.100	29.640	29.640	29.640	29.640	29.640	29.640	31.900	31.900	
Poutrelles à larges ailes	THONVILLE	33.600	32.200	32.200	32.200	32.200	32.200	32.200	34.700	34.700	
Feuillards laminés à chaud	THONVILLE	34.420	33.720	33.720	33.720	33.720	33.720	33.720	34.700	34.700	
Fil machine	THONVILLE	32.040	29.640	29.640	30.245	30.245	30.245	30.245	32.600	32.600	
Large plats	THONVILLE	36.200	35.070	35.070	35.070	35.070	35.070	35.070	36.700	36.700	
Tôles fortes $>$ 4,76 mm	MONTMEDY	36.600	35.480	35.480	35.480	35.480	35.480	35.480	37.200	37.200	
Tôles moyennes	MONTMEDY	36.600	35.480	35.480	35.480	35.480	35.480	35.480	37.200	37.200	
Tôles fines à chaud $<$ 3 mm	MONTMEDY	42.740	42.210	42.210	42.210	42.210	42.210	42.210	43.900	43.900	
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm											

FRANCE
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

(Hors taxes)

ffrs. par 1 000 kg

PRODUITS	PARITE	ACIER SIEMENS - MARTIN									
		PRIX AU									
		20.5.1953	1.2.1954	25.1.1955	10.3.1955	1.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.2.1956	1.2.1957	
Lingots pour tubes											
Demi-produits de forge	THIONVILLE	29.370	28.990	28.990	30.150	30.150	32.150	32.150	34.000	34.000	
Demi-produits de relaminage											
- pour barres	THIONVILLE	26.800	26.150	26.150	27.200	27.200	29.200	29.200	31.000	31.000	
- pour tôles	THIONVILLE	26.800	26.380	26.380	27.440	27.440	29.440	29.440	31.200	31.200	
Larges bandes enroulées à chaud (coils)	MONTMEDY	44.300	40.100	41.100	41.100	41.100	43.100	43.100	44.800	44.800	
Produits pour tubes (ronds \leq 150 mm)	THIONVILLE	39.500	38.660	38.660	40.210	40.210	42.210	42.210	44.100	44.100	
Laminés marchands	THIONVILLE	34.800	33.740	33.740	35.090	35.090	37.090	37.090	38.800	38.800	
Poutrelles	THIONVILLE	34.100	33.230	33.230	34.560	34.560	36.560	36.560	39.300	39.300	
Poutrelles à larges ailes	THIONVILLE	36.600	35.790	35.790	37.220	37.220	39.220	39.220	42.300	42.300	
Feuillards laminés à chaud	THIONVILLE	38.720	38.130	38.130	38.900	38.900	40.900	40.900	42.500	42.500	
Fil machine	THIONVILLE	36.000	33.840	33.840	34.520	34.520	36.520	36.520	39.100	39.100	
Larges plats	THIONVILLE	40.800	39.070	39.070	39.850	39.850	41.850	41.850	44.000	44.000	
Tôles fortes $>$ 4,76 mm	MONTMEDY	41.200	39.790	39.790	40.590	40.590	42.590	42.590	44.900	44.900	
Tôles moyennes	MONTMEDY	41.200	39.790	39.790	40.590	40.590	42.590	42.590	44.900	44.900	
Tôles fines à chaud $<$ 3 mm	MONTMEDY	46.640	46.530	46.530	47.460	47.460	49.460	49.460	51.500	51.500	
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm	BAUME-LES-DAMES	73.205	73.205	70.070	71.570	71.570	71.570	71.570	74.370	74.370	

ITALIE
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES (a) (c)
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

(Hors taxes)

Lit. par 1 000 kg

PRODUITS	PARITE	ACIER SIEMENS - MARTIN									
		20.5.1953	1.2.1954	25.1.1955	10.3.1955	1.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.9.1956	1.2.1957	
Lingots pour tubes	NOVI LIGURE	70.000	68.000	63.500	65.000	65.000	65.000	68.000	68.000	76.000	
Demi-produits de forge	NOVI LIGURE	62.000	60.000	55.500	57.000	57.000	57.000	60.000	62.000	70.000	
Demi-produits de relaminage	NOVI LIGURE	64.000	64.000	60.000	62.000	62.000	62.000	65.000	64.000	77.000	
- pour barres	NOVI LIGURE	87.000	84.000	83.000	84.000	84.000	84.000	86.000	87.000	92.000	
- pour tôles	GENES, CAMPI (b)	76.000	75.000	74.500	76.000	76.000	76.000	—	—	—	
Produits pour tubes	NOVI LIGURE	77.000	75.000	74.500	76.000	76.000	76.000	77.000	76.000	82.500	
Laminés marchands < 80 mm	NOVI LIGURE	76.000	74.000	72.000	74.000	74.000	74.000	76.000	77.000	86.000	
Poutrelles	NOVI LIGURE	79.000	79.000	78.000	80.000	80.000	80.000	82.000	82.000	89.000	
Poutrelles à larges ailes	NOVI LIGURE	79.000	78.000	78.000	80.000	80.000	80.000	82.000	82.000	89.000	
Feuillards laminés à chaud < 100 mm	NOVI LIGURE	73.000	71.000	75.000	76.000	76.000	76.000	76.000	76.000	85.500	
Fil machine	NOVI LIGURE	88.000	85.000	85.000	87.000	87.000	87.000	92.000	92.000	102.000	
Larges plats	NOVI LIGURE	88.000	83.000	84.000	87.000	87.000	87.000	93.000	96.000	107.000	
Tôles fortes > 4,76 mm	NOVI LIGURE	88.000	85.000	85.000	87.000	87.000	87.000	93.000	93.000	105.000	
Tôles moyennes	NOVI LIGURE	96.000	96.000	98.400	102.000	102.000	102.000	102.000	102.000	107.500	
Tôles fines à chaud < 3 mm	NOVI LIGURE	145.000	145.000	134.000	134.000	134.000	134.000	134.000	138.000	143.000	
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm	NOVI LIGURE										

a) Barèmes d'ILVA

b) Les prix de Cornigliano, parité Gênes, Campi.

c) La production d'acier Thomas est insignifiante et ne fait pas l'objet de barèmes.

LUXEMBOURG
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES (a)
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

Frs. b. par 1000 kg

(Hors taxes)

PRODUITS	PARITE	PRIX AU										
		20. 5. 1953	1. 2. 1954	25. 1. 1955 (a)	10. 3. 1955	1. 5. 1955	10. 10. 1955	1. 2. 1956	10. 9. 1956	1. 2. 1957		
Lingots pour tubes												
Demi-produits de forge												
- pour barres	LUXEMBOURG	3.590	3.200	3.200	3.280	3.590	3.690	3.690	4.200	4.200	4.200	4.200
- pour tôles	LUXEMBOURG	3.590	3.350	3.350	3.434	3.750	3.850	3.850	4.200	4.200	4.200	4.200
Large bandes enroulées à chaud (coils)	LUXEMBOURG	5.500	5.150	5.150	5.150	5.150	5.150	5.150	5.250	5.250	5.250	5.250
Produits pour tubes												
Laminés marchands	LUXEMBOURG	4.525	4.250	4.250	4.750	4.750	4.750	4.750	5.050	5.050	5.050	5.050
Poutrelles	LUXEMBOURG	4.525	4.250	4.250	4.750	4.750	4.750	4.750	5.050	5.050	5.050	5.050
Poutrelles à larges ailes	DIFFERDANGE	4.825	4.500	4.500	4.850	5.000	5.200	5.200	5.400	5.400	5.400	5.400
Feuillards laminés à chaud	LUXEMBOURG	4.950	4.825	4.825	4.825	4.975	4.975	4.975	4.975	4.975	4.975	4.975
Fill machine	LUXEMBOURG	4.350	4.240	4.240	4.346	4.600	4.600	4.600	5.050	5.050	5.050	5.050
Large plats	LUXEMBOURG	5.200	4.850	4.850	4.971	5.400	5.400	5.400	5.600	5.600	5.600	5.600
Tôles fortes > 4,76 mm	LUXEMBOURG	5.200	4.850	4.850	4.971	5.175	5.175	5.175	5.550	5.550	5.550	5.550
Tôles moyennes	LUXEMBOURG	5.200	4.850	4.850	4.971	5.175	5.175	5.175	5.550	5.550	5.550	5.550
Tôles fines à chaud < 3 mm	LUXEMBOURG	6.100	6.100	6.100	6.252	6.252	6.377	6.377	6.377	6.377	6.377	6.377
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm	LUXEMBOURG	6.100	6.100	6.100	6.252	6.252	6.377	6.377	6.377	6.377	6.377	6.377

a) A partir du 25-1-1955 les prix de base ci-dessus sont à majorer de 2,5% sauf ceux des larges bandes et feuillards.

Les prix du 10-3-1955 tiennent compte de cette hausse ou représentent des nouveaux prix de base déposés entretemps.

b) Pas d'acier Siemens-Martin. Les quelques tonnages d'acier électrique produits sont facturés avec différentes majorations de nuance sur le prix de base Thomas.

PAYS-BAS
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

Fl. par 1 000 kg

(Taxes comprises) (c)

PRODUITS	PARITE	ACIER THOMAS (d)								
		PRIX AU								
		20.5.1953	1.2.1954	25.1.1955	10.3.1955	1.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.9.1956	1.2.1957
Lingots pour tubes										
Demi-produits de forge										
Demi-produits de relaminage										
- pour barres										
- pour tôles										
Large bandes enroulées à chaud (coils)										
Produits pour tubes										
Laminés marchands										
Poutrelles	UTRECHT (a) GARE UTRECHT (b)	363,-	340,-	398,35	405,45	429,20	443,-	443,-	443,-	462,-
Poutrelles à larges ailes										
Feuillards laminés à chaud	ZWIJNDRECHT VELSEN (a) — BEVERWIJK (b)	396,-	385,-	406,-	406,-	443,-	440,-	431,-	431,-	447,-
Feuillards laminés à chaud	ZWIJNDRECHT UTRECHT (a) (b)	340,-	332,-	388,-	388,-	425,-	430,-	430,-	430,-	465,-
Large plats										
Tôles fortes > 4,76 mm	VELSEN (a) GARE BEVERWIJK (b)	420,-	385,- (e)	391,50	400,-	400,-	405,-	405,-	405,-	460,-
Tôles moyennes	"	420,-	385,-	401,75	410,25	410,25	415,25	415,25	415,25	470,25
Tôles fines à chaud < 3 mm	"	495,-	487,50	508,75	521,25	521,25	521,25	521,25	521,25	551,25
Tôles dynamo 3,6 w - 9,5 mm										

(a) Expédition par eau: job.

(b) Expédition par voie ferrée: job.

(c) Les prix ci-dessus comprennent la taxe de transmission de 5% (avant le 1.1.1955 de 4%). En cas de livraison vers un autre pays de la Communauté les prix sont à réduire de la taxe de transmission ainsi que d'une bonification à l'exportation de 3% (tôles 2,5%, fer blanc 3,5%).

(d) Qualité courante sans garantie de qualité SM

(e) A partir du 25-2-1954: 375,- Fl.

PAYS-BAS
PRIX DE BASE DES PRODUITS SIDERURGIQUES
SUIVANT BAREMES DEPOSES A LA HAUTE AUTORITE

(Taxes comprises) (c)

Fl. par 1000 kg

PRODUITS	PARITE	ACIER SIEMENS - MARTIN									
		PRIX AU									
		20.5.1953	1.2.1954	25.1.1955	10.3.1955	5.5.1955	10.10.1955	1.2.1956	10.9.1956	1.2.1957	
Lingots pour tubes											
Lingots de forge	UTRECHT (a) GARE UTRECHT (b)	316,-	286,-	322,-	346,-	366,60	381,60	403,-	403,-	443,-	
Demi-produits de relaminage											
- pour barres											
- pour tôles											
Large bandes enroulées à chaud (coils)	VELSEN (a) BEVERWIJK (b)	495,-	445,-	476,-	486	486,-	494,-	484,40	484,50	510,-	
Produits pour tubes											
Laminés marchands	UTRECHT (a) (b)	386,-	358,-	410,-	425,-	425,-	446,-	470,-	470,-	513,50	
Poutrelles											
Poutrelles à larges ailes											
Feuillards laminés à chaud ≤ 102 mm ≤ 130 mm	ZWIJNDRECHT VELSEN (a) - BEVERWIJK (b)	438,-	427,-	431,-	442,-	469,-	457,-	457,-	447,-	478,-	
Fil machine	ZWIJNDRECHT UTRECHT (a) (b)	390,-	382,-	413,-	413,-	450,-	488,75	447,-	447,-	523,75	
Large plats											
Tôles fortes $> 4,76$ mm	VELSEN (a) GARE BEVERWIJK (b)	440,-	410,- (d)	420,50	433,-	433,-	445,-	445,-	445,-	510,-	
Tôles moyennes	"	440,-	410,-	428,-	440,50	440,50	452,50	452,50	452,50	517,50	
Tôles fines à chaud 2,75 - < 3 mm	"	515,-	507,50	529,50	542,-	542,-	542,-	542,-	542,-	572,-	
Tôles dynamo 3,6 w - 0,5 mm		-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(a) Expédition par eau: job.

(b) Expédition par voie ferrée: job.

(c) Les prix ci-dessous comprennent la taxe de transmission de 5% (avant le 1.1.1955 de 4%). En cas de livraison vers un autre pays de la Communauté les prix sont à réduire de la taxe de transmission ainsi que d'une bonification à l'exportation de 3% (tôles 2,5%; fer blanc 3,5%).

(d) A partir du 25-2-1954: 403,- Fl.

COMMUNAUTE ET U.S.A.

EVOLUTION DES PRIX DE LA FERRAILLE (a)

\$/t

PRELEVEMENT SUR LA FERRAILLE D'ACHAT DANS LE CADRE DE LA PEREQUATION DE FERRAILLE IMPORTEE	PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	LUXEMBOURG	FRANCE	ITALIE (b)	PAYS-BAS	U.S.A. (c)
7,50	Août 1955	36,20	41,80	35,-	33,50	35,45	36,-	43,83
8,-	Septembre 1955	36,20	41,80	35,-	36,50	37,10	41,-	44,83
8,-	Octobre 1955	35,50	39,70	35,-	35,50	39,55	38,-	44,50
8,-	Novembre 1955	35,50	39,15	34,-	35,50	41,20	38,-	45,83
8,-	Décembre 1955	35,50	45,50		37,50	41,20	38,-	53,-
8,-	Janvier 1956	39,30	48,10		40,-	41,20	46,-	50,83
8,50	Février 1956	39,30	43,89		38,50	41,20	44,20	48,67
8,90	Mars 1956	39,30	43,63		39,50	41,20	44,20	52,50
8,90	Avril 1956	39,30	43,63		40,-	41,20	44,-	55,50
8,90	Mai 1956	39,30	43,63		41,-	41,20	44,-	47,50
8,90	Juin 1956	39,30	43,63	46,60	39,50	41,20	44,-	44,83
10,-	Juillet 1956	39,30	43,63	46,26	39,50	41,20	44,-	49,50
10,-	Août 1956	39,30	43,63	48,72	40,-	42,02	44,-	58,17
10,-	Septembre 1956	39,30	45,73	48,30	41,-	42,85	44,-	58,17
11,40	Octobre 1956	39,30	48,82	48,42	41,50	44,50	48,-	56,83
11,40	Novembre 1956	39,30	49,35	45,28	41,50	54,38	48,-	64,33
11,40	Décembre 1956		50,98	49,90	42,50	54,38	48,-	63,50
	Janvier 1957		51,-	52,-	44,-		53,-	55,50

(a) Les prix s'entendent, taxes comprises, départ chantiers des négociants franco sur wagon (gare d'expédition) ou franco sur péniche (port fluvial) pour la qualité de Base No. 11 (Ferraille de fer/ ou d'acier de 5mm et plus d'épaisseur, exempté de corps creux encombrants, dimensions maximales: 1,50 x 0,50 x 0,50 m). Allemagne: Base Zone No. 1; Autres pays: Base Zone No. 2. Il n'y a pas été possible d'indiquer la date de la modification effective des prix: ces données caractérisent donc seulement l'altitude des prix pendant le mois considéré.

(b) Depuis l'établissement du marché commun, les prix sur le marché intérieur italien s'établissent en fonction des prix franco Bâle, et franco Modane pour la ferraille reçue des autres pays de la Communauté.

(c) composite price à la fin du mois.

LES LIVRAISONS D'ACIER ORDINAIRE PAR INDUSTRIES CONSOMMATRICES.

Divers pays publient depuis longtemps des statistiques des livraisons des usines sidérurgiques par groupes de consommateurs. Il en est ainsi des U.S.A., du Royaume-Uni, de l'Allemagne. D'autre part, le Comité de l'Acier de la Commission Economique pour l'Europe de Genève publie régulièrement, depuis quelque temps, dans son Bulletin trimestriel de Statistique de l'Acier des données sur les livraisons par produits et par industries consommatrices pour quelques grands pays consommateurs.

La plupart de ces publications se rapportent à une notion de la sidérurgie plus large que celle retenue par le Traité instituant le marché commun (tubes, tréfilés, étirés, laminés à froid sont généralement inclus).

L'intérêt de telles statistiques est évident pour l'étude du marché des produits sidérurgiques; c'est pourquoi la Division des Statistiques de la Haute Autorité s'est efforcée de recenser de telles données dans le cadre de la sidérurgie au sens du Traité.

Mais l'utilisation de ces données ne doit être effectuée qu'avec beaucoup de prudence, car de nombreuses difficultés de recensement en limitent la portée et la signification.

C'est pourquoi la Division des Statistiques s'abstient pour l'instant de publier régulièrement ces données d'une façon détaillée en attendant qu'elles aient pu être améliorées.

On trouvera ci-dessous des indications globales ainsi que les méthodes et définitions suivies pour l'établissement de ces statistiques.

I. Les difficultés méthodiques d'élaboration des statistiques de livraison d'acier par industries consommatrices

Le but de ces statistiques

Le but qu'on se propose d'atteindre dans ce recensement est l'étude de l'évolution dans le temps de la demande des divers clients de la sidérurgie classés par catégories d'activité ainsi que la structure de cette demande par produits et par pays (comparaisons internationales).

Il s'agit des clients de la sidérurgie au sens du Traité, et par conséquent il n'est pas question, à ce stade des travaux du moins, de rechercher le consommateur final d'acier après toutes les transformations successives que peuvent subir les produits sidérurgiques en passant d'une industrie à l'autre.

Cette première précision est très importante pour utiliser et interpréter ces statistiques. Un exemple concret permettra de mieux saisir ce point: soit une tôle qui est livrée par une usine sidérurgique à un client qui fabrique des moteurs: après transformation, cette tôle devient une partie de moteur et le fabricant de moteur livre sa production à d'autres industries qui en ont besoin pour fabriquer par exemple des machines textiles, des automobiles, des navires, etc... Le but qu'on s'est proposé est de recenser l'activité du premier de ces transformateurs d'après l'activité de l'acheteur qui s'est adressé à l'usine sidérurgique qui livre le produit. Dans l'exemple ci-dessus, le client est un fabricant de moteur» et on ne se demande pas à quoi servent les moteurs en question.

Certes, il pourrait être intéressant, pour certaines études, de chercher le «consommateur final» et de se demander par exemple quelles quantités d'acier sont utilisées sous les formes les plus évoluées et les plus diverses (machines, moteurs, etc...) par les diverses industries et par les personnes privées, mais cette étude économique ne peut être réalisée uniquement avec les ressources statistiques de l'industrie sidérurgique proprement dite, elle impliquerait la collaboration des autres industries et des pouvoirs publics (Offices de Statistiques), afin d'établir des tableaux inter-industries d'input et d'output spécialement aménagés en vue de pouvoir examiner cette question. De telles études pourront peut-être être effectuées ultérieurement, lorsque les statistiques générales d'input et d'output se seront développées avec les détails et la fréquence nécessaire dans les pays de la Communauté, mais elles n'enlèveront rien de leur intérêt aux statistiques relatives à la demande des clients immédiats de la sidérurgie, c'est-à-dire des premiers destinataires.

C'est pourquoi la Division des Statistiques a cherché à recenser, en collaboration étroite avec les organisations et offices compétents, les livraisons de produits sidérurgiques du Traité au premier destinataire, considéré en tant que premier utilisateur des produits du Traité.

Mais si ce but est bien défini, de nombreuses difficultés restent à surmonter pour arriver à des résultats satisfaisants.

Les obstacles à surmonter

Deux catégories d'obstacles surgissent pour réaliser de telles statistiques sur une base comparable dans tous les pays de la Communauté: il y a d'une part les difficultés matérielles d'exécution dues à l'importance des travaux à effectuer, et il y a d'autre part les difficultés de détermination de l'activité des clients de la sidérurgie.

Les difficultés matérielles

La base du travail d'établissement des statistiques de livraisons est constituée par les factures et bordereaux d'expédition qui accompagnent chaque livraison et qui spécifient le lieu de destination, le nom et la raison sociale du client ainsi que la nature et les quantités des produits livrés.

Or, il existe dans les grands pays consommateurs d'acier des dizaines de milliers de clients. La masse des documents à analyser devient alors considérable surtout lorsque des organismes statistiques centraux les réunissent et les exploitent pour toutes les usines sidérurgiques d'un pays. Les procédés mécanographiques permettent

d'exploiter une si vaste documentation, mais ils ne sont pas toujours à la portée de toutes les entreprises. D'autre part, il est apparu dans certains pays, des difficultés de recensement, même avec l'aide des procédés mécanographiques, en ce qui concerne les aciers fins et spéciaux, car pour ces produits les commandes et les livraisons sont très nombreuses mais portent chacune sur des tonnages beaucoup plus faibles que pour celles relatives à des produits en acier ordinaire.

C'est pourquoi les statistiques dont il est fait état dans cet article, ne concernent pour l'instant que les aciers ordinaires. On espère cependant pouvoir ultérieurement tenir compte, pour tous les pays, des livraisons d'acier fins et spéciaux par l'industrie, fusse-ce moyennant une part d'estimation.

Les difficultés de classement par industrie

Les difficultés matérielles ou d'organisation sont encore compliquées par le fait qu'il n'est pas toujours aisé de déterminer l'activité du destinataire : il faut souvent même interroger les clients pour la déterminer. D'autre part, des problèmes, qui mettent en jeu des questions de méthode sont soulevés par l'existence des entreprises à activité multiple. Les diverses activités d'une société ou d'une usine peuvent être indépendantes : intégration horizontale, ou liées et même dépendantes l'une de l'autre par intégration verticale.

Afin de limiter dans une certaine mesure les difficultés provenant de cet état de chose, on a réduit à une vingtaine le nombre des industries, ou groupes d'industries, distingué dans l'enquête. Pour déterminer ces groupes on s'est inspiré de la «Classification Internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique» (C.T.C.I.) du Bureau des Statistiques des Nations Unies (a), ce sont les suivantes :

1. EXTRACTION DU CHARBON
2. AUTRE EXTRACTION MINIERE
3. AMEUBLEMENT ET MENUISERIE METALLIQUE
4. CONFORMATION PROPRE DES USINES SIDERURGIQUES
5. FONDERIES
6. FORGES
7. INDUSTRIE DU TUBE D'ACIER
8. TREFILAGE, ETIRAGE ET LAMNAGE A FROID
9. QUINCAILLERIE, COUPELLERIE, OUTILLAGE ET SERRURERIE
10. EMBALLAGE METALLIQUE
11. RECIPIENTSMETALLIQUES
12. CONSTRUCTION DE MACHINES (excepté électriques)
13. MACHINES, APPAREILS, etc... ELECTRIQUES
14. CHANTIERS NAVALS
15. LOCOMOTIVES ET WAGONS
16. AUTOMOBILES, BICYCLETES ET AUTRES VEHICULES
17. VOIES FERREES
18. CONSTRUCTION METALLIQUE (b)
19. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
20. AUTRES CONSOMMATEURS
21. NEGOCIANTS (marchands de fer qui constituent des stocks pour la revente).

(a) Voir définitions en annexe.

(b) Bâtiment et travaux publics exécutés par des entreprises spécialisées dans la construction métallique.

Si on fait abstraction de la consommation propre des usines sidérurgiques elles-mêmes pour réparation, etc... (non compris les ateliers intégrés au Traité), ainsi que des livraisons aux négociants revendeurs (marchands de fer), il reste 19 secteurs d'activité.

On constate cependant très souvent que certaines entreprises exercent plusieurs activités qui devraient se classer dans des groupes différents, par exemple un client peut fabriquer à la fois des machines électriques et des machines non électriques, ou bien une fabrique de conserves alimentaires (catégorie «Autres consommateurs») fait elle-même ses boîtes de conserve en ter blanc (catégorie «Emballage métallique») par intégration verticale.

A cet égard des différences existent entre sociétés et entre pays. Ceux-ci ne suivent pas toujours les mêmes principes et habitudes d'organisation industrielle.

Un moyen de résoudre la difficulté serait, suivant l'exemple de certains pays tiers, de rendre obligatoire pour le destinataire la désignation de son activité sur chaque bon de commande. Cependant dans les entreprises à activité multiple dont plusieurs sont consommatrices d'acier, l'acheteur ne sait pas toujours à l'avance quel atelier recevra les produits qu'il achète. D'autre part, on a voulu éviter jusqu'ici d'imposer aux consommateurs des contraintes quelconques pour des motifs statistiques. Les usines sidérurgiques ou leurs organisations doivent donc s'efforcer de classer méthodiquement leurs clients par catégorie d'activité à l'aide des renseignements dont elles disposent et en essayant de résoudre les difficultés indiquées ci-dessus en appliquant les principes suivants :

1er principe (déjà cité) : Rechercher l'activité du premier destinataire, c'est-à-dire de celui qui reçoit l'acier sous les formes où il est vendu par l'industrie sidérurgique au sens du Traité. Ceci est facile si l'entreprise en question ne comprend qu'une usine se livrant à une seule activité, mais ce n'est pas toujours le cas, il faut alors :

2e principe : Considérer toujours séparément chaque usine destinataire, même si elles appartiennent à la même entreprise,

et 3e principe : S'efforcer dans le cas d'une usine à activité multiple, de distinguer l'atelier spécialisé qui a fait la commande, et de déterminer une fois pour toutes, en accord avec le client, l'activité des divers ateliers accomplissant des tâches de production dans l'usine en cause.

4e principe : L'activité du destinataire de produits sidérurgiques doit être déterminée en tant que ce client est consommateur, utilisateur ou transformateur de produits sidérurgiques : ceci, dans le cas d'entreprise à activité multiple (dont certaines seulement sont consommatrices d'acier), peut éventuellement conduire à classer un client, et les livraisons qui lui sont faites, dans une catégorie différente de celle correspondant à sa raison sociale.

Il en résulte, dans l'application, que dans le cas d'entreprise à activité multiple, il y a lieu de se baser, le cas échéant, sur l'usine ou même l'atelier spécialisé qui a fait la commande (par exemple d'après le lieu où les produits doivent être livrés). Ceci permet, dans le cas où les différentes activités d'une société sont exercées dans des usines ou lieux différents ou par des services spécialisés et individualisés d'une usine exerçant une activité productive d'une certaine importance, d'esquiver les difficultés du classement. Il s'agit naturellement d'une société qui exerce plusieurs activités consommatrices d'acier, car pour les entreprises à activité multiples dont une seule est consommatrice d'acier, le problème ne se pose pas.

Enfin si une entreprise exerce des activités multiples consommatrices d'acier dans une même lieu (ou non) sans qu'on puisse distinguer l'activité particulière qui est à l'origine de la commande, il faut classer le client d'après la principale de ses activités consommatrices d'acier (à déterminer en interrogeant le client).

Ces principes permettent de résoudre théoriquement le problème des activités multiples, bien qu'il subsiste souvent des difficultés matérielles pour les mettre en application.

Un point important à signaler concerne l'application du 4^e des principes ci-dessus : lorsqu'une activité consommatrice d'acier d'une entreprise - ex. : fabrication de boîtes de fer blanc pour conserves - est intégrée verticalement à une autre activité, qui ne peut pas être consommatrice d'acier - ex. : industrie alimentaire - les livraisons de produits sidérurgiques (ici fer blanc) sont classés dans l'activité consommatrice d'acier intéressée (ici : « Emballages métalliques »), parce que c'est la plus importante en ce qui concerne la sidérurgie, même si le chiffre d'affaire ou le nombre d'ouvriers occupés dans l'entreprise en question est relativement plus important dans les autres branches d'activité. Cependant il peut être intéressant de distinguer, dans un pays déterminé, les livraisons effectuées aux entreprises fabricant par exemple des « emballages métalliques » à titre principal et de façon indépendante pour le marché de celles effectuées à des ateliers intégrés fabricant des « emballages métalliques » utilisés immédiatement dans la même entreprise pour faire par exemple des conserves alimentaires. Dans ce cas il est facile pour le pays intéressé de subdiviser, pour ses besoins propres, les catégories d'activité retenues par la Haute Autorité par exemple de la manière suivante :

Emballage métallique :

- a) entreprises indépendantes
- b) ateliers intégrés à des industries alimentaires etc...

On pourrait de même avoir :

Réipients métalliques (fûts, etc...)

- a) entreprises indépendantes
- b) ateliers intégrés à l'industrie chimique etc...

Le fait que pour des besoins de la C.E.C.A. on ait groupé dans la catégorie « autres consommateurs » les activités qui normalement n'exigent pas des fournitures d'acier sous la forme des produits du Traité (agriculture, industries alimentaire, textile, chimique, etc...) ou qui en exigent peu, n'empêche donc pas de recenser malgré tout éventuellement les livraisons d'acier aux services consommateurs d'acier intégrés à

ces industries. On peut également, le cas échéant, subdiviser des catégories où diverses industries voisines ont été groupées par souci de simplifier les enquêtes et d'améliorer la comparabilité internationale des données recensées.

II. Signification et premiers résultats des recensements effectués

Dans le tableau II ci-dessous on a réduit à 17 le nombre des industries ou groupes d'industries retenues, bien que le recensement soit plus détaillé, pour diverses raisons: commodité, assurer une meilleure homogénéité des groupes, etc...

En ce qui concerne les produits on a fait la distinction suivante:

- A. TOTAL ACIER ORDINAIRE (B à L)
- B. LINGOTS ET DEMI-PRODUITS
- C. MATERIEL DE VOIE ET RONDS ET CARRES POUR TUBES
(ces produits ne sont pas livrés aux mêmes industries)
- D. PROFILS LOURDS
- E. FIL MACHINE EN COURONNE
- F. ACIERS MARCHANDS

Produits plats

- G. FEUILLARDS ET LARGES PLATS
- H. TOLES NON REVETUES DE 3 mm ET PLUS
- I. TOLES NON REVETUES DE MOINS DE 3 mm
- J. FER BLANC, TOLES ETAMEES ET FER NOIR
- K. AUTRES TOLES REVETUES
- L. TOTAL DES PRODUITS PLATS (G à K)

L'acier liquide pour moulage, livré aux fonderies d'acier intégrées à la sidérurgie ou indépendantes, n'est pas compris dans ces statistiques.

Signification des données

On a vu ci-dessus la nature des difficultés qui doivent être surmontées pour élaborer une statistique valable des livraisons d'acier par industries consommatrices. Il en résulte une certaine marge d'erreur dans les résultats.

D'autre part, il ne faut pas exagérer la portée de ces statistiques: elles indiquent en effet uniquement les livraisons des usines sidérurgiques d'un pays aux destinataires de ce même pays; et il ne s'agit, tout au moins pour l'instant, que des livraisons d'acier ordinaire.

Ces statistiques sont par conséquent encore très loin de saisir la consommation totale d'acier par industrie.

Divers éléments manquent pour cela, notamment:

- a) Les livraisons d'acier fins et spéciaux par industries consommatrices.
- b) Les importations, en provenance, soit d'autres pays de la Communauté, soit des pays tiers.
- c) Les livraisons aux négociants: on ne connaît pas en effet la répartition par industries consommatrices des livraisons de produits sidérurgiques des marchands de fer. On sait seulement qu'une notable partie de leurs livraisons va

aux bâtiment et aux travaux publics, mais les marchands de fer approvisionnent aussi en partie ou en totalité d'autres clients de diverses activités.

Les trois premières causes d'écart entre les livraisons d'acier ordinaire par industries et la consommation totale d'acier de celles-ci sont loin d'être négligeables. On trouvera au tableau 1, pour l'année 1955, leur importance relative par rapport, d'une part, aux livraisons totales de produits laminés des usines sur le marché national et, d'autre part, par rapport à la consommation apparente de produits laminés.

TABLEAU I
Importance relative des livraisons d'aciers fins et spéciaux
des usines nationales, des importations et des livraisons aux négociants
en 1955

PAYS	PROPORTION EN % PAR RAPPORT AUX LIVRAISONS TOTALES D'ACIER DES USINES DU PAYS CONSIDERE SUR LE MARCHÉ NATIONAL				PROPORTION EN % PAR RAPPORT A LA CONSOMMATION APPARENTE DE PRODUITS SIDERURGIQUES DU PAYS CONSIDERE (a)			
	Aciers spéciaux	Négo-ciants	Total (1 + 2)	Impor-tations	Aciers spéciaux	Négo-ciants	Impor-tations	Total (5 + 6 + 7)
	1	2	3	4	5	6	7	8
Allemagne (R.F.) (sans la Sarre)	6,78	16,54	23,32	9,90	6,17	15,05	9,01	30,23
U.E.B.L.	1,92(b)	26,42	28,34	6,03	1,81(b)	24,92	5,68	32,41
France/Sarre	8,79	23,77	32,56	3,00	8,54	23,08	2,91	34,53
Italie	10,49	20,39	30,88	9,81	9,56	18,57	8,93	37,06
Ensemble des quatre pays	7,53	19,91	27,44	7,61	7,00	18,50	7,07	32,57

(a) Livraisons totales des usines dans le pays + importations des produits finis (on suppose qu'il n'y a pas d'autres exportations que celles effectuées par les usines sidérurgiques elles-mêmes).

(b) D'après les livraisons du Bénélux à l'U.E.B.L.

On constate que pour l'ensemble des quatre pays retenus dans cette étude, les statistiques recensées répartissent par industrie 72,6 % des livraisons totales des usines sur le marché national, les 27,4 % restant étant livrés aux négociants (19,9 %) ou concernant les aciers fins et spéciaux. Si on tient compte en outre des importations, qui représentent en moyenne 7,6 % des livraisons des usines sur leurs marchés nationaux, on voit qu'environ le tiers de la consommation échappe encore à la répartition par industries consommatrices avec des différences selon les pays (de 30,2 % en Allemagne à 37,1 % en Italie). Pour les Pays-Bas cette proportion est même d'environ les deux tiers en raison de la place considérable des importations dans l'approvisionnement en acier du pays, c'est pourquoi les statistiques relatives aux Pays-Bas n'ont pas été reprises dans les tableaux I et II.

On essaiera ultérieurement de répartir, par industries consommatrices, les quantités d'acier qui échappent encore à cette statistique. Si des estimations valables pouvaient être effectuées pour les importations, il serait possible de fournir, pour les Pays-Bas, des données qui, complétant celles relatives aux autres pays, permettraient de publier, pour l'ensemble du marché commun, des statistiques relatives à la consommation apparente d'acier par secteur.

Premiers résultats

Pour plus de commodité, on se bornera ici à l'analyse des livraisons de l'ensemble des pays étudiés, en dépit du fait que ces données ne s'appliquent pas à tout le marché commun (absence des Pays-Bas) et qu'elles recouvrent des marchés nationaux présentant certaines différences de structure. En dépit de ces inconvénients qui, s'ajoutant à ceux signalés précédemment, nuisent à l'exactitude et à la signification des données, celles-ci conservent en effet malgré tout une valeur de synthèse qui fournit l'aspect général du marché commun par secteur.

On trouvera au Tableau II, pour l'ensemble de la Communauté sauf les Pays-Bas, les livraisons totales d'acier ordinaire des usines sidérurgiques sur leurs marchés nationaux, par secteurs consommateurs.

On constate, pour l'ensemble des produits en acier ordinaire du Traité, la grande importance que revêtent pour les débouchés certaines activités, non sidérurgiques au sens du Traité, mais qui constituent le prolongement immédiat de la sidérurgie: forges, tubes, tréfilage, étrépage et laminage à froid. Ces trois secteurs qui sont en grande partie intégrés aux usines sidérurgiques proprement dites absorbent respectivement: 5,10 %; 11,64 % et 15,10 % des livraisons d'acier ordinaire des usines sur leurs marchés nationaux, soit au total 31,84 % : environ le tiers des débouchés de la sidérurgie du Traité. Parmi les autres secteurs, si on fait abstraction des négociants qui absorbent 21,5 % des livraisons, on trouve en premier le «Bâtiment et les travaux publics»^(a) avec 9,65 %, suivi par l'«Ameublement, quincaillerie, etc...» avec 6,57 %, l'«Automobile» avec 5,44 %, etc... La rubrique «Autres consommateurs» représente 4,7 %; étant donné qu'elle sert souvent à classer les livraisons dont les acheteurs ont une activité mal définie, on peut s'attendre à ce que l'importance de cette rubrique diminue à l'avenir en raison des progrès du recensement.

(a) Dont la construction métallique constitue une partie.

Tabelle II

Tableau II

LIVRAISONS D'ACIER ORDINAIRE DES USINES SIDERURGIQUES SUR LEUR MARCHÉ NATIONAL PAR INDUSTRIES CONSOMMATRICES EN 1955

Unité: 1000 t.m. et %

Quantités et importance relative de chaque industrie ou groupe d'industries

Ensemble de la Communauté (excepté Pays-Bas)

PRODUITS	Extraction minière	Consommation propre des usines sidérurgiques	Forges	Industrie du tube d'acier	Tréfilage, étirage et laminage à froid	Ameublement, menuiserie métallique quincaillerie, coutellerie, outillage et serrurerie	Emballage métallique	Récipients métalliques	Construction de machines (excepté électriques)	Machines etc. électriques	Chariots navals	Locomotives et wagons	Automobiles, bicyclettes et autres véhicules	Voies ferrées	Construction métallique, bâtiment et travaux publics	Autres consommateurs	Négociants	TOTAL	
																		Tonnes métriques	%
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Total acier ordinaire																			
a) Quantités	381	438	1 338	3 053	3 962	1 723	350	439	1 093	496	979	428	1 427	646	2 588	1 239	5 648	26 238	100,00
b) %	1,45	1,67	5,10	11,64	15,10	6,57	1,37	1,67	4,17	1,89	3,73	1,63	5,44	2,46	9,86	4,72	21,53	100,00	
Lingots et demi-produits																			
a) Quantités	0	34	1 006	1 111	1	31	-	2	40	2	4	87	25	13	42	78	2 477	9,44	
b) %	0	1,37	40,61	44,85	0,04	1,25	-	0,08	1,62	0,08	0,16	3,51	1,01	0,04	0,53	1,70	3,15	100,00	
Matériel de voie et ronds et carrés pour tubes																			
a) Quantités	129	50	18	1 134	0	0	-	0	6	0	1	1	1	555	77	37	23	2 032	7,74 ^(a)
b) %	6,35	2,46	0,69	55,60	0	0	-	0	0,30	0	0,05	0,05	0,05	27,31	3,79	1,82	1,13	100,00	
Profilés lourds																			
a) Quantités	130	64	1	-	2	3	-	22	109	14	22	55	15	34	655	266	757	2 149	8,19
b) %	6,05	2,98	0,05	-	0,09	0,14	-	1,02	5,07	0,65	1,02	2,56	0,70	1,58	30,48	12,38	35,23	100,00	
Fil machine en couronne																			
a) Quantités	1	9	2	-	2 401	69	0	0	5	3	-	-	35	-	57	26	58	2 686	10,24
b) %	0,04	0,34	0,07	-	69,39	3,31	0	0	0,19	0,11	-	-	1,30	-	2,12	0,97	2,16	100,00	
Aciers marchands																			
a) Quantités	79	150	216	1	502	583	0	25	323	37	164	107	122	35	1 147	376	2 763	6 630	25,27
b) %	1,19	2,26	3,28	0,02	7,57	8,79	0	0,38	4,87	0,56	2,47	1,61	1,84	0,53	17,30	5,67	41,68	100,00	

a) Dont matériel de voie 3,42% et ronds et carrés pour tubes 4,32%.

PRODUITS PLATS																				
Feuillards et larges plats																				
a) Quantités	4	18	27	723	953	160	2	17	55	34	16	30	152	1	130	77	126	2 525	9,62	
b) %	0,16	0,71	1,07	28,63	37,74	6,34	0,08	0,67	2,18	1,35	0,63	1,19	6,02	0,04	5,15	3,05	4,99	100,00		
Tôles non revêtues de 3mm et plus																				
a) Quantités	33	90	50	71	2	158	1	220	411	68	759	118	179	13	373	204	926	3 676	14,01	
b) %	0,90	2,45	1,96	1,93	0,05	4,30	0,03	5,98	11,18	1,85	20,65	3,21	4,87	0,35	10,15	5,55	25,19	100,00		
Tôles non revêtues de moins de 3mm																				
a) Quantités	5	19	19	12	99	677	6	150	136	336	7	30	892	6	86	132	745	3 357	12,80	
b) %	0,15	0,57	0,57	0,36	2,95	20,17	0,18	4,46	4,05	10,01	0,21	0,89	26,57	0,18	2,56	3,93	22,19	100,00		
Fer blanc, tôles étamées fer noir																				
a) Quantités	-	0	0	-	1	10	350	0	1	1	-	0	0	-	0	53	24	440	1,68	
b) %	-	0	0	-	0,22	2,27	79,56	0	0,22	0,22	-	0	0	-	0	12,05	5,46	100,00		
Autres tôles revêtues																				
a) Quantités	1	3	0	-	0	12	0	2	9	1	6	1	8	1	49	25	148	266	1,01	
b) %	0,38	1,13	0	-	0	4,51	0	0,75	3,38	0,38	2,25	0,38	3,01	0,38	18,42	9,40	55,63	100,00		
Total des produits plats																				
a) Quantités	43	130	96	806	1 055	1 017	359	389	612	440	788	179	1 231	21	638	491	1 969	10 264	39,12	
b) %	0,42	1,27	0,94	7,85	10,28	9,91	3,50	3,79	5,96	4,29	7,68	1,74	11,99	0,20	6,22	4,78	19,18	100,00		



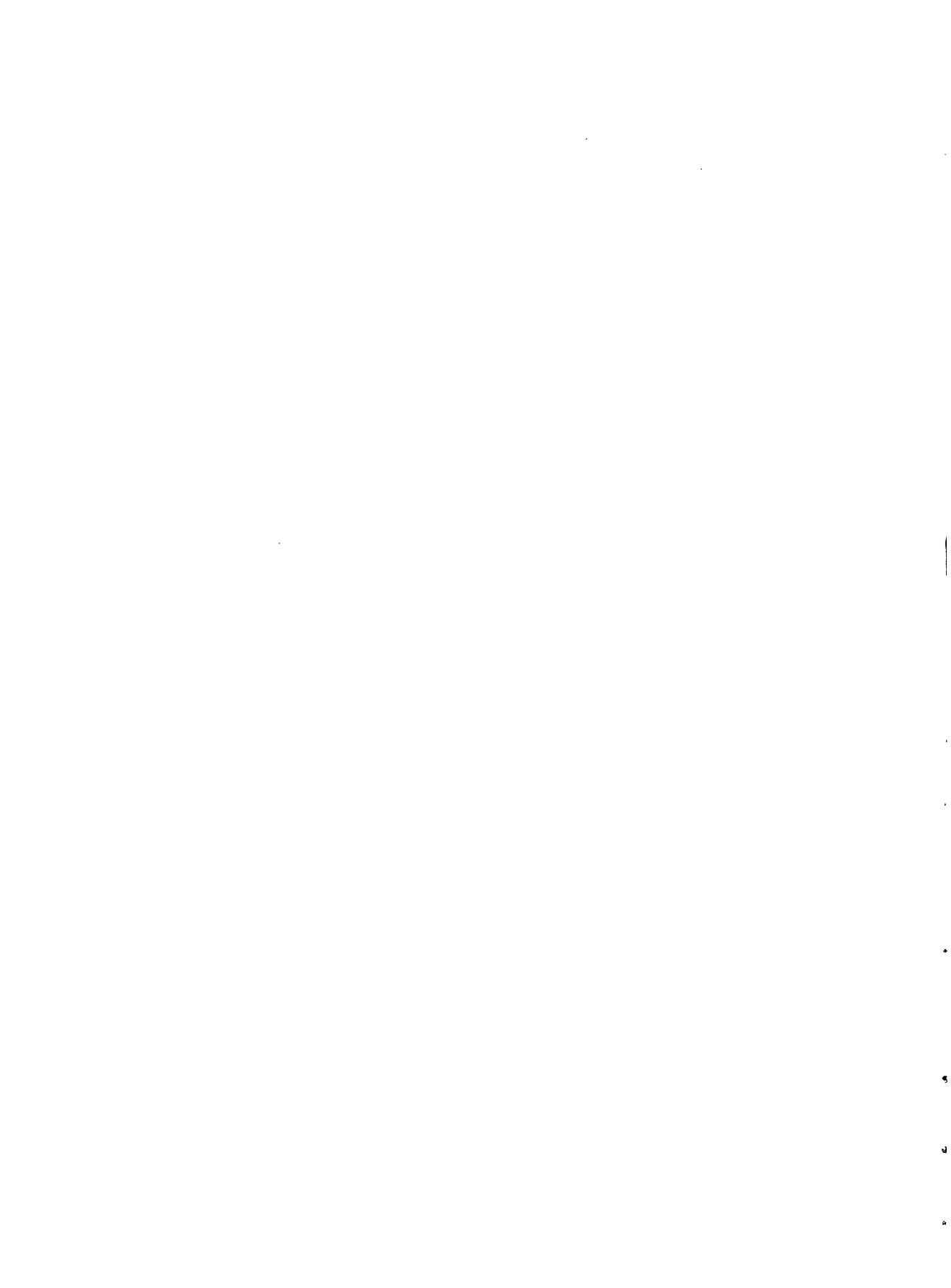
En ce qui concerne les produits, on remarque l'importance notable des lingots et demi-produits (9,44 %) qui s'explique par des livraisons considérables de lingots et demi-produits de forge (plus d'un million de tonnes) et par celles de lingots pour tubes (plus d'un million de tonnes également). Les livraisons d'acier brut et de demi-produits en dehors de la sidérurgie au sens du Traité paraîtraient encore plus considérables, si on tenait compte de l'acier liquide pour moulage (production = livraisons de 1 110 000 t en 1955 dont 586 000 t produits dans les fonderies d'acier indépendantes et 524 000 t dans les usines sidérurgiques proprement dites au sens du Traité).

Les aciers marchands constituent la grande masse des produits livrés: 25,3 % qui se répartissent entre tous les secteurs, mais avec une part considérable qui est redistribuée par le négoce (41,7 %) et de grosses livraisons à un client très important: le bâtiment et travaux publics (17,3 %).

Le fil machine (10,2 % des livraisons) est presque entièrement utilisé par l'industrie du «tréfilage, etc...» (89,4 %).

Pour les profilés lourds les débouchés les plus importants sont constitués par le négoce (35,2 %) et le bâtiment (27,9 %).

Enfin un groupe de produits particulièrement important est constitué par les produits plats qui représentent 39,1 % des livraisons totales, soit plus de 10 millions de tonnes et qui sont distribués entre tous les secteurs: A part le négoce qui en reçoit 19,2 %, l'automobile absorbe 12 %, l'industrie du laminage à froid hors Traité: 10,3 % (feuillards) et l'ameublement métallique, quincaillerie et industries voisines: 9,9 %. Etant donné que le fer blanc et les tôles revêtues sont en général des tôles minces, on constate que sur les 10 millions de tonnes de produits plats livrés, un quart est constitué de feuillards et larges plats, et que les trois quarts restants se répartissent à peu près également entre les tôles fortes de 3mm et plus - pour lesquelles les chantiers navals constituent le meilleur client après le négoce - et les tôles minces de moins de 3mm, pour lesquelles les meilleurs clients après le négoce sont les secteurs de l'automobile d'une part et de l'ameublement, quincaillerie, etc... d'autre part.



Col. 06 : «Forges»

Cette colonne comprend les forges intégrées à l'industrie sidérurgique et les forges indépendantes, à l'exclusion des forges intégrées à d'autres industries (définies dans les autres colonnes du questionnaire). Elle comprend la fabrication de bandages, centres de roues, essieux, etc...

Col. 09 : «Quincaillerie, coutellerie, outillage et serrurerie»

On groupera dans cette colonne la fabrication des produits ci-après :

1. Ressorts d'acier, chaînes, boulons, écrous, joints, rivets, vis, produits tournés, standard ou sur modèle, petit outillage, agricole et industriel, produits à base de fil de gros diamètres.
2. Serrurerie et ferronnerie, maréchalerie, etc...
3. Coutellerie, couverts, armes blanches et armes à feu.
4. Fabrication d'outils.
5. Articles de fer battu, métaux estampés, appareils d'éclairage, articles à base de fil fin, boutons, aiguilles.
6. Fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson et les industries qui ont pour objet l'émaillage, le vernissage, le laquage, la galvanisation, le blindage et le polissage, le forgeage et la soudure des produits métalliques.

Col. 11 : «Récipients métalliques»

Fabrication de chaudières, réservoirs, fûts métalliques, poubelles et industries analogues, à l'exception des boîtes de conserves (*emballages métalliques col. 10*) et des produits de la menuiserie métallique (*qui doivent figurer col. 03*).

Col. 12 : «Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques»

Construction de machines y compris agricoles (tracteurs inclus), de grues et autres machines de génie civil et de génératrices de force, à l'exclusion du matériel électrique. Cette rubrique comprend aussi les ateliers ayant pour objet la fabrication des pièces détachées des machines correspondantes. Cette rubrique ne comprend pas la fabrication des véhicules automobiles, des avions et des moteurs de marine par des constructeurs spécialisés dans ces types de machines.

Col. 13 : «Construction de machines, appareils et fournitures électriques»

Fabrication de machines, d'appareils et de fournitures pour la génération, l'accumulation, la transmission et la transformation de l'énergie électrique, tels que: génératrices électriques et appareils de transmission et de distribution d'électricité, appareils électriques y compris les appareils à usage domestique, fils et câbles isolés; matériel électrique pour véhicules automobiles, avions, locomotives et wagons de chemin de fer; lampes électriques; matériel de communication et articles connexes y compris les postes radiophoniques, phonographes; piles électriques; appareils de radiographie, de radioscopie et appareils thérapeutiques; tubes électroniques.

On doit indiquer dans cette colonne seulement les livraisons destinées aux industries productrices de ces machines à l'exclusion des livraisons aux Compagnies d'Electricité qui doivent figurer à la colonne 20.

Col. 14 : «Chantiers navals»

Chantiers de constructions maritimes ayant pour objet les travaux de construction et de réparation, établissements spécialisés dans la construction des moteurs de marine; chantiers de démolition des navires.

Col. 15 : «Locomotives et wagons»

Construction et reconstruction de locomotives, de tout type ou tout écartement, ainsi que de wagons et de tramways pour passagers et marchandises. Cette rubrique comprend également la fabrication de locomotives et de wagons par les compagnies de chemin de fer et les travaux de réparation effectués dans des ateliers qui leur appartiennent. (Donc toutes livraisons qui ne sont pas du matériel de voie, aux entreprises de transports par voie ferrée.)

Col. 16 : «Automobiles, bicyclettes et autres véhicules»

Comprend les activités suivantes:

1. Construction de véhicules automobiles:

Fabrication et assemblage de véhicules automobiles en ordre de marche, tels que voitures de tourisme, autocars et omnibus commerciaux, camions et remorques de camions, plateformes à tous usages et véhicules automobiles à usage spécial (ambulances, taxis, etc...); fabrication de pièces détachées et d'accessoires pour automobiles, tels que freins, embrayages, boîtes de vitesse, transmissions, roues et châssis. Cette rubrique ne comprend pas les pneus et les chambres à air, les vitres pour automobiles, les fournitures électriques.

2. Réparation de véhicules automobiles et de bicyclettes:

Réparation des automobiles, des camions à moteurs, des bicyclettes et toute réparation spécialisée comme celle des capots d'automobiles et de l'appareillage électrique.

3. Construction de bicyclettes:

Fabrication de bicyclettes, de tricycles, de véhicules à pédales et de pièces détachées pour bicyclettes, telles que selles, pivots de selle, cadres, engrenages et guidons.

4. Construction d'avions:

Construction, assemblage et réparation d'avions, de planeurs et de pièces détachées pour avions telles que moteurs, hélices, flotteurs et trains d'atterrissage. On classe la fabrication des instruments de navigation aérienne dans le groupe divers (col. 20).

5. Fabrication de matériel de transport non classées ailleurs:

Construction de matériel de transport non classé ailleurs tel que véhicules à traction animale et charrettes à bras.

Col. 17 : «Voies ferrées»:

Comprend la construction et l'entretien des voies de chemin de fer ou de tramways publics ou privés (les voies et leurs accessoires tels que piliers, aiguillage, etc...).

Col. 18 : «Construction métallique»

Groupe comprenant en partie les activités désignées ci-dessous sous l'appellation de «Bâtiments et travaux publics» par des entreprises spécialisées dans des constructions de bâtiments industriels ou non industriels, constitués essentiellement par des pièces métalliques.

Col. 19 : «Bâtiments et travaux publics»

Comprend les activités ci-dessous, déduction faite de celles qui entrent dans le groupe «Construction métallique» (Col. 18).

Construction, réparation et démolition de bâtiments, de routes, voies publiques et ponceaux; gros-oeuvre de travaux tels qu'égouts et canalisations d'eau, chemins de fer (voies ferrées exclues), mâles, tunnels, voies souterraines, routes surélevées, ponts, viaducs, barrages, travaux d'assèchement, travaux d'assainissement, aqueducs, irrigation et travaux de régularisation, usines hydroélectriques, installations hydrauliques, canalisations de gaz pipe-lines, construction de matériel de soutènement (cadre de mines) et tous autres types de gros travaux de construction; travaux maritimes tels que dragages, dérochement sous-marin, pilotage, assèchement, construction de ports et de voies navigables, puits, aéroports, terrains d'athlétisme; terrains de golfs; courts de tennis, parcs de voitures, systèmes de communication tels que lignes téléphoniques et télégraphiques et tous autres travaux effectués par l'entreprise privé ou par l'Administration. Cette rubrique comprend également les sous-traitants dans le domaine de la construction tels que charpentiers, plombiers, plâtriers et électriciens. Cette rubrique ne comprend pas les travaux de construction, de réparation et de démolition entrepris accessoirement par le personnel d'une entreprise classée dans une autre branche et pour le compte de cette entreprise.

Col. 20 : «Autres consommateurs»:

Comprend toutes les livraisons qui ne peuvent pas être classées dans les groupes 01 à 19 et 21 et 22.

Elle comprend notamment:

1. Agriculture et forêt.
2. Métallurgie des métaux non ferreux.
3. Industrie chimique.
4. Mécanique de précision.

Fabrication d'instruments de mesure, de contrôle, de laboratoire et d'instruments de précision; d'instruments de matériel et de fournitures pour chirurgiens, médecins et dentistes (autres qu'électriques).

5. Fabrication de produits photographiques et instruments d'optique.

Fabrication d'instruments d'optique et de lentilles, de lunetterie et de matériel et fournitures photographiques, y compris les pellicules et les plaques sensibles.

6. Fabrication de montres et d'horloges.
7. Réparation de montres et d'horloges.

8. Fabrication de bijouterie et articles connexes.

Fabrication de bijouterie, d'argenterie et d'objets en plaqué utilisant des métaux précieux des perles, des pierres précieuses et fines. La taille et le polissage des pierres précieuses et fines, la gravure de médailles et la frappe de monnaie entrent dans ce groupe.

9. Fabrication d'instruments de musique.

Fabrication d'instruments de musique tels que pianos, instruments à cordes, instruments à vent, instrument à percussion; disques de phonographes. La fabrication de phonographes figure au groupe « construction de machines, appareils et fournitures électriques ».

10. Jouets et articles de sports.

Plumes, crayons et autres articles pour bureau et artistes; bijouterie fantaisie et articles de nouveauté; plumes, aigrettes et fleurs artificielles; balais et brosses, abat-jour; articles funéraires, pipes et fume-cigarettes; modèles et patrons; plaques d'identité, écussons, insignes et étiquettes, matériel pour instituts de beauté et salons de coiffure; enseignes et vitrines publicitaires; glace artificielle, tampons métalliques et en caoutchouc et clichés; produits en matière plastique qui ne sont pas classés ailleurs; résilles, perruches et articles similaires.

11. Industrie céramique et industrie du verre et de la verrerie.

12. Scieries et façonnage du bois.

13. Fabrication et transformation du papier.

14. Industries alimentaires.

15. Administrations publiques non comprises ailleurs.

16. Besoins directs de la défense.

17. Artisanats autres que ceux déjà énumérés, etc...

**Correspondance entre la classification des groupes d'industries consommatrices
utilisées et la classification internationale type de l'O.N.U. (a)**

CODIFICATION O.N.U.		RUBRIQUES	COLONNES DU QUESTIONNAIRE HAUTE AUTORITE
CLASSES	GROUPES		
		Branche I - Industries extractives	
11	110	Extraction du charbon	01
12		Extraction des minerais	}
13		Pétrole brut et gaz naturel	
14		Extraction de la pierre à bâtir, de l'argile et du sable	
19		Extraction de minéraux non métallifères non classés ailleurs	
		Branches 2-3 - Industries manufacturières (en partie)	
26	260	Industrie du meuble et de l'ameublement	03
34	341	Industries métallurgiques de base (partie) Métallurgie du fer et de l'acier :	
		a) Consommation propre des usines sidérurgiques	04
		b) Fonderies	05
		c) Forges	06
		d) Industrie du tube d'acier	07
		e) Industrie du tréfilage, étirage et laminage à froid	08
	342	Métallurgie des métaux non ferreux	20
35	350	Fabrication des produits métallurgiques, à l'exclusion des machines et du matériel de transport	
		a) quincaillerie, coutellerie, outillage, serrurerie	09
		b) emballage métallique	10
		c) récipients métalliques	11
36	360	Constructions de machines, à l'exclusion des machines électriques	12
37	370	Construction des machines, appareils et fournitures électriques	13
38		Construction de matériel de transport	
	381	Constructions navales et réparation de navires	14
	382	Constructions de matériel de chemin de fer (locomotives, wagons)	15
	383	Réparation et construction de véhicules, accessoires et pièces détachées pour automobiles, de bicyclettes, avions et autres fabrications de matériel de transport (charettes, voitures à bras, etc...)	16
	384		
	385		
	386		
	387		

(suite page suivante)

(a) Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (Etudes Statistiques du Bureau de Statistiques des Nations Unies - Série M N° 4; ST/STAT/SER. M/4) Lake Succès N. Y. 31 oct. 1949.

CODIFICATION O.N.U.		RUBRIQUES	COLONNES DU QUESTIONNAIRE HAUTE AUTORITE
CLASSES	GROUPES	Branches 4 - Construction	
40	400	Construction	
		a) Voies ferrées (de chemin de fer, de tramways publics ou privés)	17
		b) Construction métallique	18
		c) Bâtiment et travaux publics et autres travaux de construction (puits, piscines, terrains de jeu, lignes téléphoniques, etc.) et sous-traitants de la construction (charpentiers, plombiers, plâtriers, électriciens)	19
		Branche 6 - Commerce, Banque, assurances, etc...	
61		Commerce de gros et de détail	
		Négociants, marchands de fer	22

(a) Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (Etudes Statistiques du Bureau de Statistiques des Nations Unies - Série M N° 4; ST/STAT/SER. M/4) Lake Success N. Y. 31 oct. 1949.

**L'évolution de la production maximum possible de fonte et d'acier brut
par pays de 1955 à 1956**

Dans un précédent article (1) nous avons donné, pour l'ensemble de la Communauté, la «production maximum possible de fonte et d'acier brut» au cours de l'année 1955.

Les résultats des enquêtes effectuées depuis un certain temps au début de chaque année, sur la production maximum possible au cours de l'année, paraissent maintenant avoir atteint un stade de développement et de perfectionnement suffisant pour pouvoir être publiés et utilisés par pays.

On trouvera ci-dessous, pour chaque pays de la Communauté la production maximum possible de fonte et d'acier brut, et pour l'ensemble de la Communauté, la répartition de celle-ci par procédés de fabrication. Les données concernant l'année 1955 ont été révisées et constituent des chiffres définitifs.

TABLEAU A

EVOLUTION COMPAREE PAR PAYS DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE
DE FONTE BRUTE (2) ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE
DE 1955 A 1956

Unité : 1000 t. m.

PERIODE	ALLE- MAGNE (R.F.) (sans la Sarre)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEM- BOURG	PAYS- BAS	TOTAL COMMU- NAUTE
Production maximum possible en cours d'année								
1955	17,000	5 650	11 500	3 000	1 770	3 110	670	42 700
1956	18 000	5 900	12 100	3 000	2 030	3 300	700	45 030
Production effectivement réalisée (rythme annuel)								
1955	16 482	5 320	10 941	2 879	1 677	3 048	668	41 015
1956	17 577	5 657	11 423	3 018	1 935	3 276	662	43 544
1er sem.(3)	17 170	5 650	11 374	2 940	1 820	3 248	642	42 844
Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible $\frac{B}{A}$ (4)								
1955	97,0	94,2	95,1	96,0	94,7	98,0	99,7	96,1
1956	97,7	95,9	94,4	100,6	95,3	99,3	94,6	96,7
1er sem.	95,4	95,8	94,0	98,0	89,7	98,4	91,7	95,1

(1) *Informations Statistiques, 3e Année, N° 1 (Janvier-Février 1956): «Capacité de production, production maximum possible et records de production de la sidérurgie».*

(2) *Y compris Spiegel et ferro-manganèse carburé.*

(3) *Rythme annuel atteint au cours du premier semestre (production des six premiers mois simplement multipliée par deux sans correction saisonnière).*

(4) *Les données annuelles effectives peuvent seules donner, pour les années écoulées le taux d'utilisation de la production maximum possible, les données concernant des périodes plus courtes ne constituent que des indices d'activité de la sidérurgie rapportées à la production maximum possible de l'année en cours prise comme base = 100.*

TABLEAU B

EVOLUTION COMPAREE PAR PAYS DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE D'ACIER BRUT (1) ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE DE 1955 A 1956

Unité : 1000 t. m.

PERIODE	Allemagne (R.F) sans la Sarre	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Total Communauté
Production maximum possible								
1955	22 000	6 250	13 450	3 300	5 720	3 270	1 010	55 000
1956	23 500	6 680	13 925	3 375	6 220	3 430	1 090	58 220
Production effectivement réalisée (rythme annuel)								
1955	21 336	5 894	12 592	3 166	5 395	3 226	979	52 588
1956	23 187	6 377	13 398	3 375	5 909	3 455	1 051	56 752
1er sem.(2)	22 598	6 376	13 404	3 270	5 696	3 422	1 026	55 792
Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible ($\frac{B}{A}$) (3)								
1955	97,0	94,3	93,6	95,9	94,3	98,7	96,9	95,6
1956	98,7	95,5	96,2	100,-	95,	100,7	96,4	97,5
1er sem.(2)	96,2	95,4	96,3	96,3	91,6	99,8	94,1	95,8

(1) Lingots et acier liquide pour moulage; y compris fonderies d'acier indépendantes.

(2) Rythme annuel atteint au cours du premier semestre (production des six premiers mois simplement multipliée par deux sans correction saisonnière).

(3) Les données annuelles effectives peuvent seules donner, pour les années écoulées, le taux d'utilisation de la production maximum possible, les données concernant des périodes plus courtes ne constituent que des indices d'activité de la sidérurgie rapportée à la production maximum possible de l'année en cours prise comme base = 100.

TABLEAU C

EVOLUTION COMPAREE, POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE, DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE D'ACIER BRUT (1) ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE DE 1955 A 1956, PAR PROCÉDES DE FABRICATION

Unité : 1000 t. m.

PERIODE	ACIER THOMAS	ACIER MARTIN	ACIER ELECTRIQUE	ACIER BESSEMER	AUTRES ACIERS	TOTAL
Production maximum possible en cours d'année						
1955	28 890	21 246	4 585	267	12	55 000
1956	30 276	22 305	5 360	267	12	58 220
Production effectivement réalisée (rythme annuel)						
1955	27 524	20 485	4 336	234	9	52 588
1956	29 379	22 105	5 020	242	7	56 753
1er semestre 1956	29 060	21 733	4 744	247	9	55 792
Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible ($\frac{B}{A}$) (2)						
1955	95,3	96,4	94,6	87,6	75,0	95,6
1956	97,-	99,1	93,7	90,6	58,3	97,5
1er semestre 1956	96,0	97,4	88,5	92,5	75,0	95,8

(1) Lingots et acier liquide pour moulage; y compris les fonderies d'acier indépendantes.

(2) Les données annuelles effectives peuvent seules donner, pour les années écoulées, le taux d'utilisation de la production maximum possible, les données concernant des périodes plus courtes ne constituent que des indices d'activité de la sidérurgie rapportée à la production maximum possible de l'année en cours prise comme base = 100.

1) Analyse des données pour 1955 et 1956

A) FONTE :

L'utilisation des possibilités maxima de production de fonte a été poussée à un niveau élevé pendant les années 1955 et 1956 dans tous les pays de la Communauté en général.

Entre 1955 et 1956 des augmentations sensibles des possibilités maxima de production de fonte ont été prévues dans tous les pays de la Communauté, à l'exception de la Sarre :

ALLEMAGNE : (R.F.)	+ 1.000.000 t. m. soit 5,9 % de hausse sur 1955
BELGIQUE :	+ 250.000 t. m. soit 4,4 % de hausse sur 1955
FRANCE :	+ 600.000 t. m. soit 5,0 % de hausse sur 1955
ITALIE :	+ 260.000 t.m. soit 14,7 % de hausse sur 1955
LUXEMBOURG :	+ 190.000 t. m. soit 6,1 % de hausse sur 1955
PAYS-BAS :	+ 30.000 t. m. soit 4,5 % de hausse sur 1955

Pour l'ensemble de la Communauté les possibilités maxima de production de fonte ont dépassé ainsi en 1956 de 2.330.000 t. m. celles de l'année 1955 soit de 5,5 %.

L'effort d'investissement correspondant au cours des années 1955 et 1956 était nécessaire comme le montre la production de fonte réalisée en 1956, qui dépasse en effet la production maximum possible de l'année 1955, de 2 %; les nouvelles capacités de production créées en 1955 et 1956 ont donc déjà été mises en service au moins en partie.

B) ACIER BRUT :

On observe à peu près les mêmes phénomènes que pour la fonte, c'est-à-dire un niveau d'utilisation élevé des possibilités maxima de production en 1955, ainsi qu'en 1956. La production réalisée en 1956 dépasse la production maximum possible de l'année 1955 de 3,2 %.

On constate également que des augmentations importantes des possibilités maxima de production d'acier ont été prévues en 1956 par rapport à 1955.

ALLEMAGNE(RF):	+ 1.500.000 t.m. soit 6,8 % de hausse sur 1955
BELGIQUE :	+ 430.000 t.m. soit 6,9 % de hausse sur 1955
FRANCE :	+ 475.000 t.m. soit 3,5 % de hausse sur 1955
SARRE :	+ 55.000 t.m. soit 2,3 % de hausse sur 1955
ITALIE :	+ 500.000 t.m. soit 8,7 % de hausse sur 1955
LUXEMBOURG :	+ 160.000 t.m. soit 4,9 % de hausse sur 1955
PAYS-BAS :	+ 80.000 t.m. soit 7,9 % de hausse sur 1955.

Pour l'ensemble de la Communauté les possibilités maxima de production ont dépassé ainsi de 3.220.000 t.m. celles de l'année 1955, soit de 5,9 %. Cette augmentation est donc en 1956 relativement un peu plus élevée pour l'acier que pour la fonte pour l'ensemble du marché commun bien qu'on observe pour la France, l'Italie et le Luxembourg un développement des possibilités de production de fonte qui dépasse, en proportion relative, celui relatif à l'acier brut.

En ce qui concerne la répartition, par procédés de fabrication, du développement des possibilités de production maxima d'acier brut, on observe de 1955 à 1956 l'évolution suivante pour l'ensemble de la Communauté:

ACIER THOMAS :	+ 1.386.000 t.m. soit 4,8 % de hausse sur 1955
ACIER MARTIN :	+ 1.059.000 t.m. soit 5,0 % de hausse sur 1955
ACIER ELECTRIQUE :	+ 775.000 t.m. soit 16,9% de hausse sur 1955
ACIER BESSEMER	sans changement
ET AUTRES :	

L'augmentation prévue des possibilités maxima de production d'acier électrique est surtout très remarquable; elle s'explique vraisemblablement en grande partie par le fort développement de la production d'aciers fins et spéciaux: on observe en effet, par exemple entre le premier semestre 1955 et le premier semestre 1956 que si la production globale d'acier de la Communauté s'est accrue de 8,4 %, celle d'aciers fins et spéciaux s'est accrue de 16,1 % et celle d'acier ordinaire de 7,7 % seulement.

L'étude de ces données pour deux années seulement donne déjà lieu à des déductions intéressantes, mais il faut encore attendre de disposer de données pour une plus longue période pour pouvoir en dégager des tendances et des conclusions définitives.

II. Methodologie, signification et intérêt de ces données

Rappelons que le concept de «production maximum possible» utilisé pour ces enquêtes est distinct à la fois de la «capacité technique de production», et de celui de «records de production» (voir l'article précité), il correspond à la production qu'on pourrait réellement obtenir au cours de l'année considérée, si la demande était suffisante pour qu'on doive utiliser toutes les possibilités de production, et dans l'hypothèse où les matières premières sont disponibles (a).

Il y a lieu de remarquer également que l'enquête étant effectuée au début de chaque année pour l'année en cours, il subsiste toujours une certaine marge d'erreur sur la date exacte de mise en service des installations nouvelles et sur celle de mise hors service des installations anciennes désuètes jusqu'à ce que les chiffres aient pu être révisés au cours de l'année suivante. Si on ajoute que les lits de fusion prévus peuvent être modifiés en cours d'année et que, d'autre part, on peut pousser la production de certaines installations momentanément au delà de ce qui correspondrait à une production normale de longue durée, on comprend pourquoi on peut constater, malgré tout, que la production effectivement réalisée au cours d'une année peut dépasser quelque peu la «production maximum possible» prévue au début de l'année pour l'année en cours. D'autre part, toutes les fois que les possibilités de production doivent subir des modifications en cours d'année, la production maximum possible recensée pour l'ensemble de l'année ne correspond ni aux possibilités des installations existantes au début de l'année, ni à celles des installations qui seront disponibles à la fin de l'année.

Il y a donc lieu: d'utiliser et d'interpréter avec précaution les données relatives à la production maximum possible, notamment si on veut comparer celle-ci à la production effectivement réalisée.

(a) On trouvera la définition complète dans l'article précité.

Dans les tableaux A, B et C on a comparé la production maximum possible pour la fonte et l'acier brut avec la production effectivement réalisée au cours de trois périodes: les années 1955 et 1956 d'une part et le premier semestre 1956 d'autre part, afin de montrer nettement les différences qui caractérisent chacune de ces comparaisons.

La comparaison entre la production maximum possible en cours d'année et la production réellement observée n'a pas en effet la même signification selon qu'on effectue cette comparaison sur la base des données annuelles effectives ou en employant des données mensuelles, trimestrielles, ou semestrielles sur la base desquelles on a calculé un taux annuel de production.

Prenons à titre d'exemple la fonte (*tableau A*). On constate, pour l'ensemble de la Communauté, que la production de 1955 a atteint 96,1 % de la production maximum possible. Le fait qu'on n'a pas, en moyenne, au cours de l'année atteint 100 % s'explique, avec des différences pour chaque pays, pour la situation du marché, l'approvisionnement en matières premières, la marge d'erreur des calculs signalés plus haut, tous éléments qu'il n'y a pas lieu d'approfondir ici.

Pour le premier semestre 1956 on constate que le rapport entre le rythme annuel de production, calculé sans tenir compte des mouvements saisonniers et la production maximum possible prévue pour l'ensemble de l'année est de 95,1 %. Il ne faudrait pas en conclure que le taux d'utilisation des possibilités de production maxima ait diminué par rapport à 1955, car ce second rapport en % n'est pas le taux d'utilisation de la production maximum possible, puisqu'on ne dispose pas de cette donnée pour le premier semestre 1956 mais seulement pour l'ensemble de l'année. En fait le chiffre de 95,1 constitue un indice du niveau de la production de fonte du premier semestre 1956 dont la base = 100 est la production maximum possible au cours de l'année 1956 elle-même.

Il n'est cependant pas sans intérêt de suivre, pour des périodes plus courtes que l'année et dans le cadre de l'année, comment évolue le rapport entre le rythme annuel de production de chaque mois ou de chaque trimestre et les possibilités maxima de production au cours de la même année. Aux U.S.A. où on recense la production d'acier par semaine, on utilise couramment le rapport entre le taux annuel de production correspondant et «la capacité de production enregistrée au premier janvier» avec comme conséquence que le rapport peut dépasser fréquemment 100 % du fait de la mise en service de nouvelles capacités en cours d'année, ces données sont publiées par années et par mois dans «l'Annual Statistical Report» de l'«American Iron and Steel Institute» et dans diverses publications. L'utilisateur de ces statistiques américaines doit prendre garde au fait que ces «rapports» ne coïncident pas exactement avec la notion de «taux d'utilisation de la capacité».

En ce qui concerne les pays de la Communauté, on a cherché par le concept de «production maximum possible en cours d'année» à permettre, mieux que dans le cas des statistiques américaines, d'apprécier sur une base annuelle le véritable taux d'utilisation des possibilités maxima de production.

Les rapports qu'on peut établir, comme on le fait aux U.S.A., entre la production réelle et les possibilités maxima de production, pour des périodes plus courtes que l'année, sont cependant intéressants sous un autre point de vue.

L'évolution d'un tel indice, établi sur une base mensuelle par exemple, peut fournir en effet des indications utiles sur la situation du marché: il faut, malgré tout, pour interpréter l'évolution de cet indice, tenir compte, comme pour l'étude des données en tonnages, des fluctuations saisonnières normales dues par exemple soit aux congés annuels soit aux disponibilités saisonnières d'énergie. (Ce dernier facteur est surtout sensible pour l'Italie où une partie notable de la production de fonte et d'acier est faite au four électrique en profitant des disponibilités d'énergie électrique à bon marché pendant la belle saison).

D'autre part, le fait que cet indice calculé pour de courtes périodes et qui diffère de ceux publiés aux U.S.A. ait pour base pour la Communauté, la production maximum possible en cours d'année, a pour effet de le rapprocher d'autant plus du taux, inconnu, d'utilisation des possibilités de production maxima que:

- a) la conjoncture est bonne (auquel cas on tend à utiliser plus complètement les capacités),
- b) et que l'évolution de la production maximum possible en cours d'année, par suite de l'entrée en service des installations nouvelles, est faible. (On peut apprécier ces modifications car on dispose de la succession des données annuelles sur la production maximum possible, ce qui montre, dans une certaine mesure, si des variations des possibilités maxima de production sont attendues au cours de l'année ou non, et quelle est leur importance relative et en valeur absolue)

Enfin lorsque l'année est écoulée, la confrontation entre le taux annuel d'utilisation de la production maximum possible et les indices qui donnent pour chaque période de l'année le rapport entre le rythme annuel de production et la production maximum possible au cours de l'année peut donner lieu à des déductions intéressantes:

Par exemple pour la fonte, pour l'ensemble de la Communauté et pour l'année 1955, on peut établir le tableau suivant :

TABLEAU D

	1 000 t
A) PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE EN 1955 :	42 700
B) PRODUCTION REELLE EN 1955 :	
a) TOTAL	41 015
b) RYTHME ANNUEL DE PRODUCTION PAR TRIMESTRE :	
1 ^{er} TRIMESTRE	39 501
2 ^e TRIMESTRE	41 227
3 ^e TRIMESTRE	40 869
4 ^e TRIMESTRE	42 380
C) RAPPORT EN % ENTRE LA PRODUCTION REELLE ET LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE :	%
a) TAUX D'UTILISATION DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE EN 1955	96,1
b) INDICE DE LA PRODUCTION TRIMESTRIELLE	
1 ^{er} TRIMESTRE	92,5
2 ^e TRIMESTRE	96,5
3 ^e TRIMESTRE	95,7
4 ^e TRIMESTRE	99,2

On peut en déduire, si l'on connaît la production maximum possible de l'année précédente: (41 400 environ en 1954) qu'à aucun des quatre trimestres de l'année 1955 on a atteint un taux d'utilisation de 100 %. En effet, le fait qu'entre 1954 et 1955 la production maximum possible de fonte augmente d'un million de tonnes, processus qui s'est poursuivi en 1956 (45.030) montre que d'importantes modifications des possibilités de production se sont produites au cours des années 1954/1956 et que, comme cela résulte d'ailleurs de la définition employée, le chiffre de 42.700 pour 1955 est un chiffre annuel moyen. Celui-ci doit recouvrir d'assez importantes différences entre la production maximum possible de fonte au cours du premier trimestre de l'année (taux annuel) qui serait inférieure à 42.700 (comprise en 41.400 et 42.700) et celle réalisable au quatrième trimestre 1955 qui serait supérieure à 42.700 (comprise entre 42.700 et 45.030). Si on a donc peut-être approché d'assez près au 2^e trimestre un taux d'utilisation de 100 %, ce n'est certainement pas le cas pendant les autres trimestres, même le 4^e en dépit de l'indice 99,2.

Si on avait par contre observé pour toute l'année 1955 un taux d'utilisation voisin de 99 à 100 %, pour un pays déterminé, avec un indice trimestriel passant successivement par les valeurs suivantes: 95; 99; 102 et 104, on pourrait en déduire qu'on a au contraire constamment utilisé au cours de l'année les possibilités maxima de production de fonte à un niveau voisin de 100 % et qu'en conséquence le rythme annuel de production de fonte de chacun des quatre trimestres 1955 correspond assez bien pour cette période et ce pays particulier, à la production maximum possible de fonte d'après les installations existantes pendant chacun de ces trimestres.

Ces données sont donc, compte tenu des réserves et mise en garde ci-dessus, très précieuses pour l'étude de la conjoncture de l'industrie sidérurgique. C'est pourquoi la Division des Statistiques de la Haute Autorité publiera régulièrement à partir de janvier 1957, dans le Bulletin Statistique, des tableaux qui montreront, aussi bien pour la fonte que pour l'acier :

- a) L'évolution de la production maximum possible au cours de l'année.
- b) Les taux annuels d'utilisation de la production maximum possible pour les années antérieures.
- c) Les indices trimestriels de la production (de fonte et d'acier) calculés, dans le cadre de chaque année, sur la base de la production maximum possible de l'année. Cet indice sera seulement trimestriel et non mensuel, car on a jugé qu'une période d'un mois était trop courte pour le but recherché.

Trois tableaux sont prévus dont deux donnant pour chaque pays de la Communauté et pour la fonte comme pour l'acier, les données indiquées ci-dessus; le troisième donnera les mêmes renseignements pour l'ensemble de la Communauté et pour chaque procédé de fabrication d'acier.

EVOLUTION DES FRETS MARITIMES

Situation au 15.2.1957

Des tableaux accompagnés de brèves explications, relatifs à l'évolution des frets maritimes dans leur ensemble et pour le charbon séparément sont parus à différentes reprises dans les Informations Statistiques.

Depuis le dernier rapport paru dans le N° 2 des Informations Statistiques d'avril/mai 1956, l'évolution des frets maritimes est étroitement liée à la crise qui sévit dans le proche Orient.

La fermeture du Canal de Suez a entraîné depuis octobre 1956 une augmentation considérable des taux de fret du charbon. Elle a eu pour conséquence non seulement une diminution des tonnages libres, mais également un renforcement de l'activité d'affretement pour différents voyages supplémentaires destinés à couvrir les besoins accrus de charbon.

Après qu'un niveau record eut été atteint en décembre pour le charbon avec un taux de fret de 120 sh. Hampton/Roads/Rotterdam, les taux de fret pour les voyages simples sont restés stationnaires depuis, à un niveau oscillant autour de 100 sh.

Vers la fin de l'année, des contrats à long terme ont été notés - d'un an entre 85 et 90 sh., de 2 ans entre 70 et 75 sh. et de 4 ans entre 60, 58 et même 55 sh.

Comme il fallait s'y attendre, les taux relatifs aux contrats à terme accusent une évolution beaucoup plus calme que les taux de fret des voyages individuels, qui sont fortement influencés dans chaque cas par la situation des stocks ainsi que par les conditions atmosphériques.

INDICES DES FRETS MARITIMES
(TRAMPS)

1952 = 100

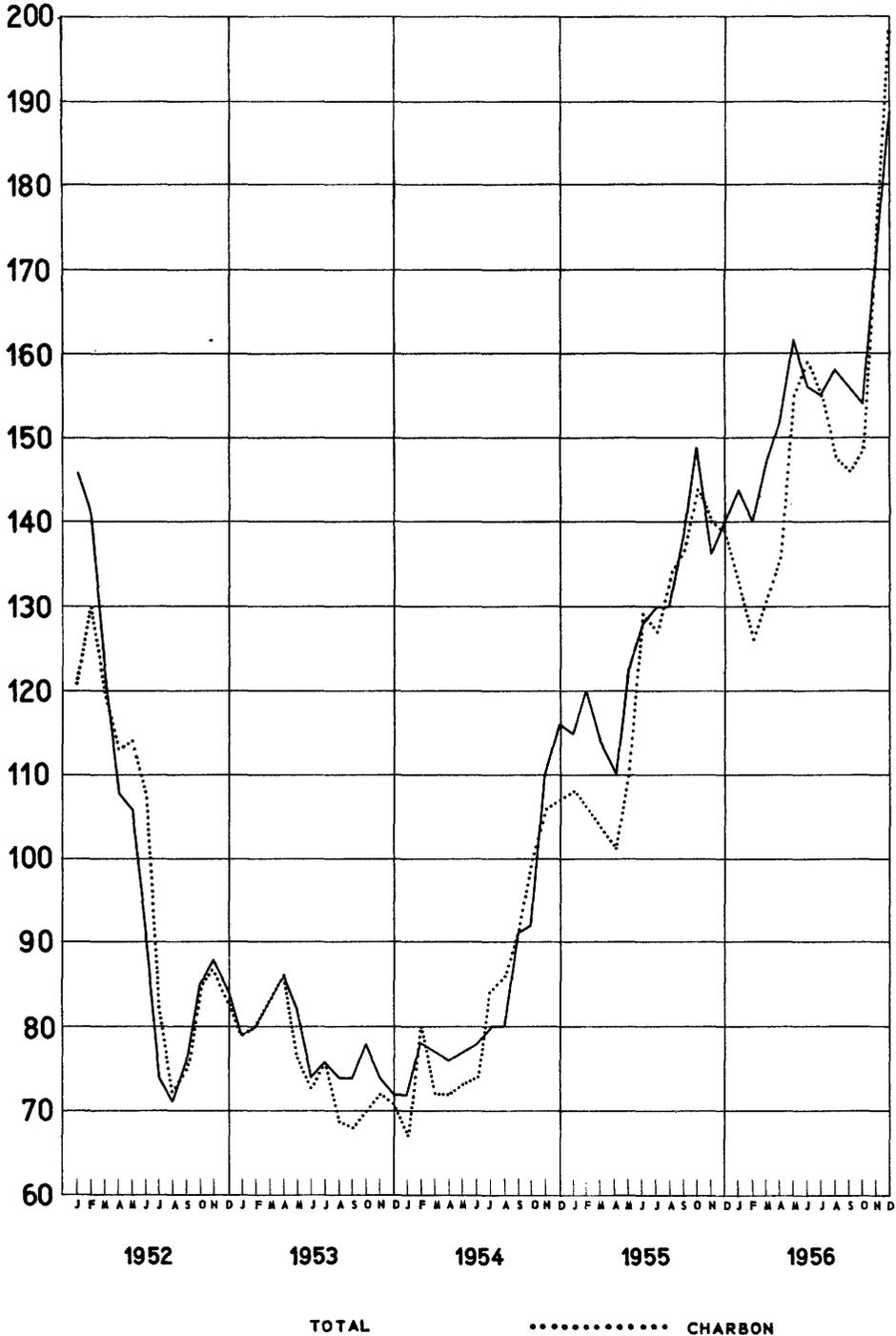
PERIODE	INDICE GENERAL (1)	INDICE CHARBON (2)
1949	75	65
1950	76	73
1951	171	139
1952	100	100
1953	78	75
1954	86	84
1955	128	123
1956	157	151
1954 Janvier	72	67
Février	78	80
Mars	77	72
Avril	76	72
Mai	77	73
Juin	78	74
Juillet	80	84
Août	80	86
Septembre	91	91
Octobre	92	100
Novembre	110	106
Décembre	116	107
1955 Janvier	115	108
Février	120	106
Mars	114	104
Avril	110	101
Mai	123	110
Juin	128	129
Juillet	130	127
Août	130	134
Septembre	138	137
Octobre	149	144
Novembre	136	140
Décembre	140	139
1956 Janvier	144	133
Février	140	126
Mars	147	131
Avril	152	136
Mai	162	155
Juin	156	159
Juillet	155	155
Août	158	148
Septembre	156	146
Octobre	154	149
Novembre	171	175
Décembre	189	198

(1) Indices de la "British Chamber of Shipping".

(2) 1949 à 1951, chiffres établis par la Haute Autorité.

INDICES DES FRETS DE CHARBON ET DES FRETS MARITIMES TOTAUX

1952 = 100



LES SALAIRES ET LES CHARGES SOCIALES DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE

REVENUS ANNUELS MOYENS - Année 1955

Les dépenses en salaires et en charges patronales de l'année 1955 ont été publiées dans les numéros 4 et 5 des Informations Statistiques ce qui a permis de porter ces renseignements à la connaissance du public beaucoup plus rapidement que les années précédentes.

Il a semblé utile d'adopter la même méthode pour les revenus des ouvriers des mines et de la sidérurgie.

On trouvera dans les tableaux ci-après les revenus moyens pour les principaux types d'ouvriers retenus dans cette enquête.

L'enquête 1955 a été effectuée selon les mêmes méthodes et les mêmes principes que celle de 1954.

La méthodologie détaillée ayant été exposée dans la précédente publication sur les revenus (1), seuls seront repris brièvement ici les points principaux.

Le lecteur pourra retrouver dans l'étude relative à l'année 1954 les explications qui lui seront nécessaires.

Toutefois, la présentation des tableaux a été légèrement modifiée à la demande des experts. C'est ainsi que, pour les houillères, les avantages en nature autres que le charbon et le logement ont été mentionnés séparément alors qu'ils étaient compris, les années précédentes, dans le salaire en espèces; que le poste IV - allocations familiales - a été scindé en deux fractions pour distinguer la part de ces allocations versées directement par les entreprises de celle versée par les organismes spécialisés et que la notion de « gain net » (poste VI des tableaux relatifs à l'année 1954) a été supprimée.

La présentation adoptée l'an dernier n'était pas pleinement satisfaisante. En effet, dans certains pays, les suppléments familiaux versés directement par les entreprises sont passible de la cotisation ouvrière à la sécurité sociale et de l'impôt. La notion de gain net n'avait aucun sens pour ces pays, aussi a-t-il été jugé préférable de l'abandonner.

(1) « Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté - II Revenus annuels moyens année 1954 - Luxembourg, Juillet 1956 ».

I - MINES DE HOUILLE

Différents types de revenus ont été calculés par l'industrie charbonnière: notamment le revenu de l'Ouvrier «INSCRIT» et celui de l'ouvrier «PRESENT».

Rappelons que le revenu de l'ouvrier «Inscrit» renseigne sur la rémunération moyenne effectivement perçue par un ouvrier, quelle que soit la durée de son travail. En effet, les absences, qu'elles soient justifiées ou injustifiées, de même que les heures supplémentaires n'ont pas d'influence sur le nombre des ouvriers figurant sur les contrôles des entreprises retenu pour le calcul du revenu de l'ouvrier inscrit.

Afin de rendre les calculs plus comparables, les ouvriers absents pour cause de service militaire ont été exclus de la moyenne des effectifs.

Les statistiques disponibles dans l'industrie houillère ont permis de répartir les 365 jours de l'année en postes de travail, postes chômés mais payés, postes chômés mais non payés. Aussi a-t-il semblé important de faire précéder les revenus des ouvriers inscrits de tableaux faisant apparaître les différences dans le nombre moyen des postes de travail correspondant, dans chaque pays, au salaire moyen (*tableau 1, 2, 7 et 8*).

Les revenus moyens ont été calculés pour l'ensemble des ouvriers quel que soit leur âge, séparément pour les ouvriers du fond et les ouvriers du jour. Une distinction a été faite suivant qu'il s'agit d'ouvriers mariés sans enfant ou d'ouvriers mariés ayant deux enfants à charge (*tableaux 3 à 6*).

La pyramide des âges des travailleurs des houillères de la Communauté (a) fait apparaître des différences assez considérables dans la proportion des jeunes ouvriers dans les divers pays. Il est bien certain que ces divergences risquent de fausser la comparabilité des résultats puisque les jeunes ouvriers de moins de 18 ans ont, en général, un salaire plus faible que les ouvriers adultes. Certains experts ont, pour cette raison, demandé que soient calculés les revenus moyens des ouvriers dont les jeunes de moins de 18 ans auraient été exclus. Ces résultats sont présentés dans les tableaux 9 à 12. Cette méthode a donné lieu à certaines critiques notamment de la part des Charbonnages de France et de la Fédération Charbonnière de Belgique; elles ont été exposées dans la publication déjà citée relative aux revenus de l'année 1954 (*points 14 et 51*).

A titre indicatif, les revenus des ouvriers célibataires ont été calculés pour les inscrits non logés de 18 ans et plus (*tableaux 19 et 20*); cette catégorie n'avait pas été prise en considération les années précédentes.

Les allocations familiales constituent une part importante du revenu, principalement en France et en Italie. La progressivité de ces allocations au fur et à mesure que s'accroissent les charges familiales varie très fortement suivant les pays. Les tableaux 13 et 14 font apparaître le rôle particulièrement important de ces suppléments familiaux.

(a) Voir: *Informations statistiques N° 4 de juillet/août 1956*.

Le revenu de l'ouvrier inscrit présente une lacune. En effet, il a été signalé qu'on ne tient pas compte, pour cette catégorie, de la durée du travail. Un travailleur absent, notamment pour cause de maladie, d'accident ou de chômage, continuera à figurer parmi l'effectif inscrit alors qu'il n'aura perçu aucun salaire mais, d'autre part, il sera partiellement indemnisé par l'intermédiaire de la Sécurité Sociale sans qu'il soit tenu compte de cette contrepartie. Une enquête est actuellement en cours dont les résultats permettront d'ajouter au revenu de l'ouvrier inscrit les prestations de Sécurité Sociale.

Dans l'attente de cette éventualité, on a cherché à remédier à cet état de choses en calculant le revenu d'un ouvrier «Présent» (tableaux 15 à 18) qui, en dehors de ses congés réguliers, ne se serait jamais absenté et n'aurait pas fait d'heures supplémentaires. Il s'agit d'une notion théorique s'appliquant à un ouvrier qui aurait utilisé toutes les possibilités de travail qui lui ont été offertes et n'aurait jamais été malade ni blessé.

Cette méthode permet d'éliminer l'absentéisme et les heures supplémentaires dont l'importance, on peut le constater aux tableaux des postes, varie fortement de pays à pays. Le revenu de l'ouvrier présent est en général supérieur à celui de l'ouvrier inscrit puisque, dans la plupart des cas, les postes d'absences dépassent nettement les postes supplémentaires.

Tous ces types de revenus concernent des ouvriers logés gratuitement ou à prix réduit dans des maisons appartenant aux mines, bénéficiant de ce fait d'un avantage en nature appelé «avantage logement».

La totalité des ouvriers ne bénéficie pas d'un tel avantage; il avait été constaté, en 1954, que le pourcentage des ouvriers mariés logés par la mine par rapport à l'effectif total des ouvriers mariés variait sensiblement. Ces pourcentages étaient les suivants :

ALLEMAGNE (R.F.)	30.7 %
BELGIQUE	(13.5 %) a)
FRANCE	55.6 %
SARRE	15 %
ITALIE	68 %
PAYS-BAS	35.6 %

Il a donc semblé utile de publier dans les tableaux 21 à 28 la décomposition des revenus des ouvriers non logés par les mines et ne bénéficiant de ce fait d'aucun avantage logement. Il convient, toutefois, de noter qu'en France, ces ouvriers, en vertu du statut du mineur, perçoivent une indemnité compensatrice dont on a tenu compte.

En raison des écarts existant entre les revenus moyens des différents bassins à l'intérieur d'un même pays, il a été jugé nécessaire de publier les données non seulement pour l'ensemble des pays mais également par bassins pour l'Allemagne, la Belgique et la France. Ces résultats seront trouvés aux tableaux 29 à 42 qui, dans

(a) En ce qui concerne la Belgique, ce pourcentage se réfère non pas aux seuls ouvriers mariés, mais au total des ouvriers inscrits y compris les célibataires.

un but de simplification et pour ne pas en multiplier le nombre ne comportent que les revenus nets, à l'exclusion de toute décomposition.

II - SIDERURGIE

Deux types de revenus ont été calculés par l'industrie sidérurgique: celui de l'ouvrier «INSCRIT» et celui de l'ouvrier «FIGURANT SUR LES BORDEREUX DE SALAIRES».

Comme dans l'industrie charbonnière, le revenu de l'ouvrier inscrit ne tient pas compte de la durée du travail. L'ensemble des inscrits correspond à l'effectif total des entreprises, que les ouvriers soient présents au travail ou absents quel que soit le motif ou la durée de cette absence.

Ces statistiques (tableaux 43 à 45) doivent être utilisées avec prudence car il n'a pas été possible d'accompagner les résultats, comme on a pu le faire pour le charbon, du nombre des heures travaillées et non travaillées. Le lecteur doit savoir que ces revenus correspondent à des durées effectives de travail assez différentes d'un pays à l'autre notamment en raison de l'importance variable de l'absentéisme. Toutefois, dans le but de limiter les causes de discordance les ouvriers absents pour la durée de leur service militaire ont été exclus des effectifs moyens dans tous les pays.

Les résultats par bassin pour l'Allemagne sont donnés au tableau 50.

Le rôle particulièrement important des allocations familiales ressort du tableau 47 qui fait apparaître la progressivité des revenus au fur et à mesure que s'accroissent les charges familiales.

Tous ces revenus se rapportent à des ouvriers non logés par les entreprises et ne bénéficiant pas de l'avantage logement.

On ne dispose pas encore de la totalité des renseignements sur l'avantage que représente, pour l'ouvrier, la mise à sa disposition d'un logement par l'entreprise, tous les pays n'ayant pas encore fait parvenir de données à ce sujet. Toutefois, la France, l'Italie et le Luxembourg ont pu chiffrer cet avantage qui intéresse, respectivement, 45 %, 7 % et 11 % des ouvriers mariés. Les revenus des ouvriers logés à prix réduit par les entreprises figurent, pour ces trois pays, au tableau 46.

La formule de l'ouvrier «Figurant sur les bordereaux de salaire» permet d'exclure, en plus des ouvriers effectuant leur service militaire, tous les ouvriers en absence prolongée par suite de maladie, accident du travail, congé non rétribué, etc..

Cette élimination des absences prolongées a été jugée nécessaire: elle évite non seulement de compter parmi les effectifs les ouvriers absents qui, tout en figurant sur les contrôles des entreprises, ne perçoivent pas de salaire, mais aussi de supprimer certaines disparités entre les pays dont coutumes ou législations ne sont pas uniformes. On rappellera ici qu'une absence prolongée entraînera le licenciement après quelques semaines dans un pays, après plusieurs mois dans un autre.

Le nombre des ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires a été obtenu en faisant la moyenne de tous les ouvriers qui ont perçu au moins un salaire dans le mois. En Belgique, il s'agit des ouvriers qui ont perçu un salaire lors de la dernière paye du mois. Les revenus ainsi obtenus figurent aux tableaux 48 et 49. Les chiffres par bassins, pour l'Allemagne, sont donnés au tableau 51.

Cette formule ne permet cependant pas d'éliminer, comme pour les charbonnages, toutes les absences autres que congés payés et jours fériés payés. Il ne s'agit donc pas de l'ouvrier qui aurait utilisé toutes les possibilités de travail qui lui sont offertes mais seulement d'un ouvrier qui n'aurait pas eu d'absences prolongées.

Un Groupe de Travail créé par la Sous-Commission «Rémunérations Acier» met actuellement au point un nouveau mode de calcul du nombre des ouvriers «PRESENTS» qui se rapprochera très sensiblement de la formule adoptée par les charbonnages.

Il est possible d'espérer que cette nouvelle méthode sera appliquée dès l'enquête 1956. On obtiendrait alors des statistiques assez comparables à celles établies par les charbonnages.

III - MINES DE FER

On ne dispose, encore pour 1955, que d'un seul type de revenu des ouvriers des mines de fer: celui de l'ouvrier INSCRIT dont la définition correspond à celle qui a été donnée pour les mines de houille, c'est-à-dire que l'ensemble des inscrits représente l'effectif total des entreprises que les ouvriers soient présents au travail ou absents quel que soit le motif ou la durée de cette absence.

A la demande de la Haute Autorité, les pays ont également calculé un revenu moyen pour l'ouvrier PRESENT dont la définition s'apparentait à celle retenue pour les mines de houille. Ces chiffres ne sont pas publiés dans la présente étude, le nombre des ouvriers présents n'ayant pas été calculé de façon uniforme dans les différents pays. Il n'a pas semblé opportun, dans ces conditions, de rapprocher des résultats dont la comparabilité eut été illusoire. Tous les efforts seront faits afin d'obtenir pour 1956 une statistique des revenus moyens des ouvriers «Présents» comparable de pays à pays.

Les tableaux 52 à 57 concernent les ouvriers du fond et du jour, inscrits sur les registres des entreprises. Il s'agit d'ouvriers non logés par la mine, c'est-à-dire ne bénéficiant pas de «l'avantage logement». Il est cependant nécessaire de rappeler, qu'en France, ces ouvriers perçoivent, en vertu du Statut du Mineur, une indemnité compensatrice dont le montant, variable selon la situation de famille, a été ajouté au salaire en espèces. Ces ouvriers bénéficient, en outre, dans ce pays, d'une indemnité annuelle de chauffage de 6300 Ffrs. pour un célibataire et de 10500 Ffrs. pour un marié. Ces indemnités n'ont pas été comprises dans les tableaux 52 à 57 car il existe dans d'autres pays des prestations similaires qu'il n'a pas encore été possible de chiffrer.

Le rôle particulièrement important des allocations familiales ressort des tableaux 58 et 59 qui dont apparaître la progressivité des revenus au fur et à mesure que s'accroissent les charges familiales.

Les ouvriers logés, soit gratuitement, soit à prix réduit, dans une maison appartenant aux mines sont particulièrement nombreux en France où ils représentent 60 % de l'effectif inscrit. Bien que ce pourcentage soit beaucoup plus faible au Luxembourg (18 %) et en Allemagne (7 %), il a paru nécessaire de connaître, comme pour l'industrie charbonnière, le revenu moyen de l'ouvrier bénéficiant de cet avantage en nature. Ces résultats figurent aux tableaux 60 à 63. En Italie, les mineurs de fer ne sont pas logés par leurs entreprises.

* * *

L'analyse des résultats, pour les trois industries, ainsi que l'étude de l'évolution des revenus, depuis 1953, feront l'objet d'une publication ultérieure.

INDEX DES TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX

MINES DE HOUILLE: Tableaux 1 à 42

TABLEAUX

- 1 - NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND (*ensemble des ouvriers*)
- 2 - NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR (*ensemble des ouvriers*)
- 3 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 4 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, LOGE, MARIE, 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 5 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 6 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, LOGE, MARIE, 2 ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 7 - NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 8 - NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 9 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 10 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, LOGE, MARIE, 2 ENFANTS (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 11 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 12 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, LOGE, MARIE, 2 ENFANTS (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 13 - COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU FOND, LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE: OUVRIER MARIE SANS ENFANT (*ouvriers de 18 ans et plus*)

MINES DE HOUILLE

TABLEAUX

- 14 - COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU JOUR, LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE : OUVRIER MARIE SANS ENFANT (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 15 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU FOND, LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 16 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU FOND, LOGE, MARIE 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 17 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU JOUR, LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 18 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU JOUR, LOGE, MARIE 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 19 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, NON LOGE, SANS INDEMNITE COMPENSATRICE, CELIBATAIRE (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 20 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, NON LOGE, SANS INDEMNITE COMPENSATRICE, CELIBATAIRE (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 21 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, NON LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 22 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, NON LOGE, MARIE, 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 23 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, NON LOGE, MARIE, SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 24 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, NON LOGE, MARIE, 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 25 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU FOND, NON LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 26 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU FOND, NON LOGE, MARIE, 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 27 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU JOUR, NON LOGE, MARIE SANS ENFANT (*ensemble des ouvriers*)
- 28 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT DU JOUR, NON LOGE, MARIE, 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)

MINES DE HOUILLE

TABLEAUX

TABLEAUX PAR BASSINS

29	- ALLEMAGNE:	NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND ET DU JOUR (<i>ensemble des ouvriers</i>)
30	- ALLEMAGNE:	NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND ET DU JOUR (<i>ouvriers de 18 ans et plus</i>)
31	- ALLEMAGNE:	REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU FOND MARIE SANS ENFANT ET MARIE 2 ENFANTS (<i>ensemble des ouvriers</i>)
32	- ALLEMAGNE:	REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU JOUR, MARIE SANS ENFANT ET MARIE 2 ENFANTS (<i>ensemble des ouvriers</i>)
33	- ALLEMAGNE:	COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU FOND ET DU JOUR, LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE: OUVRIER MARIE SANS ENFANT (<i>ouvriers de 18 ans et plus</i>)
34	- BELGIQUE:	NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND ET DU JOUR (<i>ensemble des ouvriers et ouvriers de 18 ans et plus</i>)
35	- BELGIQUE:	REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU FOND, MARIE SANS ENFANT ET MARIE 2 ENFANTS (<i>ensemble des ouvriers</i>)
36	- BELGIQUE:	REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU JOUR, MARIE SANS ENFANT ET MARIE 2 ENFANTS (<i>ensemble des ouvriers</i>)
37	- BELGIQUE:	COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU FOND ET DU JOUR, LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE: OUVRIER MARIE SANS ENFANT (<i>ouvriers de 18 ans et plus</i>)
38	- FRANCE:	NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND ET DU JOUR (<i>ensemble des ouvriers</i>)

MINES DE HOUILLE

TABLEAUX

TABLEAUX PAR BASSINS

- 39 - FRANCE: NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND ET DU JOUR (*ouvriers de 18 ans et plus*)
- 40 - FRANCE: REVENU NET ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER DU FOND, MARIE SANS ENFANT ET MARIE 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 41 - FRANCE: REVENU NET ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER DU JOUR, MARIE SANS ENFANT ET MARIE 2 ENFANTS (*ensemble des ouvriers*)
- 42 - FRANCE: COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE: MARIE SANS ENFANT (*ouvriers de 18 ans et plus*)

SIDERURGIE: Tableaux 43 à 51

TABLEAUX

- 43 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE, CELIBATAIRE
- 44 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE, MARIE SANS ENFANT
- 45 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE, MARIE 2 ENFANTS
- 46 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE, MARIE SANS ENFANT ET MARIE 2 ENFANTS
- 47 - COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, NON LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE: OUVRIER MARIE SANS ENFANT
- 48 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER FIGURANT SUR LES BORDEREUX DE SALAIRES, NON LOGES, MARIE SANS ENFANT
- 49 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER FIGURANT SUR LES BORDEREUX DE SALAIRES, NON LOGES, MARIE 2 ENFANTS

SIDERURGIE

TABLEAUX

TABLEAUX PAR BASSINS

- 50 - ALLEMAGNE : REVENU NET ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE, SELON LES CHARGES FAMILIALES
- 51 - ALLEMAGNE : REVENU NET ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT SUR LES BORDEREUX DE SALAIRES, NON LOGE, SELON LES CHARGES FAMILIALES

MINES DE FER : *Tableaux 52 à 63*

TABLEAUX

- 52 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, NON LOGE, CELIBATAIRE
- 53 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, NON LOGE, CELIBATAIRE
- 54 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, NON LOGE, MARIE SANS ENFANT
- 55 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, NON LOGE, MARIE 2 ENFANTS
- 56 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, NON LOGE, MARIE SANS ENFANT
- 57 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, NON LOGE, MARIE 2 ENFANTS
- 58 - COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU FOND, NON LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE : OUVRIER MARIE SANS ENFANT
- 59 - COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU JOUR, NON LOGES, SELON LES CHARGES FAMILIALES - BASE : OUVRIER MARIE SANS ENFANT
- 60 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, LOGE, MARIE SANS ENFANT
- 61 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU FOND, LOGE, MARIE 2 ENFANTS
- 62 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, LOGE, MARIE SANS ENFANTS
- 63 - REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT DU JOUR, LOGE, MARIE 2 ENFANTS

MINES DE HOUILLE

Tableau 1

NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT

OUVRIERS DU FOND

ENSEMBLE DES OUVRIERS (a)

ANNEE 1955

NATURE DES POSTES	EN L	NOMBRE MOYEN DE POSTES PAR OUVRIER INSCRIT					
		ALLE- MAGNE (R. F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE (Suïcs)	PAYS-BAS
I Postes rémunérés							
1 - Postes effectués							
a) postes normaux	1	250.5	238.1	244.1	252.4	236.3	259.9
b) postes supplémentaires	2	11.5	3.1	2.0	3.9	7.1	3.9
Total (lignes 1 + 2)	3	262.0	241.2	246.1	256.3	243.4	263.8
2 - Postes non effectués							
a) congés légaux	4	17.3	10.5	} 22.0	23.2	13.7	14.4
b) temps libres rémunérés	5	1.4	-		-	-	-
c) autres congés rémunérés	6	1.2	0.6		0.9	-	0.8
Total (lignes 4 à 6)	7	19.9	11.1	22.0	24.1	13.7	15.2
3 - Jours fériés payés	8	8.8	8.3	0.9	4.7	17.4	9.0
Total I (lignes 3 + 7 + 8)	9	290.7	260.6	269.0	285.1	274.5	288.0
II Postes non rémunérés							
1 - motifs personnels							
a) maladie	10	16.5	26.9	20.0	15.2	17.9	21.2
b) accidents du travail	11	8.0	9.5	10.7	6.2	6.4	5.9
c) absences justifiées	12	4.5	2.2	0.7	0.4	6.4	0.9
d) absences injustifiées	13	1.7	14.2	3.5	1.0	12.0	0.9
Total (lignes 10 à 13)	14	30.7	52.8	34.9	22.8	42.7	28.9
2 - motifs économiques et techniques							
a) manque de débouchés	15	-	-	1.8	-	-	-
b) manque de moyens de transport et motifs d'ordre technique	16	1.1	0.3	0.1	0.2	0.1	-
Total (lignes 15 + 16)	17	1.1	0.3	1.9	0.2	0.1	-
3 - motifs divers							
a) fêtes locales	18	-	1.2	0.4	0.2	-	-
b) grèves	19	0.8	1.5	0.5	0.2	5.2	-
c) lock-out	20	-	-	-	-	-	-
d) autres motifs	21	-	-	0.2	2.1	-	-
Total (lignes 18 à 21)	22	0.8	2.7	1.1	2.5	5.2	-
Total II (lignes 14 + 17 + 22)	23	32.6	55.8	37.9	25.5	48.0	28.9
III Jours de l'année non pris en compte							
a) dimanches	24	52.0	52.0	52.0	52.0	49.0	52.0
b) autres jours fériés non payés	25	-	-	8.0	6.0	-	-
Total III (lignes 24 + 25)	26	52.0	52.0	60.0	58.0	49.0	52.0
Total I à III (lignes 9 + 23 + 26)	27	375.3	368.4	366.9	368.6	371.5	368.9
Postes supplémentaires (ligne 2) à retrancher	28	11.5	3.1	2.0	3.9	7.1	3.9
Différences entre le nombre de jours fériés légaux et le nombre de jours fériés effectivement payés par ouvrier (mentionné à la ligne 8)	29	1.2	0.3	0.1	0.3	0.6	-
Nombre de jours de l'année civile (lignes 27 - 28 + 29)	30	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

MINES DE HOUILLE

Tableau 2

NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT

ENSEMBLE DES OUVRIERS (a)

OUVRIERS DU JOUR

ANNEE 1955

NATURE DES POSTES	LIGNE	NOMBRE MOYEN DE POSTES PAR OUVRIER INSCRIT					
		ALLE- MAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE (Sulcis)	PAYS-BAS
I Postes rémunérés							
1 - Postes effectués							
a) postes normaux	1	267.3	270.9	256.6	265.9	260.4	272.1
b) postes supplémentaires	2	13.7	14.0	5.8	9.0	29.2	8.7
Total (lignes 1 + 2)	3	281.0	284.9	262.4	274.9	289.6	280.8
2 - Postes non effectués							
a) congés légaux	4	17.3	8.2	} 23.1	20.7	13.3	13.1
b) temps libres rémunérés	5	-	-		-	-	-
c) autres congés rémunérés	6	1.1	0.7		0.4	-	0.7
Total (lignes 4 à 6)	7	18.4	8.9	23.1	21.1	13.3	13.8
3 - Jours fériés payés	8	7.5	9.3	0.9	4.0	17.8	9.0
Total I (lignes 3 + 7 + 8)	9	306.9	303.1	286.4	300.0	320.7	303.6
II Postes non rémunérés							
1 - motifs personnels							
a) maladie	10	11.7	14.8	16.9	10.6	8.1	14.8
b) accidents du travail	11	2.3	2.2	3.8	1.6	2.4	2.2
c) absences justifiées	12	2.4	2.4	0.4	0.4	8.5	0.8
d) absences injustifiées	13	0.2	3.0	0.9	0.5	2.7	0.2
Total (lignes 10 à 13)	14	16.6	22.4	22.0	13.1	21.7	18.0
2 - motifs économiques et techniques							
a) manque de débouchés	15	-	-	1.6	-	-	-
b) manque de moyens de transport et motifs d'ordre technique	16	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	-
Total (lignes 15 + 16)	17	0.2	0.2	1.7	0.1	0.1	-
3 - motifs divers							
a) fêtes locales	18	-	1.4	0.4	0.2	-	-
b) grèves	19	0.5	1.2	0.1	0.1	2.6	-
c) lock-out	20	-	-	-	-	-	-
d) autres motifs	21	-	-	0.1	1.5	-	-
Total (lignes 18 à 21)	22	0.5	2.6	0.6	1.8	2.6	-
Total II (lignes 14 + 17 + 22)	23	17.3	25.2	24.3	15.0	24.4	18.0
III Jours de l'année non pris en compte							
a) dimanches	24	52.0	52.0	52.0	52.0	49.0	52.0
b) autres jours fériés non payés	25	-	-	8.0	6.0	-	-
Total III (lignes 24 + 25)	26	52.0	52.0	60.0	58.0	49.0	52.0
Total I à III (lignes 9 + 23 + 26)	27	376.2	380.3	370.7	373.0	394.1	373.6
Postes supplémentaires (ligne 2) à retrancher	28	13.7	14.0	5.8	9.0	29.2	8.6
Différences entre le nombre de jours fériés légaux et le nombre de jours fériés effectivement payés par ouvrier (mentionné à la ligne 8)	29	2.5	1.3	0.1	1.0	0.1	-
Nombre de jours de l'année civile (lignes 27 - 28 + 29)	30	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0

(a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans

MINES DE HOUILLE

Tableau 3

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU FOND - MARIE, SANS ENFANT

ANNEE 1955

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b	%	Fr.f	%	Fr.f	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 334	108,3	74 010	104,7	494 888	99,0	640 564 ^(b)	103,4	469 620	78,1	5 099	111,0
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5,3	3 681	5,2	18 390	3,7	28 740	4,6	39 452	6,6	196	4,3
b) Logement	150	3,0	2 932	4,1	32 023	6,4	16 209	2,6	77 500	12,9	194	4,2
c) Autres	31	0,6	-	-	-	-	114	0,0	4 934	0,8	69	1,5
III Gain brut (I + II)	5 775	117,2	80 623	114,0	545 301	109,1	685 627	110,6	591 506	98,4	5 558	121,0
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	114	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	157	3,4
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	4,1	34 320	5,7	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	578	11,7	5 322	7,5	45 600	9,1	51 480	8,3	14 023	2,3	626	13,6
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	385	7,8	4 596	6,5	-	-	39 684	6,4	10 622	1,8	497	10,8
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 926	100,0	70 705	100,0	499 701	100,0	619 663	100,0	601 181	100,0	4 592	100,0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c' est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 4

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 334	101,2	74 010	90,5	494 888	78,1	633 712	91,2	469 620	67,0	5 099	99,5
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	4,9	3 681	4,5	18 390	2,9	28 740	4,1	39 452	5,6	196	3,8
b) Logement	150	2,9	2 932	3,6	32 023	5,0	16 209	2,4	77 500	11,1	194	3,8
c) Autres	31	0,6	-	-	-	-	114	0,0	4 934	0,7	69	1,3
III Gain brut (I + II)	5 775	109,6	80 623	98,6	545 301	86,0	678 775	97,7	591 506	84,4	5 558	108,4
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	253	4,8	-	-	-	-	-	-	-	-	495	9,7
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	12,6	134 112	21,2	96 800	13,9	134 160	19,1	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	593	11,3	5 322	6,5	45 600	7,2	51 480	7,4	14 023	2,0	626	12,2
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	165	3,1	3 864	4,7	-	-	29 376	4,2	10 622	1,5	301	5,9
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 270	100,0	81 727	100,0	633 813	100,0	694 719	100,0	701 021	100,0	5 126	100,0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
 b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 5

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU JOUR - MARIE, SANS ENFANT

ENSEMBLE DES OUVRIERS ^{a)}	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Litres	%	Florins	
											Fr. f.	%
I Salaire en espèces	4 318	102.7	59 143	98.3	396 354	97.3	435 398 ^(b)	98.5	456 827	77.6	3 225	100.3
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	6.2	3 681	6.1	18 390	4.5	28 740	6.5	39 452	6.7	196	6.1
b) Logement	150	3.5	4 746	7.9	32 023	7.9	16 209	3.7	77 500	13.2	194	6.0
c) Autres	29	0.7	-	-	-	-	70	0.0	4 942	0.8	32	1.0
III Gain brut (I + II)	4 757	113.1	67 570	112.3	446 767	109.7	480 417	108.7	578 721	98.3	3 647	113.4
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	114	2.7	-	-	-	-	-	-	-	-	157	4.9
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	5.7	34 320	5.8	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	464	11.0	4 357	7.2	39 635	9.7	42 180	9.5	13 845	2.3	394	12.2
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	201	4.8	3 036	5.1	-	-	21 708	4.9	10 483	1.8	195	6.1
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 206	100.0	60 177	100.0	407 132	100.0	441 729	100.0	588 708	100.0	3 215	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 6

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1955

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	F.b.	%	F.f.	%	F.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 318	95.7	59 143	83.2	396 354	73.2	431 294 ^{b)}	83.7	456 827	66.3	3 225	87.8
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5.8	3 681	5.2	18 390	3.4	28 740	5.6	39 452	5.7	196	5.3
b) Logement	150	3.3	4 746	6.6	32 023	5.9	16 209	3.2	77 500	11.3	194	5.3
c) Autres	29	0.6	-	-	-	-	70	0.0	4 942	0.7	32	0.9
III Gain brut (I + II)	4 757	105.4	67 570	95.0	446 767	82.5	476 313	92.5	578 521	84.0	3 647	99.3
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	262	5.8	-	-	-	-	-	-	-	-	495	13.5
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	14.5	134 112	24.8	96 800	18.8	134 160	19.5	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	480	10.6	4 357	6.1	39 635	7.3	42 576	8.3	13 845	2.0	394	10.7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	28	0.6	2 400	3.4	-	-	15 528	3.0	10 488	1.5	76	2.1
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 511	100.0	71 103	100.0	541 244	100.0	515 009	100.0	688 548	100.0	3 672	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
 b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohazulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 9

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE, SANS ENFANT

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R. F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Litres	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 486	108.9	74 719	104.7	503 399	99.1	641 950 ^(a)	103.4	496 620	78.1	5 120	111.0
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5.2	3 681	5.2	18 390	3.6	28 740	4.6	39 452	6.6	196	4.3
b) Logement	150	3.0	2 932	4.1	32 023	6.3	16 209	2.6	77 500	12.9	194	4.2
c) Autres	32	0.6	-	-	-	-	114	0.0	4 934	0.8	69	1.5
III Gain brut (I + II)	5 928	117.7	81 332	114.0	553 812	109.0	687 013	110.6	591 506	98.4	5 579	121.0
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	114	2.3	-	-	-	-	-	-	-	-	157	3.4
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	4.1	34 320	5.7	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	594	11.8	5 367	7.5	45 600	9.0	51 480	8.3	14 023	2.3	628	13.6
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	412	8.2	4 596	6.5	-	-	39 684	6.4	10 622	1.7	497	10.8
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 036	100.0	71 369	100.0	508 212	100.0	621 049	100.0	601 181	100.0	4 611	100.0

a) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 10

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU FOND - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Litres	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 486	101,9	74 719	90,7	503 399	78,4	635 098 ^(a)	91,3	469 620	67,0	5 120	99,9
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	4,8	3 681	4,4	18 390	2,8	28 740	4,1	39 452	5,6	196	3,8
b) Logement	150	2,8	2 932	3,6	32 023	5,0	16 209	2,3	77 500	11,1	194	3,8
c) Autres	32	0,6	-	-	-	-	114	0,0	4 934	0,7	69	1,3
III Gain brut (I + II)	5 928	110,1	81 332	98,7	553 812	86,2	680 161	97,7	591 506	84,4	5 579	108,8
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	254	4,7	-	-	-	-	-	-	-	-	495	9,7
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	12,5	134 112	20,9	96 800	13,9	134 160	19,1	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	609	11,3	5 367	6,5	45 600	7,1	51 480	7,4	14 023	2,0	628	12,3
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	188	3,5	3 864	4,7	-	-	29 376	4,2	10 622	1,5	320	6,2
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 385	100,0	82 391	100,0	642 324	100,0	696 105	100,0	701 021	100,0	5 126	100,0

a) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 11

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR -- MARIE, SANS ENFANT

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ANNEE 1955											
	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Litres	%	Fiorins	%
I Salaire en espèces	4 914	105,6	59 645	98,3	412 250	97,8	499 151 ^(a)	101,2	456 827	77,6	3 798	104,1
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5,6	3 681	6,1	18 390	4,4	28 740	5,8	39 452	6,7	196	5,5
b) Logement	150	3,2	4 746	7,8	32 023	7,6	16 209	3,3	77 500	13,2	194	5,4
c) Autres	35	0,7	-	-	-	-	70	0,0	4 942	0,8	32	0,9
III Gain brut (I + II)	5 359	115,1	68 072	112,2	462 663	109,8	544 170	110,3	578 721	98,3	4 160	115,9
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	115	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	157	4,4
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	5,1	34 320	5,8	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	525	11,3	4 392	7,2	41 225	9,8	47 724	9,6	13 845	2,3	455	12,7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	294	6,3	3 036	5,0	-	-	28 512	5,8	10 488	1,8	273	7,6
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 655	100,0	60 644	100,0	421 438	100,0	493 134	100,0	568 708	100,0	3 589	100,0

a) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 12

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1988

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R. F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIB)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 914	98,6	59 645	83,3	412 250	74,2	492 851 ^(a)	87,0	456 827	66,3	3 738	91,9
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5,2	3 681	5,2	18 390	3,3	28 740	5,0	39 452	5,7	196	4,8
b) Logement	150	3,0	4 746	6,6	32 023	5,8	16 209	2,9	77 500	11,3	194	4,8
c) Autres	35	0,7	-	-	-	-	70	0,0	4 942	0,7	32	0,8
III Gain brut (I + II)	5 359	107,5	68 072	95,1	462 663	83,3	527 870	94,9	578 721	84,0	4 160	102,3
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	262	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	495	12,2
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	14,3	134 112	24,1	96 800	17,1	134 160	19,5	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	541	10,9	4 392	6,1	41 225	7,4	48 120	8,5	13 845	2,0	455	11,2
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	96	1,9	2 400	3,3	-	-	19 968	3,5	10 488	1,5	134	3,3
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 984	100,0	71 570	100,0	555 550	100,0	566 582	100,0	688 548	100,0	4 066	100,0

a) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 13

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, SELON LES CHARGES FAMILIALES,
EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT,

OUVRIERS DU FOND

	OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS, LOGES PAR LA MINE					ANNEE 1955
	ALLEMAGNE (R. F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE (Sulcis)	PAYS-BAS
Marié sans enfant	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Marié 1 enfant à charge	103,7	107.9	107.7	104.4	108.3	105.7
Marié 2 enfants à charge	106.9	115.4	126.4	112.1	116.6	111.2
Marié 3 enfants à charge	117.1	125.5	146.9	119.9	124.9	117.6
Marié 4 enfants à charge	123.1	141.0	163.5	126.9	133.2	125.3
Marié 5 enfants à charge	129.0	155.3	180.1	133.9	141.5	134.1

MINES DE HOUILLE

Tableau 14

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, SELON LES CHARGES FAMILIALES,
EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT

O U V R I E R S D U J O U R

	O U V R I E R S D E 18 A N S E T P L U S , L O G E S P A R L A M I N E					A N N E E 1956	
	ALLEMAGNE (R. F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE (Sujets)	PAYS-BAS	
Marié sans enfant	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Marié 1 enfant à charge	103.7	109.1	109.3	105.4	108.5	106.5	
Marié 2 enfants à charge	107.1	118.0	131.8	114.9	117.0	113.3	
Marié 3 enfants à charge	116.1	129.2	156.5	124.3	125.4	120.5	
Marié 4 enfants à charge	122.6	145.7	176.5	133.3	133.9	130.1	
Marié 5 enfants à charge	129.0	162.5	196.6	142.4	142.4	139.4	

MINES DE HOUILLE

Tableau 15

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU FOND - MARIE, SANS ENFANT

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 741	109,7	88 539	107,5	555 588	99,1	687 829	104,4	540 470	80,8	5 542	112,7
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5,0	3 681	4,5	18 390	3,3	28 740	4,4	39 452	5,9	196	4,0
b) Logement	150	2,9	2 932	3,5	32 023	5,7	16 209	2,4	77 500	11,6	194	3,9
c) Autres	34	0,6	-	-	-	-	114	0,0	5 678	0,8	75	1,5
III Gain brut (I + II)	6 185	118,2	95 150	115,5	606 001	108,1	732 892	111,2	663 100	99,1	6 007	122,1
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	122	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	157	3,2
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	3,8	34 320	5,1	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	622	11,9	6 249	7,6	45 600	8,1	51 480	7,8	16 139	2,4	680	13,8
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	452	8,6	6 540	7,9	-	-	47 555	7,2	12 224	1,8	567	11,5
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 233	100,0	82 361	100,0	560 401	100,0	659 056	100,0	669 057	100,0	4 917	100,0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 16

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1985

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Litres	%	Florins	
											Fr.f.	%
I Salaire en espèces	5 741	102.5	88 537	94.5	555 588	78.0	680 536	92.5	540 470	70.3	5 542	101.8
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	4.6	3 681	3.9	18 390	2.6	28 740	3.9	39 452	5.1	196	3.6
b) Logement	150	2.7	2 932	3.1	32 023	4.6	16 209	2.2	77 500	10.1	194	3.5
c) Autres	34	0.6	-	-	-	-	114	0.0	5 678	0.7	75	1.4
III Gain brut (I + II)	6 185	110.4	95 150	101.5	606 001	87.2	725 596	98.6	663 100	86.2	6 007	110.3
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	273	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-	495	9.1
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	11.0	134 112	19.3	96 800	13.1	134 160	17.5	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	639	11.4	6 249	6.6	45 600	6.5	51 480	7.0	16 139	2.1	680	12.5
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	219	3.9	5 508	5.9	-	-	34 728	4.7	12 224	1.6	377	6.9
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 600	100.0	93 683	100.0	694 513	100.0	736 188	100.0	768 897	100.0	5 445	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
 b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 17

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, LOGE PAR LA MINE

OUVRIER DU JOUR - MARIE, SANS ENFANT

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Lites	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 401	103.1	60 825	98.7	417 702	98.0	443 583 ^(b)	99.0	449 869	77.3	3 325	101.1
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	6.1	3 681	6.0	18 390	4.3	28 740	6.4	39 452	6.8	196	5.9
b) Logement	150	3.5	4 746	7.7	32 023	7.5	16 209	3.6	77 500	13.3	194	5.9
c) Autres	30	0.7	-	-	-	-	70	0.0	4 867	0.8	33	1.0
III Gain brut (I + II)	4 841	113.4	69 252	112.4	468 115	109.8	488 602	109.0	571 688	98.2	3 748	113.9
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	117	2.7	-	-	-	-	-	-	-	-	157	4.8
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	5.6	34 320	5.9	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	473	11.0	4 480	7.3	41 770	9.8	42 972	9.6	13 634	2.3	406	12.3
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	218	5.1	3 168	5.1	-	-	22 680	5.0	10 329	1.8	209	6.4
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 267	100.0	61 004	100.0	426 345	100.0	448 150	100.0	562 045	100.0	3 290	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 18

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 401	96.2	60 825	83.8	417 702	74.5	439 203 ^{b)}	84.2	449 869	66.0	3 325	88.6
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5.7	3 681	5.1	18 390	3.3	28 740	5.5	39 452	5.7	196	5.2
b) Logement	150	3.3	4 746	6.5	32 023	5.7	16 209	3.1	77 500	11.4	194	5.2
c) Autres	30	0.6	-	-	-	-	70	0.0	4 867	0.7	33	0.9
III Gain brut (I + II)	4 841	105.8	69 252	95.4	468 115	83.5	484 222	92.8	571 688	83.8	3 748	99.9
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	267	5.8	-	-	-	-	-	-	-	-	495	13.2
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	14.2	134 112	23.9	96 800	18.6	134 160	19.7	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	490	10.7	4 480	6.1	41 770	7.4	43 236	8.3	13 634	2.0	406	10.8
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	43	0.9	2 520	3.5	-	-	16 200	3.1	10 329	1.5	87	2.3
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 575	100.0	72 542	100.0	560 457	100.0	521 586	100.0	681 885	100.0	3 750	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans
 b) Sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 19

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
(ne percevant pas d'indemnité compensatrice)

OUVRIER DU FOND - CELIBATAIRE

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1985

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 486	123.5	74 719	112,3	503 399	109,7	621 856 ^(a)	115.1	469 620	104.4	5 120	134.9
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	78	1.8	1 840	2.7	11 034	2.4	14 370	2.7	-	-	55	1.5
b) Autres	32	0.7	-	-	-	-	44	0.0	4 934	1.1	69	1.8
III Gain brut (I + II)	5 596	126.0	76 559	115.0	514 433	112.1	636 270	117.8	474 554	105.5	5 244	138.2
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	586	13.2	5 367	8.0	45 600	9.9	51 480	9.5	14 023	3.1	625	16.5
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	569	12.8	4 644	7.0	9 881	2.2	44 688	8.3	10 622	2.4	825	21.7
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 441	100.0	66 548	100.0	458 952	100.0	540 102	100.0	449 909	100.0	3 794	100.0

a) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 20

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
(ne percevant pas d'indemnité compensatrice)

OUVRIER DU JOUR - CELIBATAIRE

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1958

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R. F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 914	120.9	59 645	110.4	412 250	110.0	508 601	112.8	456 827	104.4	3 738	128.3
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	78	1.9	1 840	3.4	11 034	2.9	14 370	3.2	-	-	55	1.9
b) Autres	35	0.9	-	-	-	-	-	-	4 942	1.1	32	1.1
III Gain brut (I + II)	5 027	123.7	61 485	113.8	423 284	112.9	522 971	116.0	461 769	105.5	3 825	151.3
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	517	12.7	4 392	8.1	41 225	11.0	45 612	10.1	13 845	3.1	453	15.5
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	447	11.0	3 048	5.7	7 228	1.9	26 676	5.9	10 488	2.4	459	15.8
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 063	100.0	54 045	100.0	374 831	100.0	450 683	100.0	437 436	100.0	2 913	100.0

a) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE, SANS ENFANT

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 334	111.7	74 010	109.2	512 738	105.6	640 564	106.1	469 620	97.0	5 099	115.9
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5.4	3 681	5.4	18 390	3.8	28 740	4.8	-	-	196	4.5
b) Autres	32	0.7	-	-	-	-	114	0.0	4 934	1.0	69	1.6
III Gain brut (I + II)	5 626	117.8	77 691	114.6	531 128	109.4	669 418	110.9	474 554	98.0	5 364	122.0
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	114	2.4	-	-	-	-	-	-	-	-	157	3.5
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	4.1	34 320	7.1	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	578	12.1	5 322	7.8	45 600	9.4	51 480	8.5	14 023	2.9	626	14.2
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	386	8.1	4 596	6.8	-	-	39 684	6.5	10 622	2.2	497	11.3
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 776	100.0	67 773	100.0	485 528	100.0	603 454	100.0	484 229	100.0	4 398	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,

b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (17 850) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,

c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 22

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER, INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE

OUVRIER DU FOND - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 334	104.2	74 010	93.9	515 438 ^(b)	82.8	633 712 ^(c)	93.4	469 620	80.4	5 099	103.4
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5.1	3 681	4.7	18 390	3.0	28 740	4.2	-	-	196	4.0
b) Autres	32	0.6	-	-	-	-	114	0.0	4 934	0.8	69	1.4
III Gain brut (I + II)	5 626	109.9	77 691	98.6	533 828	85.8	662 566	97.6	474 554	81.2	5 364	108.8
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	253	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-	495	10.0
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	13.0	134 112	21.5	96 800	14.3	134 160	23.0	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	594	11.6	5 322	6.7	45 600	7.3	51 480	7.6	14 023	2.4	626	12.7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	165	3.2	3 864	4.9	-	-	29 376	4.3	10 622	1.8	301	6.1
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 120	100.0	78 795	100.0	622 340	100.0	678 510	100.0	584 069	100.0	4 932	100.0

- a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,
b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (20 550) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,
c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 23

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - MARIE, SANS ENFANT

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 318	106.5	59 143	106.7	414 204 ^(b)	105.4	435 398 ^(c)	102.3	456 827	96.8	3 225	106.8
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	6.4	3 681	6.6	18 390	4.7	28 740	6.8	-	-	196	6.5
b) Autres	29	0.7	-	-	-	-	70	0.0	4 942	1.1	32	1.0
III Gain brut (I + II)	4 607	113.6	62 824	113.3	432 594	110.1	464 208	109.1	461 769	97.9	3 453	114.3
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	114	2.8	-	-	-	-	-	-	-	-	157	5.2
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	5.9	34 320	7.2	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	464	11.4	4 357	7.9	39 635	10.1	42 180	9.9	13 845	2.9	394	13.0
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	201	5.0	3 036	5.4	-	-	21 708	5.1	10 486	2.2	195	6.5
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 056	100.0	55 431	100.0	392 959	100.0	425 520	100.0	471 756	100.0	3 021	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,
 b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (17 850) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,
 c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 24

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1955

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R. F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	% ^(c)	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 318	99.0	59 143	89.1	416 904 ^(b)	78.7	431 294 ^(c)	86.5	456 827	79.9	3 225	92.7
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5.9	3 681	5.6	18 390	3.5	28 740	5.7	-	-	196	5.7
b) Autres	29	0.7	-	-	-	-	70	0.0	4 942	0.8	32	0.9
III Gain brut (I + II)	4 607	105.6	62 824	94.7	435 294	82.2	460 104	92.2	461 769	80.7	3 453	99.3
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	262	6.0	-	-	-	-	-	-	-	-	495	14.2
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	15.5	134 112	25.3	96 800	19.4	134 160	23.5	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	480	11.0	4 357	6.6	39 635	7.5	42 576	8.5	13 845	2.4	394	11.3
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	28	0.6	2 400	3.6	-	-	15 528	3.1	10 488	1.8	76	2.2
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 361	100.0	66 357	100.0	529 771	100.0	498 800	100.0	571 596	100.0	3 478	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,

b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (20 550) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,

c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 25

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, NON LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU FOND - MARIE, SANS ENFANT

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	F.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 741	112,9	88 537	111,5	573 436 ^{b)}	105,0	687,825 ^{c)}	107,0	540 470	97,9	5 542	117,3
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5,1	3 681	4,6	18 390	3,4	28,740	4,5	-	-	196	4,2
b) Autres	34	0,7	-	-	-	-	114	0,0	5 678	1,0	75	1,6
III Gain brut (I + II)	6 035	118,7	92 218	116,1	591 828	108,3	716 683	111,5	546 148	98,9	5 813	123,1
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	122	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	157	3,3
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	3,9	34 320	6,2	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	622	12,2	6 249	7,9	45 000	8,3	51 480	8,0	16 139	2,9	680	14,4
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	452	8,9	6 540	8,2	-	-	47 556	7,4	12 224	2,2	567	12,0
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 083	100,0	70 429	100,0	546 228	100,0	642 847	100,0	552 105	100,0	4 723	100,0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,

b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (17 850) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,

c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lites	%	Florins	%
I Salaire en espèces	5 741	105.3	88 537	97.6	576 138	84.3	680 535	94.5	540 470	82.9	5 542	105.6
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	4.8	3 681	4.0	18 390	2.7	28 740	4.0	-	-	196	3.7
b) Autres	34	0.6	-	-	-	-	114	0.0	5 678	0.9	75	1.4
III Gain brut (I + II)	6 035	110.7	92 218	101.6	594 528	87.0	709 387	98.5	546 148	83.8	5 813	110.7
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	273	5.0	-	-	-	-	-	-	-	-	495	9.4
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 290	11.3	134 112	19.6	96 800	13.4	134 160	20.6	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	639	11.7	6 249	6.9	45 600	6.6	51 480	7.1	16 139	2.5	680	12.9
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	219	4.0	5 508	6.0	-	-	34 728	4.8	12 224	1.9	377	7.2
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 450	100.0	90 751	100.0	683 040	100.0	719 979	100.0	651 945	100.0	5 251	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,

b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (20 550) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,

c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 27

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, NON LOGE PAR LA MINE

OUVRIER DU JOUR - MARIE, SANS ENFANT

ENSEMBLE DES OUVRIERS ^{a)}

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr. b.	%	Fr. f.	%	Fr. f.	%	Litres	%	Florins	
											Florins	%
I Salaire en espèces	4 401	106.9	60 825	107.0	435.552	105.7	443.585 ^{b)}	102.7	449.869	96.7	3 325	107.4
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	6.3	3 681	6.5	18.390	4.4	28.740	6.7	-	-	196	6.3
b) Autres	30	0.7	-	-	-	-	70	0.0	4 867	1.0	33	1.1
III Gain brut (I + II)	4 691	113.9	64 506	113.5	453.942	110.1	472.393	109.4	454.736	97.7	3 554	114.8
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	117	2.8	-	-	-	-	-	-	-	-	157	5.1
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25.200	5.8	34.320	7.4	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	473	11.4	4 480	7.9	41.770	10.1	42.972	9.9	13.634	2.9	406	13.1
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	218	5.3	3 168	5.6	-	-	22.680	5.3	10.329	2.2	209	6.8
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 117	100.0	56 858	100.0	412.172	100.0	431.941	100.0	465.093	100.0	3 096	100.0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,

b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (17 850) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,

c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 28

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER PRESENT, NON LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU JOUR, MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.)		BELGIQUE		FRANCE		SARRE		ITALIE (SULCIS)		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Florins	%
I Salaire en espèces	4 401	99,4	60.825	89,7	438.252	79,8	439.203 ^(c)	86,9	449.869	79,6	3.325	93,5
II Valeur des avantages en nature												
a) Charbon	260	5,9	3.681	5,4	18.390	3,4	28.740	5,7	-	-	196	5,5
b) Autres	30	0,7	-	-	-	-	70	0,0	4.867	0,9	33	0,9
III Gain brut (I + II)	4 691	106,0	64.506	95,1	456.642	83,2	468.013	92,6	454.736	80,5	3 554	99,9
IV Allocations familiales												
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	267	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	495	13,9
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10.290	15,2	134.112	24,4	96.800	19,2	134.160	23,7	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	490	11,0	4.480	6,6	41 770	7,6	43 236	8,6	13.634	2,4	406	11,4
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	43	1,0	2.520	3,7	-	-	16.200	3,2	10.329	1,8	87	2,4
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 425	100,0	67.796	100,0	548.984	100,0	505.377	100,0	564.933	100,0	3 556	100,0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans,

b) y compris l'indemnité compensatrice de logement (20 550) non soumise aux versements du travailleur à la sécurité sociale,

c) sont compris dans le salaire en espèces l'indemnité de logement, le versement au fond de construction de logement et le "Lohnzulage".

MINES DE HOUILLE

Tableau 29

ALLEMAGNE

NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT

ENSEMBLE DES OUVRIERS (a)		OUVRIERS DU FOND				OUVRIERS DU JOUR				ANNEE 1955
		RUHR	AIX-LA-CHAPELLE	ENSEMBLE DU PAYS (c)	RUHR	AIX-LA-CHAPELLE	ENSEMBLE DU PAYS (c)			
NATURE DES POSTES		OUVRIERS DU FOND				OUVRIERS DU JOUR				
W	J	RUHR	AIX-LA-CHAPELLE	ENSEMBLE DU PAYS (c)	RUHR	AIX-LA-CHAPELLE	ENSEMBLE DU PAYS (c)	RUHR	AIX-LA-CHAPELLE	ENSEMBLE DU PAYS (c)
I Postes rémunérés.										
postes effectués										
1		250.2	251.4	250.5	267.2	267.8	267.3			
	- a) postes normaux									
2	- b) postes supplémentaires	11.7	10.7	11.5	13.3	17.9	13.7			
7	postes non effectués (congrés légaux, temps libre, autres congés rémunérés)	20.0	18.2	19.9	18.5	18.3	18.4			
8	jours fériés payés	8.8	8.9	8.8	7.5	8.0	7.5			
Total I		290.7	289.2	290.7	306.5	312.0	306.9			
II Postes non rémunérés.										
- motifs personnels										
14		30.7	32.7	30.7	16.6	16.7	16.6			
17	- motifs économiques et techniques	1.3	0.1	1.1	0.3	-	0.2			
22	- motifs divers	0.8	0.6	0.8	0.5	0.2	0.5			
Total II		32.8	33.4	32.6	17.4	16.9	17.3			
III Jours de l'année non pris en compte										
- a) dimanches										
24		52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0			
- b) autres jours fériés non payés										
25		-	-	-	-	-	-			
Total III		52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0			
Total I à III (lignes 9 + 23 + 26)		375.5	374.6	375.3	375.9	380.9	376.2			
Postes supplémentaires (ligne 2) à retrancher										
28		11.7	10.7	11.5	13.4	17.9	13.7			
Différence entre le nombre de jours fériés légaux et le nombre de jours fériés effectivement payés par ouvrier										
29		1.2	1.1	1.2	2.5	2.0	2.5			
Nombre de jours de l'année (lignes 27-28 + 29)		365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0			

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

b) La numérotation des lignes correspond à celle des tableaux détaillés No. 1 - 2 - 7 - 9.

c) Y compris le bassin de Basse-Saxe.

MINES DE HOUILLE

Tableau 30

A L L E M A G N E

NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1955

NATURE DES POSTES	OUVRIERS DU FOND				OUVRIERS DU JOUR		
	RUHR	AIX-LA-CHAPELLE	ENSEMBLE DU PAYS (b)	ENSEMBLE DU PAYS (b)	RUHR	AIX-LA-CHAPELLE	ENSEMBLE DU PAYS (b)
I Postes rémunérés							
- postes effectués							
a) postes normaux	1 249.8	251.0	250.1	266.8	268.0	266.9	
b) postes supplémentaires	2 12.5	11.4	12.3	17.0	23.8	17.5	
- postes non effectués (congrés légaux, temps libre, autres congrés rémunérés)	7 19.7	18.0	19.6	18.3	18.0	18.2	
- jours fériés payés	8 8.9	8.9	8.9	7.7	8.2	7.7	
Total I	9 290.9	289.3	290.9	309.8	318.0	310.3	
II Postes non rémunérés							
- motifs personnels	14 31.4	33.3	31.3	17.1	16.8	17.1	
- motifs économiques et techniques	17 1.3	0.1	1.2	0.4	-	0.3	
- motifs divers	22 0.8	0.7	0.8	0.5	0.2	0.5	
Total II (lignes 14 + 17 + 22)	23 33.5	34.1	33.3	18.0	17.0	17.9	
III Jours de l'année non pris en compte							
- a) dimanches	24 52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	
- b) autres jours fériés non payés	25 -	-	-	-	-	-	
Total III (lignes 24 + 25)	26 52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	
Total I à III (lignes 9 + 23 + 26)	27 376.4	375.4	376.2	379.8	387.0	380.2	
Postes supplémentaires (ligne 2) à retrancher	28 12.5	11.5	12.3	17.0	23.8	17.5	
Différence entre le nombre de jours fériés légaux et le nombre de jours fériés effectivement payés par ouvrier	29 1.1	1.1	1.1	2.2	1.8	2.3	
Nombre de jours de l'année (Lignes 27 - 28 + 29)	30 365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	

a) La numérotation des lignes correspond à celle des tableaux détaillés Nos. I-2-7-9.

b) Y compris le bassin de Basse-Saxe.

MINES DE HOUILLE

Tableau 31

A L L E M A G N E

REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU FOND

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

	MARIE SANS ENFANT			MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE		
	RUHR	AACHEN	ENSEMBLE DU PAYS	RUHR	AACHEN	ENSEMBLE DU PAYS
	Inscrit, logé par la mine	4 938	4 858	4 926	5 287	5 206
Inscrit, non logé par la mine b)	4 788	4 708	4 776	5 137	5 056	5 120
Présent, logé par la mine	5 245	5 189	5 233	5 617	5 554	5 600
Présent, non logé par la mine b)	5 095	5 039	5 083	5 467	5 404	5 450

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

b) Ne percevant pas d'indemnité compensatrice.

MINES DE HOUILLE

Tableau 32

A L L E M A G N E

REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU JOUR

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

	MARIE SANS ENFANT			MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE		
	RUHR	AACHEN	ENSEMBLE DU PAYS	RUHR	AACHEN	ENSEMBLE DU PAYS
Inscrit, logé par la mine	4 220	4 145	4 206	4 530	4 457	4 511
Inscrit, non logé par la mine b)	4 070	3 995	4 056	4 380	4 307	4 361
Présent, logé par la mine	4 287	4 150	4 267	4 601	4 461	4 575
Présent, non logé par la mine b)	4 137	4 000	4 117	4 451	4 311	4 425

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

b) Ne percevant pas d'indemnité compensatrice.

MINES DE HOUILLE

Tableau 33

A L L E M A G N E

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, SELON LES CHARGES FAMILIALES
EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT,
LOGE PAR LA MINE.

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1955

	OUVRIERS DU FOND			OUVRIERS DU JOUR		
	RUHR	AACHEN	ENSEMBLE DU PAYS	RUHR	AACHEN	ENSEMBLE DU PAYS
Marié sans enfant	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Marié 1 enfant à charge	103.7	103.8	103.7	103.7	103.7	103.7
Marié 2 enfants à charge	107.0	107.1	106.9	107.1	107.1	107.1
Marié 3 enfants à charge	117.2	117.5	117.1	116.2	116.7	116.1
Marié 4 enfants à charge	123.1	123.5	123.1	122.6	123.1	122.6
Marié 5 enfants à charge	129.0	129.6	129.0	129.0	129.4	129.0

MINES DE HOUILLE

Tableau 34

BELGIQUE

NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT

NATURE DES POSTES	OUVRIERS DU FOND			OUVRIERS DU JOUR			ANNEE 1955
	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS	
I Postes rémunérés							
- postes effectués	241.3	237.0	238.1	276.5	269.0	270.9	
) postes normaux	1.9	3.5	3.1	7.7	16.2	14.0	
b) postes supplémentaires							
- postes non effectués (congrés légaux, temps libre, autres congés rémunérés)	14.5	9.9	11.1	10.2	8.3	8.9	
- jours fériés payés	8.7	8.1	8.3	9.7	9.2	9.3	
Total I	266.4	258.5	260.6	304.1	302.7	303.1	
II Postes non rémunérés							
- motifs personnels	45.5	55.4	52.8	13.9	25.5	22.4	
- motifs économiques et techniques	0.2	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2	
- motifs divers	3.5	2.4	2.7	4.3	2.0	2.6	
Total II	49.2	58.1	55.8	18.3	27.7	25.2	
III Jours de l'année non pris en compte							
- a) dimanches	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	
- b) autres jours fériés non payés	-	-	-	-	-	-	
Total III	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	
Total I à III (lignes 9 + 23 + 26)	367.6	368.6	368.4	374.4	382.4	380.3	
Postes supplémentaires (ligne 2) à retrancher	1.9	3.5	3.1	7.7	16.2	14.0	
Différence entre le nombre de jours fériés légaux et le nombre de jours fériés effectivement payés par ouvrier	- 0.7	- 0.1	- 0.3	- 1.7	- 1.2	- 1.3	
Nombre de jours de l'année (lignes 27-28 + 29)	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.
b) En ce qui concerne la Belgique, les résultats sont les mêmes pour l'ensemble des ouvriers et pour les ouvriers de 18 ans et plus.
c) La numérotation des lignes correspond à celle des tableaux détaillés, Nos. 1 - 2 - 7 - 9.

MINES DE HOUILLE

Tableau 35

BELGIQUE

REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU FOND

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

	MARIE SANS ENFANT			MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE		
	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS
Inscrit logé par la mine	69 034	71 422	70 705	79 996	82 444	81 727
Inscrit non logé par la mine b)	66 192	68 457	67 773	77 154	79 479	78 795
Présent, logé par la mine	78 937	83 606	82 361	90 163	94 964	93 683
Présent, non logé par la mine b)	76 095	80 641	79 429	87 321	91 999	90 751

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

b) Ne percevant pas d'indemnité compensatrice.

MINES DE HOUILLE

Tableau 36

BELGIQUE

REVENU ANNUEL NET MOYEN PAR OUVRIER DU JOUR

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

ANNEE 1955

	MARIE SANS ENFANT			MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE		
	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS
	Inscrit, logé par la mine	57 133	61 346	60 177	67 999	72 272
Inscrit, non logé par la mine b)	53 581	56 192	55 431	64 447	67 118	66 357
Présent, logé par la mine	58 381	62 838	61 604	69 271	73 776	72 542
Présent, non logé par la mine b)	54 829	57 684	56 858	65 719	68 622	67 796

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

b) Ne percevant pas d'indemnité compensatrice.

MINES DE HOUILLE

Tableau 37

BELGIQUE

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, SELON LES CHARGES FAMILIALES,
EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT,
LOGE PAR LA MINE

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1955

	OUVRIERS DU FOND			OUVRIERS DU JOUR		
	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS	CAMPINE	ENSEMBLE DES BASSINS DU SUD	ENSEMBLE DU PAYS
Marié sans enfant	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Marié 1 enfant à charge	108.0	107.8	107.9	109.6	109.0	109.1
Marié 2 enfants à charge	115.7	115.4	115.4	118.9	117.7	118.0
Marié 3 enfants à charge	126.0	125.4	125.5	131.7	128.7	129.2
Marié 4 enfants à charge	141.8	141.1	141.0	147.6	144.8	145.7
Marié 5 enfants à charge	156.3	155.3	155.3	165.3	161.3	162.5

MINES DE HOUILLE

Tableau 38

FRANCE

NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT

ANNEE 1955

ENSEMBLE DES OUVRIERS a)

NATURE DES POSTES	UN O J (b)	OUVRIERS DU FOND				OUVRIERS DU JOUR			
		NORD/ PAS-DE- CALAIS	LORRAINE	CENTRE- MIDI	ENSEMBLE DU PAYS	NORD/ PAS-DE- CALAIS	LORRAINE	CENTRE- MIDI	ENSEMBLE DU PAYS
I Postes rémunérés									
- postes effectués									
a) postes normaux	1	245,8	248,5	236,8	244,1	259,6	248,7	256,6	5,8
b) postes supplémentaires	2	0,5	4,6	3,9	2,0	2,6	6,9	5,8	
- postes non effectués (congé légal, temps libre, autres congés rémunérés)	7	22,2	21,3	22,3	22,0	23,4	22,8	23,1	0,9
- jours fériés payés	8	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	
Total I	9	269,4	275,4	263,9	269,0	286,5	279,4	286,4	
II Postes non rémunérés									
- motifs personnels	14	35,8	30,8	35,5	34,9	21,0	25,4	22,0	1,7
- motifs économiques et techniques	17	0,0	0,2	7,5	1,9	0,0	6,2	1,0	0,6
- motifs divers	22	0,2	3,2	1,9	1,1	0,0	2,0	1,0	
Total II	23	36,0	34,2	44,9	37,9	21,0	32,6	24,3	
III Jours de l'année non pris en compte									
- a) dimanches	24	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	8,0
- b) autres jours fériés non payés	25	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	60,0
Total III	26	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	370,7
Total I à III (Lignes 9 + 23 + 26)	27	365,4	369,6	368,8	365,9	367,5	380,1	372,0	5,8
Postes supplémentaires (ligne 2) à retrancher	28	0,5	4,6	3,9	2,0	2,6	6,9	5,8	
Différence entre le nombre de jours fériés légaux et le nombre de jours fériés effectivement payés par ouvrier	29	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Nombre de jours de l'année (lignes 27 - 28 + 29)	30	365,0	365,0	365,0	365,0	365,0	365,0	365,0	365,0

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

b) La numérotation des lignes correspond à celle des tableaux détaillés Nos. 1 - 2 - 7 - 9.

Tableau 39

F R A N C E

MINES DE HOUILLE

NOMBRE MOYEN DE POSTES REMUNERES ET NON REMUNERES PAR OUVRIER INSCRIT

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1955

NATURE DES POSTES	OUVRIERS DU FOND				OUVRIERS DU JOUR			
	NORD/ PAS-DE- CALAIS	LORRAINE	CENTRE- MIDI	ENSEMBLE DU PAYS	NORD/ PAS-DE- CALAIS	LORRAINE	CENTRE- MIDI	ENSEMBLE DU PAYS
I <u>Postes rémunérés</u>								
- postes effectués								
a) postes normaux	1 245.8	248.5	236.8	244.0	258.4	258.8	248.6	255.8
b) postes supplémentaires	2 0.5	4.8	3.9	2.1	2.8	17.4	7.1	6.1
- postes non effectués (congés légaux, temps libre, autres congés rémunérés)	7 22.2	21.3	22.3	22.0	24.0	22.5	22.8	23.5
- jours fériés payés	8 0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9
Total I	9 269.4	275.6	263.9	269.0	286.1	299.7	279.5	286.3
II <u>Postes non rémunérés</u>								
- motifs personnels	14 35.8	30.8	35.5	34.9	21.6	20.6	25.4	22.5
- motifs économiques et techniques	17 -	0.2	7.5	1.9	-	0.1	6.3	1.7
- motifs divers	22 0.2	3.2	1.9	1.1	-	2.0	1.0	0.6
Total II	23 36.0	34.2	44.9	37.9	21.6	22.7	32.6	24.8
III <u>Jours de l'année non pris en compte</u>								
- a) dimanches	24 52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0	52.0
- b) autres jours fériés non payés	25 8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
Total III	26 60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0	60.0
Total I à III (lignes 9 + 23 + 26)	27 365.4	369.8	368.8	366.9	367.7	382.4	372.1	371.1
Postes supplémentaires (ligne 2) à retrancher	28 0.5	4.8	3.9	2.1	2.8	17.4	7.1	6.1
Différence entre le nombre de jours fériés légaux et le nombre de jours fériés effectivement payés par ouvrier	29 0.1	-	0.1	0.2	0.1	-	-	-
Nombre de jours de l'année (lignes 27 - 28 + 29)	30 365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0	365.0

a) La numérotation des lignes correspond à celle des tableaux détaillés Nos. I - 2 - 7 - 9.

MINES DE HOUILLE

Tableau 40

FRANCE

REVENU NET ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER DU FOND

ENSEMBLE DES OUVRIERS (a)	MARIE SANS ENFANT				MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE				ANNEE 1955
	NORD/ PAS-DE-CALAIS	LORRAINE	CENTRE-MIDI	ENSEMBLE DU PAYS	NORD/ PAS-DE-CALAIS	LORRAINE	CENTRE-MIDI	ENSEMBLE DU PAYS	
INSCRIT									
logé par la mine	488 124	583 763	477 379	499 701	623 628	719 267	609 295	633 813	
non logé par la mine	458 947	537 857	443 715	485 528	594 451	673 361	575 631	622 340	
PRESENT									
logé par la mine	552 126	637 190	533 818	560 401	687 630	772 694	665 734	694 513	
non logé par la mine	522 949	591 284	500 154	546 228	658 453	726 788	632 070	683 040	

Tableau 41

FRANCE

REVENU NET ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER DU JOUR

ENSEMBLE DES OUVRIERS (a)	MARIE SANS ENFANT				MARIE AVEC 2 ENFANTS A CHARGE				ANNEE 1955
	NORD/ PAS-DE-CALAIS	LORRAINE	CENTRE-MIDI	ENSEMBLE DU PAYS	NORD/ PAS-DE-CALAIS	LORRAINE	CENTRE-MIDI	ENSEMBLE DU PAYS	
INSCRIT									
logé par la mine	408 271	441 628	389 163	407 132	543 775	577 132	521 079	541 244	
non logé par la mine	379 094	395 722	355 499	392 959	514 598	531 226	487 415	529 771	
PRESENT									
logé par la mine	431 415	446 305	408 562	426 345	566 919	581 809	540 478	560 457	
non logé par la mine	402 238	400 399	374 898	412 172	537 742	535 903	506 814	548 984	

a) Il s'agit de la moyenne des ouvriers quel que soit leur âge, c'est-à-dire y compris les ouvriers de moins de 18 ans.

MINES DE HOUILLE

Tableau 42

FRANCE

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, SELON LES CHARGES FAMILIALES,
EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT,
LOGE PAR LA MINE

OUVRIERS DE 18 ANS ET PLUS

ANNEE 1955

	OUVRIERS DU FOND				OUVRIERS DU JOUR			
	NORD/ PAS-DE- CALAIS	LORRAINE	CENTRE-MIDI	ENSEMBLE DU PAYS	NORD/ PAS-DE- CALAIS	LORRAINE	CENTRE-MIDI	ENSEMBLE DU PAYS
Marié sans enfant	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Marié 1 enfant à charge	107.9	106.7	108.0	107.7	109.3	108.4	109.8	109.3
Marié 2 enfants à charge	127.1	122.9	127.5	126.4	131.9	128.7	133.6	131.8
Marié 3 enfants à charge	148.1	140.7	148.9	146.9	156.7	150.9	159.7	156.5
Marié 4 enfants à charge	165.2	155.1	166.3	163.5	176.8	168.9	180.9	176.5
Marié 5 enfants à charge	182.2	169.5	183.6	180.1	196.8	187.0	202.2	196.6

SIDERURGIE

Tableau 43

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR L'ENTREPRISE

CELIBATAIRE

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		BELGIQUE		FRANCE (b)		SARRE		ITALIE		LUXEMBOURG		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Litres	%	Fr. b.	%	Florins	%
I Salaire en espèces	6 320	129.0	82 244	115.8	488 016	109.4	557 530	117.9	687 076	106.8	93 955	123.2	4 274	127.4
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	-	"	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	6 320	129.0	82 244	115.8	488 016	109.4	557 530	117.9	687 076	106.8	93 955	123.2	4 274	127.4
IV Allocations familiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	558	11.4	5 823	8.2	28 629	6.4	50 531	10.7	25 526	4.0	7 989	10.5	361	10.8
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	861	17.6	5 412	7.6	13 150	3.0	34 056	7.2	18 126	2.8	9 713	12.7	558	16.6
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 901	100.0	71 009	100.0	446 237	100.0	472 943	100.0	643 424	100.0	76 253	100.0	3 355	100.0

a) Bassin de Rhénanie du Nord-Westphalie

b) Bassin de l'Est

c) Y compris le "Lohnzulage": 31 800 Fr.f.

SIDERURGIE

Tableau 44

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR L'ENTREPRISE

OUVRIER MARIE, SANS ENFANT

ANNEE 1957

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		BELGIQUE		FRANCE (b)		SARRE		ITALIE		LUXEMBOURG		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Fr.b.	%	Florins	%
I Salaire en espèces	6 320	122,8	82 244	115,4	488 016	106,2	57 530	111,1	687 076	101,4	94 330	115,4	4 274	118,0
II Valeur des avantages en nature Logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	6 320	122,8	82 244	115,4	488 016	106,2	57 530	111,1	687 076	101,4	94 330	115,4	4 274	118,0
IV Allocations familiales														
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	45	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1 200	1,4	-	-
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	5,0	33 696	4,9	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	562	10,9	5 823	8,2	28 629	6,2	50 531	10,0	25 525	3,7	8 068	9,8	361	10,0
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	659	12,8	5 148	7,2	-	-	30 456	6,1	18 126	2,6	5 761	7,0	291	8,0
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 144	100,0	71 273	100,0	459 387	100,0	501 743	100,0	677 120	100,0	81 701	100,0	3 622	100,0

a) Bassin de Rhénanie du Nord-Westphalie

b) Bassin de l'Est

c) Y compris le "Lohnzulage": 31 800 Fr.f.

SIDERURGIE

Tableau 45

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR L'ENTREPRISE
 OUVRIER MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1988

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		BELGIQUE		FRANCE (b)		SARRE		ITALIE		LUXEMBOURG		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Fr.b.	%	Fiorins	%
I Salaire en espèces	6 320	113,8	82 244	99,8	488 016	81,8	547 990 (c)	95,6	687 076	88,4	95 080	98,4	4 274	103,8
II Valeur des avantages en nature Logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	6 320	113,8	82 244	99,8	488 016	81,8	547 990	95,6	687 076	88,4	95 080	98,4	4 274	103,8
IV Allocations familiales														
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	183	3,3	-	-	412	0,1	-	-	-	-	1 200	1,2	-	-
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	10 140	12,3	136 704	22,9	96 800	16,9	133 536	17,2	10 656	11,1	338	8,2
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	574	10,3	5 823	7,1	28 629	4,8	50 531	8,8	25 526	3,3	8 105	8,4	361	8,7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	376	6,8	4 140	5,0	-	-	21 324	3,7	18 126	2,3	2 215	2,3	135	3,3
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 553	100,0	82 421	100,0	596 503	100,0	572 935	100,0	776 960	100,0	96 616	100,0	4 116	100,0

a) Bassin de Rhénanie du Nord-Westphalie

b) Bassin de l'Est

c) Y compris le "Lohnzulage": 22 260 Fr.f.

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR L'ENTREPRISE

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	FRANCE (Bassin de l'Est)			ITALIE			LUXEMBOURG			
	MARIE SANS ENF.		MARIE 2 ENFANTS	MARIE SANS ENF.		MARIE 2 ENFANTS	MARIE SANS ENF.		MARIE 2 ENFANTS	
	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Lires	%	Fr.b.	%	Fr.b.	%
I Salaire en espèces	488 016	102.5	488 016	79.6	687 076	95.7	94 330	104.8	95 080	90.6
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	16 566	3.5	16 566	2.7	40 881	5.7	8 300	9.2	8 300	7.9
III Gain brut (I + II)	504 582	106.0	504 582	82.3	727 957	101.4	102 630	114.0	103 380	98.5
IV Allocations familiales										
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	-	-	412	0.1	-	-	1 200	1.3	1 200	1.1
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	136 704	22.3	33 696	4.7	133 536	-	10 656	10.2
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	28 629	6.0	28 629	4.7	25 526	3.6	8 068	8.9	8 105	7.7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	-	-	-	-	18 126	2.5	18 126	6.4	2 215	2.1
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	475 953	100.0	613 069	100.0	718 001	100.0	817 844 824 975	100.0	104 916	100.0

* Corrigendum from No 5, 1957.

SIDERURGIE

Tableau 47

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS, NON LOGE PAR L'ENTREPRISE
SELON LES CHARGES FAMILIALES, EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT

ANNEE 1955

	ALLEMAGNE (a)	BELGIQUE	FRANCE (b)	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS
Marié sans enfant	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Marié 1 enfant à charge	104,2	108,3	108,8 (c)	105,3	107,4	109,1	106,6
Marié 2 enfants à charge	108,0	115,6	129,8	114,2	114,7	118,3	113,6
Marié 3 enfants à charge	119,2	125,9	152,9	123,0	122,1	127,4	120,5
Marié 4 enfants à charge	126,9	140,7	171,6	131,9	129,5	134,8	128,7
Marié 5 enfants à charge	132,8	154,3	190,3	140,8	138,4	142,5	136,1

a) Bassin de Rhénanie du Nord-Westphalie

b) Bassin de l'Est

c) Il s'agit de l'ouvrier ayant 1 enfant à charge de moins de 5 ans.

SIDERURGIE

Tableau 48

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER FIGURANT SUR LES BORDEREAUX DE SALAIRES
NON LOGE PAR L'ENTREE PRISE
OUVRIER MARIE, SANS ENFANT

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		BELGIQUE		FRANCE (b)		SARRE		ITALIE		LUXEMBOURG		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.b.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Litres	%	Fr.b.	%	Florins	%
I Salaire en espèces	6 625	123,7	86 591	115,9	507 470	106,1	567 207 ^(c)	111,3	709 537	101,7	96 850	115,6	4 603	118,8
II Valeur des avantages en nature Logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	6 625	123,7	86 591	115,9	507 470	106,1	567 207	111,3	709 537	101,7	96 850	115,6	4 603	118,8
IV Allocations familiales														
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	46	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1 200	1,4	-	-
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-	25 200	4,9	33 696	4,8	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	589	11,0	6 131	8,2	28 952	6,1	51 375	10,1	26 361	3,8	3 188	9,7	399	10,0
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	728	13,6	5 724	7,7	-	-	31 428	6,1	19 056	2,7	6 097	7,3	342	8,8
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 354	100,0	74 736	100,0	478 518	100,0	509 604	100,0	697 816	100,0	83 765	100,0	3 872	100,0

a) Bassin de Rhénanie du Nord-Westphalie

b) Bassin de l'Est

c) Y compris le "Lohnzulage": 32 700 Fr.f.

SIDERURGIE

Tableau 49

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER FIGURANT SUR LES BORDEREAUX DE SALAIRES
NON LOGE PAR L'ENTREPRISE

OUVRIER MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1985

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		BELGIQUE		FRANCE (b)		SARRE		ITALIE		LUXEMBOURG		PAYS-BAS	
	DM	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Fr.f.	%	Litres	%	Fr.b.	%	Florins	%
I Salaire en espèces	6 625	114,7	507 470	100,7	507 470	82,4	557 391	96,0	709 537	89,0	97 600	98,8	4 603	105,2
II Valeur des avantages en nature Logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	6 625	114,7	507 470	100,7	507 470	82,4	557 391	96,0	709 537	89,0	97 600	98,8	4 603	105,2
IV Allocations familiales														
a) versées au travailleur directe- ment par l'entreprise	192	3,3	429	-	429	0,1	-	-	-	-	1 200	1,2	-	-
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	136 704	11,8	136 704	22,2	96 800	16,6	133 536	16,7	10 656	10,8	338	7,7
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	602	10,4	28 952	7,1	28 952	4,7	51 375	8,8	26 361	3,3	8 225	8,3	389	8,9
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	437	7,6	-	5,4	-	-	21 996	3,8	19 056	2,4	2 455	2,5	176	4,0
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	5 778	100,0	615 651	100,0	615 651	100,0	580 820	100,0	797 656	100,0	98 776	100,0	4 376	100,0

a) Bassin de Rhénanie du Nord-Westphalie

b) Bassin de l'Est

c) Y compris le "Lohnzulage": 22 884 Fr.f.

SIDERURGIE

Tableau 50

A L L E M A G N E

REVENU NET ANNUEL PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE SELON LES CHARGES FAMILIALES

ANNEE 1955

	NORD-RHIN WESTPHALIE	BASSE SAXE	BAVIERE	ENSEMBLE DU PAYS
	Célibataire	4 901	4 417	4 336
Marié sans enfant	5 144	4 617	4 565	5 072
Marié 1 enfant à charge	5 359	4 783	4 744	5 280
Marié 2 enfants à charge	5 553	4 932	4 908	5 468
Marié 3 enfants à charge	6 130	5 449	5 425	6 039
Marié 4 enfants à charge	6 529	5 749	5 725	6 425
Marié 5 enfants à charge	6 829	6 049	6 025	6 725

Tableau 51

REVENU NET ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT SUR LES BORDEREAUX DE SALAIRES
NON LOGE, SELON LES CHARGES FAMILIALES

	NORD-RHIN WESTPHALIE	BASSE SAXE	BAVIERE	ENSEMBLE DU PAYS
	Marié sans enfant	5 354	4 719	4 666
Marié 2 enfants à charge	5 778	5 045	5 030	5 684

MINES DE FER

Tableau 52

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU FOND - CELIBATAIRE

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ANNEE 1958							
	ALLEMAGNE (R. F.) (a)		FRANCE (b)		ITALIE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.f.	%	Lires	%	Fr.b.	%
I Salaire en espèces	4 970	125.0	733 640	111.9	545 764	106.1	113 560	127.3
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I+II)	4 970	125.0	733 640	111.9	545 764	106.1	113 560	127.3
IV Allocations familiales <i>a) versées au travailleur directement par l'entreprise</i> <i>b) versées au travailleur par un organisme spécialisé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	547	13.8	45 600	7.0	19 484	3.8	9 578	10.7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	447	11.2	32 200	4.9	12 024	2.3	14 778	16.6
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	3 976	100.0	655 840	100.0	514 256	100.0	89 204	100.0

a) Bassin de Basse Saxe

b) Bassin de l'Est.

MINES DE FER

Tableau 53

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - CELIBATAIRE

ANNEE 1985

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		FRANCE (b)		ITALIE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.f.	%	Lires	%	Fr.b.	%
	I Salaire en espèces	4 455	123.4	543 930	113.3	520 195	106.0	86 393
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	4 455	123.4	543 930	113,3	520 195	106.0	86 393	122.8
IV Allocations familiales <i>a) versées au travailleur directement par l'entreprise</i> <i>b) versées au travailleur par un organisme spécialisé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	490	13.6	45 600	9.5	18 570	3.8	8 222	11.7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	356	9.8	18 400	3.8	10 984	2.2	7 806	11.1
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	3 609	100.0	479 930	100.0	490 641	100.0	70 365	100.0

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est

MINES DE FER

Tableau 54

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE SANS ENFANT

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		FRANCE (b)		ITALIE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.f.	%	Lires	%	Fr.b.	%
I Salaire en espèces	4 970	119.3	751 490 ^(c)	107.3	545 764	99.6	113 922	118.0
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	4 970	119.3	751 490	107.3	545 764	99.6	113 922	118.0
IV Allocations familiales <i>a) versées au travailleur directement par l'entreprise</i> <i>b) versées au travailleur par un organisme spécialisé</i>	45	1.1	-	-	-	-	1 200	1.2
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	-	-	-	-	33 696	6.2	-	-
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	552	13.3	45 600	6.5	19 484	3.6	9 656	10.0
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	296	7.1	5 300	0.8	12 024	2.2	8 933	9.2
	4 167	100.0	700 590	100.0	547 952	100.0	96 533	100.0

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est

c) dont indemnité compensatrice de logement: 17 850 fr.

MINES DE FER

Tableau 55

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		FRANCE (b)		ITALIE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Frs.ft.	%	Lires	%	Fr.b.	%
			(c)					
I Salaire en espèces	4 970		754 190	89.3	545 764	84.3	114 646	102.1
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	-		-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	4 970		754 190	89.3	545 764	84.3	114 646	102.1
IV Allocations familiales <i>a) versées au travailleur directement par l'entreprise</i> <i>b) versées au travailleur par un organisme spécialisé</i>	135		-	-	-	-	1 200	1.0
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	-		136 320	16.4	133 536	20.6	10 656	9.5
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	562		45 600	5.4	19 484	3.0	9 692	8.6
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	96		-	-	12 024	1.9	4 525	4.0
	4 447		844 910	100.0	647 792	100.0	112 285	100.0

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est

c) dont indemnité compensatrice de logement: 20 550 frs.fr.

MINES DE FER

Tableau 56

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE

OUVRIER DU JOUR - MARIE, SANS ENFANT

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) ^(a)		FRANCE ^(b)		ITALIE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.fr.	%	Lires	%	Fr.b.	%
I Salaire en espèces	4 455	117.5	561 780 ^(c)	108.8	520 195	99.2	86 755	115.4
II Valeur des avantages en nature Logement	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I+II)	4 455	117.5	561 780	108.8	520 195	99.2	86 755	115.4
IV Allocations familiales								
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	45	1.2	-	-	-	-	1 200	1.6
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	33 696	6.4	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	495	13.0	45 600	8.8	18 570	3.5	8 300	11.0
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	215	5.7	-	-	10 984	2.1	4 469	6.0
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	3 790	100.0	516 180	100.0	524 337	100.0	75 186	100.0

a) Bassin de Base-Saxe

b) Bassin de l'Est

c) dont indemnité compensatrice de logement: 17 850 Fr.f.

ANNEE 1955

MINES DE FER

Tableau 57

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, NON LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) ^(a)		FRANCE ^(b)		ITALIE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.f.	%	Lires	%	Fr.b.	%
I Salaire en espèces	4 455	110.1	564 480 ^(c)	86.2	520 195	83.3	87 479	97.5
II Valeur des avantages en nature Logement	-	-	-	-	-	-	-	-
III Gain brut (I + II)	4 455	110.1	564 480	86.2	520 195	83.3	87 479	97.5
IV Allocations familiales a) versées au travailleur directement par l'entreprise b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	135	3.3	-	-	-	-	1 200	1.3
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	-	-	136 320	20.8	133 536	21.4	10 656	11.9
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	505	12.5	45 600	7.0	18 570	3.0	8 336	9.3
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	38	0.9	-	-	10 984	1.7	1 309	1.4
	4 047	100.0	655 200	100.0	624 177	100.0	89 690	100.0

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est

c) dont indemnité compensatrice de logement: 20 550 Fr.f.

MINES DE FER

Tableau 58

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU FOND, NON LOGES PAR LA MINE,
SELON LES CHARGES FAMILIALES EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT

ANNEE 1955

	ALLEMAGNE (R.F.) (a)	FRANCE (b)	ITALIE	LUXEMBOURG
Marié sans enfant	100.0	100.0	100.0	100.0
Marié 1 enfant à charge	103.5	106.4	109.1	108.1
Marié 2 enfants à charge	106.7	120.6	118.2	116.3
Marié 3 enfants à charge	116.2	136.0	127.3	124.5
Marié 4 enfants à charge	123.4	148.3	136.4	132.4
Marié 5 enfants à charge	130.6	160.5	145.6	139.2

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est

MINES DE FER

Tableau 59

COMPARAISON DES REVENUS NETS DES OUVRIERS INSCRITS DU JOUR, NON LOGES PAR LA MINE
SELON LES CHARGES FAMILIALES, EN PRENANT POUR BASE LE REVENU NET DE L'OUVRIER MARIE SANS ENFANT

ANNEE 1955

	ANNEE 1955			
	ALLEMAGNE (R.F.) (a)	FRANCE (b)	ITALIE	LUXEMBOURG
Marié sans enfant	100,0	100,0	100,0	100,0
Marié 1 enfant à charge	103,6	107,7	109,5	109,6
Marié 2 enfants à charge	106,8	126,9	119,0	119,3
Marié 3 enfants à charge	115,7	147,9	128,6	128,5
Marié 4 enfants à charge	123,6	164,5	138,1	136,1
Marié 5 enfants à charge	131,5	181,1	147,6	144,4

a) Bassin de Bas se-Saxe

b) Bassin de l'Est

MINES DE FER

Tableau 60

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE SANS ENFANT

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		FRANCE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.f.	(b)	Fr.b.	%
				%		
I Salaire en espèces	4 970	114.1	733 640	102.2	113 922	109.2
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	189	4.3	34 750	4.8	7 800	7.5
III Gain brut (I + II)	5 159	118.4	768 390	107.0	121 722	116.7
IV Allocations familiales						
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	45	1.1	-	-	1 200	1.1
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	552	12.7	45 600	6.4	9 656	9.2
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	296	6.8	4 600	0.6	8 933	8.6
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 356	100.0	718 190	100.0	104 333	100.0

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est

ANNEE 1955

MINES DE FER

Tableau 61

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU FOND - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		FRANCE (b)		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.f.	%	Fr.b.	%
I Salaire en espèces	4 970	107.2	733 640	85.4	114 646	95.5
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	189	4.1	34 750	4.0	7 800	6.5
III Gain brut (I + II)	5 159	111.3	768 390	89.4	122 446	102.0
IV Allocations familiales <i>a) versées au travailleur directement par l'entreprise</i> <i>b) versées au travailleur par un organisme spécialisé</i>	135	2.9	-	-	1 200	1.0
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	562	12.1	136 320	15.9	10 656	8.9
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	96	2.1	-	-	4 525	3.8
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	4 636	100.0	859 110	100.0	120 085	100.0

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est

MINES DE FER

Tableau 62

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
OUVRIER DU JOUR - MARIE, SANS ENFANT

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		FRANCE (b)		LUXEMBOURG	
	DM	%	F.r.f.	%	F.r.b.	%
I Salaire en espèces	4 455	112.0	543 930	102.0	86 755	104.5
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	189	4.7	34 750	6.5	7 800	9.4
III Gain brut (I+II)	4 644	116.7	578 680	108.5	94 555	113.9
IV Allocations familiales						
a) versées au travailleur directement par l'entreprise	45	1.1	-	-	1 200	1.4
b) versées au travailleur par un organisme spécialisé	-	-	-	-	-	-
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	495	12.4	45 600	8.5	8 300	10.0
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	215	5.4	-	-	4 469	5.3
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	3 979	100.0	533 080	100.0	82 986	100.0

a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'est

MINES DE FER

Tableau 63

REVENU ANNUEL MOYEN PAR OUVRIER INSCRIT, LOGE PAR LA MINE
 OUVRIER DU JOUR - MARIE, AVEC 2 ENFANTS A CHARGE

ANNEE 1955

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU REVENU	ALLEMAGNE (R.F.) (a)		FRANCE		LUXEMBOURG	
	DM	%	Fr.f.	%	Fr.b.	%
				(b)		
I Salaire en espèces	4 455	105.1	543 930	81.2	87 479	89.7
II Valeur des avantages en nature <i>Logement</i>	189	4.5	34 750	5.2	7 800	8.0
III Gain brut (I+II)	4 644	109.5	578 680	86.4	95 279	97.7
IV Allocations familiales <i>a) versées au travailleur directement par l'entreprise</i> <i>b) versées au travailleur par un organisme spécialisé</i>	135	3.2	-	-	1 200	1.2
V Versements du travailleur à la Sécurité Sociale	-	-	136 320	20.4	10 656	10.7
VI Versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu	505	11.3	45 500	6.8	8 336	8.5
VII Revenu net (III + IV - V - VI)	33	0.9	-	-	1 309	1.3
	4 230	100.0	659 400	100.0	97 490	100.0

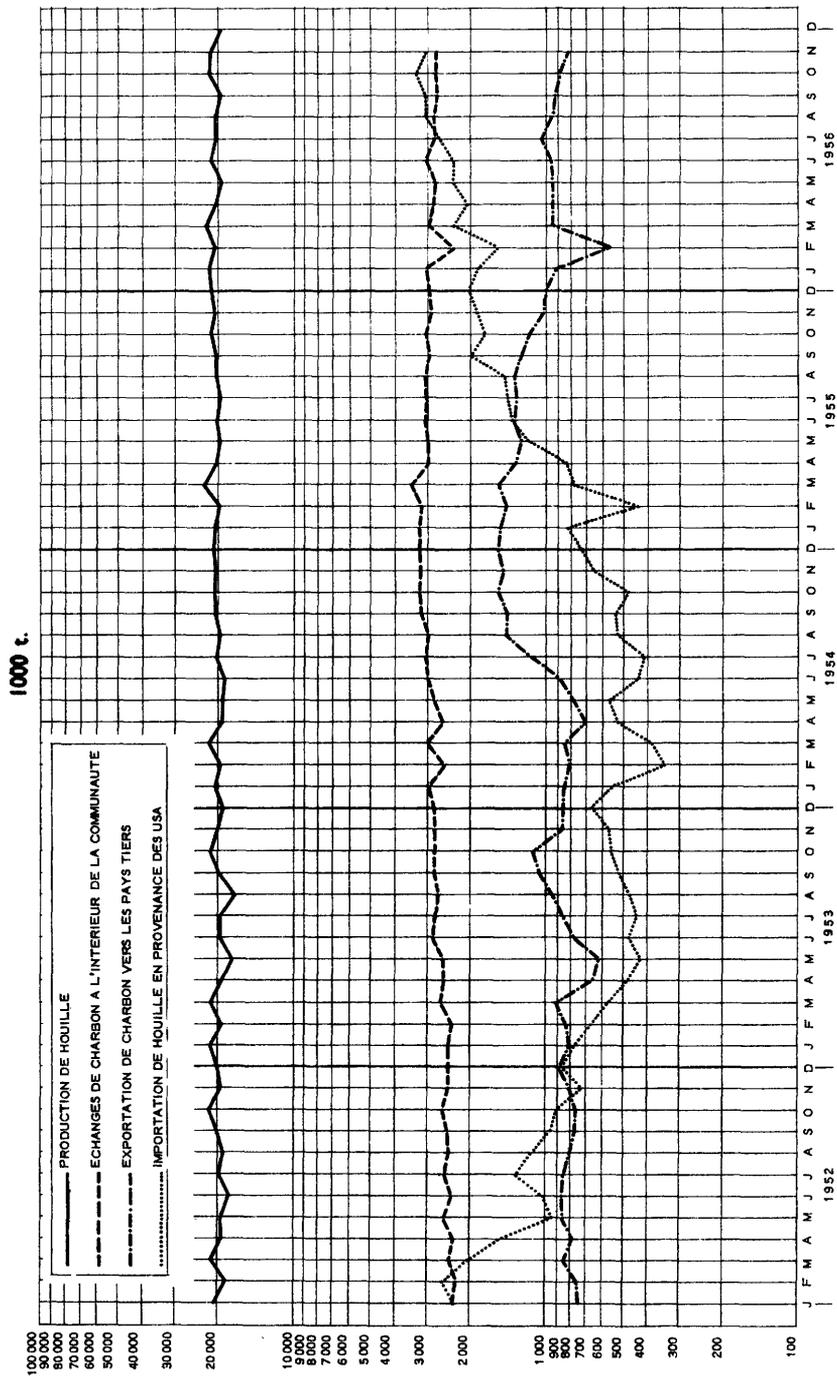
a) Bassin de Basse-Saxe

b) Bassin de l'Est.

ANNEXE STATISTIQUE

I. CARBON

SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE CHARBONNIERE DE LA COMMUNAUTE



PRODUCTION DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	118 925	16 279	29 651	52 973	1 167	12 424	231 419
1952	123 278	16 235	30 384	55 365	1 089	12 532	238 883
1953	124 472	16 418	30 060	52 588	1 126	12 297	236 961
1954	128 035	16 818	29 249	54 405	1 074	12 071	241 653
1955	130 728	17 329	29 978	55 335	1 136	11 895	246 401
1956 p	134 407	17 078	29 554	55 129	1 077	11 834	249 079
1954-VII	11 202	1 394	2 069	4 283	92	1 064	20 104
VIII	10 664	1 407	2 328	4 279	85	1 008	19 771
IX	10 765	1 474	2 427	4 493	92	1 029	20 280
X	11 060	1 474	2 504	4 627	91	1 041	20 797
XI	10 905	1 394	2 446	4 714	82	1 016	20 557
XII	11 070	1 414	2 579	4 701	80	985	20 829
1955 -I	10 616	1 473	2 503	4 813	89	1 019	20 513
II	10 565	1 387	2 333	4 669	88	919	19 961
III	12 062	1 620	2 665	5 141	97	1 101	22 686
IV	10 521	1 422	2 493	4 646	92	946	20 120
V	10 430	1 403	2 410	4 450	101	883	19 677
VI	10 324	1 402	2 595	4 639	91	985	20 036
VII	10 903	1 453	1 876	4 290	102	999	19 624
VIII	11 022	1 449	2 469	4 253	101	983	20 277
IX	10 767	1 461	2 590	4 349	97	1 036	20 299
X	11 235	1 474	2 691	4 725	95	1 003	21 223
XI	11 003	1 406	2 564	4 587	92	996	20 648
XII	11 280	1 381	2 786	4 774	89	1 025	21 336
1956 -I	11 608	1 574	2 608	4 774	96	1 025	21 685
II	11 113	1 448	2 390	4 619	85	934	20 589
III	11 628	1 565	2 850	5 129	93	1 050	20 315
IV	10 836	1 407	2 543	4 511	83	916	20 296
V	10 264	1 319	2 585	4 239	90	967	19 464
VI	11 521	1 466	2 589	4 666	90	1 027	21 359
VII	11 261	1 405	2 042	4 329	97	1 011	20 146
VIII	11 523	1 411	2 186	4 380	93	998	20 591
IX	10 782	1 371	2 226	4 139	87	954	19 559
X	11 638	1 519	2 645	4 978	95	1 084	21 959
XI p	11 520	1 374	2 535	4 864	93	1 018	21 404
XII p	10 712	1 219	2 355	4 501	75	850	19 712

p) Chiffres provisoires

STOCKS TOTAUX DE HOUILLE AUX MINES (a)
 et
 STOCKS TOTAUX DE COKE DANS LES COKERIES DE LA COMMUNAUTE
 (en fin de période)

1 000 t

PERIODE	STOCKS TOTAUX DE HOUILLE	STOCKS TOTAUX DE COKE
1951	2 266	351
1952	7 103	531
1953	10 472	4 260
1954	12 441	2 645
1955	7 511	555
1953 - Mars	8 756	634
Juin	10 310	1 364
Septembre	10 619	3 043
Décembre	10 472	4 260
1954 - Mars	12 103	4 462
Juin	13 953	4 137
Septembre	14 814	3 486
Décembre	12 441	2 645
1955 - März	11 576	1 005
Juin	10 570	793
Septembre	9 427	674
Décembre	7 511	555
1956 - Janvier	7 166	527
Février	7 751	441
Mars	7 443	410
Avril	6 953	405
Mai	6 592	473
Juin	6 736	472
Juillet	6 683	523
Août	6 773	617
Sept.	6 541	671
Octobre p	6 639	629
Nov. p	6 605	570
Déc. p	5 924	539

a) Non compris les stocks de houille des cokeries minières
 et fabriques d'agglomérés minières
 p) Chiffres provisoires

ECHANGES DE HOUILLE A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

(Livraisons des pays de la Communauté aux autres pays de la Communauté)

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	9 531	1 362	1 156	7 811	-	19 860
1952	9 059	2 305	1 039	7 364	4	19 771
1953	10 290	3 583	1 507	7 779	249	23 408
1954	12 383	4 284	1 559	7 715	924	26 865
1955	9 727	4 995	2 515	7 999	761	25 997
1956 p	9 652	3 298	1 077	7 557	655	22 239
1954 - VII	1 227	287	111	583	97	2 305
VIII	1 105	339	110	559	113	2 226
IX	1 118	334	141	624	105	2 322
X	1 091	342	146	635	85	2 299
XI	959	418	159	665	71	2 272
XII	968	622	147	716	65	2 518
1955 - I	875	515	133	686	68	2 277
II	883	476	148	695	63	2 265
III	936	618	294	729	75	2 652
IV	867	293	238	667	56	2 121
V	830	358	209	646	51	2 094
VI	771	438	270	623	65	2 167
VII	806	353	249	662	66	2 136
VIII	772	433	285	670	52	2 212
IX	716	425	214	632	73	2 060
X	766	401	177	692	64	2 100
XI	731	336	157	663	64	1 951
XII	774	347	141	634	57	1 953
1956 - I	813	301	116	739	70	2 039
II	627	166	66	655	27	1 541
III	784	311	99	707	70	1 972
IV	772	338	82	622	57	1 871
V	733	348	92	592	53	1 817
VI	921	353	100	664	68	2 106
VII	859	247	88	620	60	1 873
VIII	920	238	95	610	52	1 914
IX	827	212	80	590	46	1 755
X	790	262	90	647	59	1 848
XI p	856	286	84	585	56	1 867
XII p	749	236	85	525	37	1 632

p) Chiffres provisoires

IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE
EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE	
1951	6 000	1 832	6 340	-	6 533	8	2 521	23 234	
1952	7 879	1 173	5 361	-	5 077	67	2 707	22 264	
1953	5 045	1 133	1 615	-	4 222	6	1 802	13 823	
1954	3 881	852	2 215	-	4 842	5	2 129	13 924	
1955	9 271	1 453	2 901	-	6 820	-	2 603	23 048	
1956 p	13 715	2 822	8 811	-	7 553	37	5 007	37 944	
1954-VII	371	62	210	-	218	-	} 543	1 042 a	
VIII	246	97	183	-	397	1		1 105 a	
IX	387	86	200	-	283	1		1 138 a	
X	278	84	182	-	405	-		250	1 199
XI	286	69	178	-	533	-		179	1 245
XII	262	47	202	-	646	-		172	1 329
1955 - I	253	60	240	-	716	-	118	1 387	
II	218	51	219	-	320	-	174	982	
III	376	88	297	-	517	-	124	1 402	
IV	440	69	232	-	515	-	160	1 416	
V	553	100	230	-	584	-	233	1 700	
VI	586	124	226	-	599	-	258	1 793	
VII	780	132	207	-	609	-	226	1 954	
VIII	1 018	142	181	-	531	-	181	2 053	
IX	1 309	146	219	-	727	-	265	2 666	
X	1 271	156	264	-	523	-	210	2 424	
XI	1 146	202	238	-	609	-	328	2 523	
XII	1 320	182	348	-	570	-	326	2 746	
1956 - I	1 107	165	510	-	516	-	252	2 551	
II	662	132	493	-	573	-	365	2 227	
III	1 130	196	624	-	610	-	375	2 935	
IV	900	180	641	-	482	-	392	2 595	
V	1 098	112	594	-	645	-	503	2 952	
VI	1 153	218	658	-	588	-	332	2 949	
VII	1 303	202	858	-	630	-	405	3 397	
VIII	1 432	215	971	-	696	6	409	3 729	
IX	1 468	213	872	-	746	8	420	3 726	
X	1 406	351	942	-	686	4	505	3 894	
XI p	1 189	491	910	-	674	8	583	3 855	
XII p	867	346	737	-	706	11	466	3 134	

p) Chiffres provisoires

a) Les chiffres mensuels pour la Communauté ont été établis en calculant pour les Pays-Bas la moyenne mensuelle des chiffres trimestriels indiqués pour ce pays.

IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE
EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) sans la Sarre	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE	
1951	5 767	1 454	4 490	-	4 419	8	2 236	18 374	
1952	7 377	794	3 138	-	2 885	-	2 108	16 302	
1953	3 421	664	289	-	1 609	-	701	6 684	
1954	1 823	253	55	-	2 852	-	1 181	6 164	
1955	6 998	784	802	-	5 632	-	1 719	15 935	
1956 p	11 506	1 980	6 054	-	6 635	37	4 083	30 294	
1954-VII	217	19	10	-	96	-	} 296	441 a	
VIII	119	50	9	-	258	-		535 a	
IX	207	32	8	-	146	-		492 a	
X	79	26	4	-	290	-		149	548
XI	95	12	2	-	390	-		97	596
XII	120	-	6	-	523	-		98	747
1955 - I	134	7	38	-	603	-	46	828	
II	97	10	19	-	226	-	86	438	
III	211	38	47	-	428	-	47	771	
IV	287	29	32	-	400	-	91	839	
V	393	63	60	-	482	-	161	1 159	
VI	488	76	76	-	516	-	214	1 370	
VII	582	87	59	-	541	-	146	1 415	
VIII	765	77	37	-	463	-	118	1 460	
IX	1 055	77	45	-	635	-	194	2 006	
X	1 008	96	87	-	414	-	138	1 743	
XI	891	117	120	-	519	-	236	1 883	
XII	1 088	107	181	-	405	-	241	2 022	
1956 - I	882	107	307	-	398	-	186	1 881	
II	519	100	355	-	455	-	289	1 718	
III	912	150	420	-	543	-	269	2 295	
IV	750	131	402	-	442	-	304	2 030	
V	934	59	381	-	592	-	411	2 376	
VI	956	156	445	-	527	-	274	2 359	
VII	1 087	123	571	-	549	-	299	2 628	
VIII	1 185	124	702	-	645	6	345	3 006	
IX	1 285	145	628	-	641	8	362	3 069	
X	1 223	269	701	-	603	4	421	3 222	
XI p	1 032	401	662	-	602	8	507	3 212	
XII p	741	216	480	-	636	11	414	2 498	

a) Les chiffres mensuels pour la Communauté ont été établis en calculant pour les Pays-Bas la moyenne mensuelle des chiffres trimestriels indiqués pour ce pays.

p) Chiffres provisoires.

EXPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE VERS DES PAYS TIERS

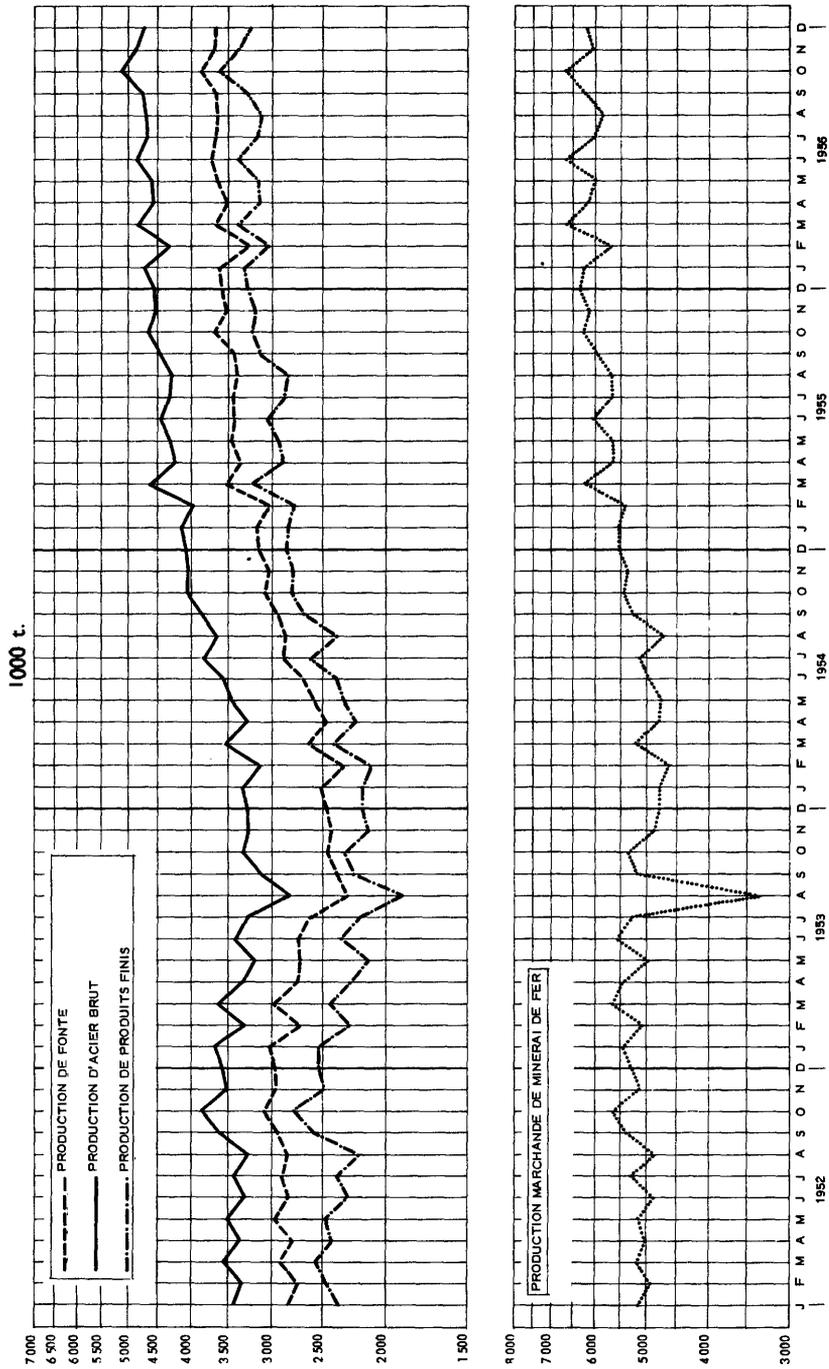
1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R. F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1951	3 880	366	688	582	11	5 527
1952	3 104	232	539	552	15	4 442
1953	3 264	582	881	1 094	51	5 872
1954	3 729	1 397	1 288	1 337	112	7 863
1955	2 825	2 056	3 330	1 776	110	10 097
1956 p	2 489	1 165	1 114	797	152	5 717
1954 - VII	287	135	85	100	12	619
VIII	365	180	132	147	12	836
IX	369	153	134	158	12	826
X	400	219	195	136	12	952
XI	371	253	147	126	9	906
XII	354	238	193	224	10	1 019
1955 - I	276	196	286	167	7	932
II	294	175	329	170	6	974
III	296	161	420	199	7	1 083
IV	224	168	396	170	5	963
V	206	170	341	168	9	894
VI	207	198	329	186	12	932
VII	212	136	279	180	12	819
VIII	234	184	273	149	10	851
IX	229	176	236	153	14	808
X	231	182	181	83	9	686
XI	206	148	134	83	8	579
XII	210	162	125	70	10	577
1956 - I	167	138	81	77	15	478
II	151	39	54	53	4	300
III	246	146	72	85	14	563
IV	196	124	102	89	14	525
V	180	124	105	76	13	498
VI	252	103	120	78	16	568
VII	238	113	120	70	14	554
VIII	231	91	110	66	13	510
IX	237	80	87	53	14	471
X	219	82	88	56	14	458
XI p	190	78	96	51	14	429
XII p	184	48	80	43	8	363

p) Chiffres provisoires

II. SIDÉRURGIE

SITUATION GENERALE DE L'ECONOMIE SIDERURGIQUE DE LA COMMUNAUTE



PRODUCTION MARCHANDE DE MINERAL DE FER DE LA COMMUNAUTE

1 000 t (réelles)

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	COMMUNAUTE
1951	11 160	84	35 196	576	5 664	52 680
1952	12 924	132	40 716	828	7 248	61 848
1953	10 385	100	42 444	978	7 169	61 076
1954	9 705	81	43 824	1 092	5 892	60 594
1955	11 381	106	50 265	1 375	7 182	70 309
1954 - VII	859	8	3 656	102	485	5 110
VIII	831	8	3 264	109	520	4 731
IX	840	8	3 786	110	515	5 259
X	867	10	3 981	104	533	5 495
XI	881	8	3 913	84	565	5 351
XII	891	10	3 968	95	570	5 534
1955 - I	851	9	4 048	86	543	5 537
II	885	9	3 918	78	515	5 405
III	1 010	10	4 514	98	587	6 219
IV	898	8	4 100	95	448	5 549
V	913	8	4 036	114	553	5 624
VI	922	7	4 335	117	623	6 004
VII	973	6	3 927	118	622	5 646
VIII	989	9	3 888	137	660	5 683
IX	973	11	4 176	138	675	5 973
X	987	10	4 463	145	661	6 266
XI	982	9	4 363	130	649	6 133
XII	998	10	4 606	121	645	6 382
1956 - I	1 008	11	4 524	102	595	6 240
II	922	8	4 174	93	487	5 684
III	1 055	13	4 780	134	676	6 658
IV	978	12	4 316	138	677	6 121
V	975	13	4 138	156	719	6 001
VI	1 036	15	4 777	155	688	6 651
VII	1 020	11	4 185	170	615	6 001
VIII	1 059	13	4 017	170	580	5 839
IX	1 001	12	4 428	152	624	6 217
X	1 107	13	4 769	162	633	6 684
XI	1 042	13	4 226	127	649	6 057
XII	1 016	12	4 393	97	672	6 190

PRODUCTION DE FONTE ET DE FERRO-ALLIAGES
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE (a)

1000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R. F.) <i>sans la Sarre</i>	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	12 877	2 550	4 775	9 772	1 143	3 076	539	34 732
1953	11 654	2 382	4 218	8 664	1 254	2 719	591	31 482
1954	12 512	2 499	4 561	8 830	1 298	2 801	610	33 111
1955	16 482	2 879	5 326	10 941	1 677	3 048	668	41 021
1956 p	17 577	3 018	5 657	11 423	1 935	3 276	662	43 544
1954-VII	1 100	218	373	751	132	247	49	2 870
VIII	1 131	221	396	683	127	245	54	2 857
IX	1 135	226	403	772	112	249	51	2 948
X	1 185	239	414	836	109	250	52	3 085
XI	1 201	232	394	820	94	246	51	3 038
XII	1 216	243	420	847	102	255	57	3 140
1955 - I	1 229	243	420	872	110	251	50	3 175
II	1 220	181	411	829	103	239	49	3 032
III	1 410	250	473	957	122	261	63	3 536
IV	1 326	227	450	914	146	234	59	3 356
V	1 372	246	448	943	166	244	59	3 478
VI	1 377	242	436	915	163	257	58	3 448
VII	1 414	252	431	877	168	253	58	3 453
VIII	1 433	240	431	842	157	251	55	3 409
IX	1 401	242	457	889	140	260	54	3 443
X	1 454	254	436	964	139	269	53	3 569
XI	1 421	253	447	953	131	262	56	3 523
XII	1 425	249	480	996	132	267	54	3 593
1956 - I	1 470	251	480	977	130	254	54	3 616
II	1 339	224	431	844	118	250	48	3 254
III	1 473	258	486	971	144	286	55	3 673
IV	1 408	245	466	942	150	272	52	3 535
V	1 431	239	469	974	185	275	55	3 628
VI	1 464	253	482	989	186	283	57	3 714
VII	1 505	252	441	922	199	278	57	3 654
VIII	1 506	256	475	882	182	265	62	3 628
IX	1 467	251	470	939	172	274	56	3 629
X	1 550	280	505	1 011	160	285	60	3 851
XI	1 501	257	474	974	150	276	52	3 704
XII	1 463	252	478	998	159	274	54	3 678
1957 - I p	1 524	258	503	1 025	155	290	64	3 819

p) Chiffres provisoires

a) Seulement ferro-alliages aux hauts-fourneaux

PRODUCTION D'ACIER BRUT ^(a)
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	15 806	2 823	5 098	10 867	3 535	3 002	685	41 816
1953	15 420	2 682	4 453	9 997	3 500	2 658	866	39 576
1954	17 435	2 805	4 934	10 627	4 207	2 828	929	43 765
1955	21 336	3 166	5 894	12 592	5 395	3 226	979	52 588
1956 p	23 187	3 375	6 364	13 390	5 900	3 455	1 049	56 720
1954								
VII	1 580	249	395	906	366	252	78	3 826
VIII	1 561	254	416	786	299	246	86	3 648
IX	1 556	253	432	933	355	258	72	3 859
X	1 614	265	443	994	396	256	80	4 048
XI	1 658	257	433	959	390	254	87	4 038
XII	1 596	259	455	1 012	402	265	77	4 066
1955-I	1 627	254	465	1 026	428	263	80	4 143
II	1 630	198	458	982	398	253	74	3 983
III	1 375	287	522	1 141	444	269	84	4 622
IV	1 662	257	493	1 062	437	244	77	4 232
V	1 698	262	470	1 067	472	252	76	4 297
VI	1 733	274	497	1 084	463	277	81	4 469
VII	1 806	274	455	964	468	259	86	4 312
VIII	1 871	267	481	920	404	269	82	4 294
IX	1 828	275	512	1 028	461	281	83	4 468
X	1 899	295	500	1 098	489	291	92	4 654
XI	1 858	272	499	1 085	461	280	88	4 543
XII	1 789	271	542	1 134	465	288	76	4 565
1956-I	1 945	283	537	1 112	465	269	89	4 700
II	1 799	256	493	1 014	427	269	83	4 341
III	1 978	285	560	1 153	470	300	86	4 832
IV	1 835	267	523	1 111	479	283	86	4 584
V	1 801	257	518	1 136	517	286	85	4 600
VI	1 938	288	561	1 176	493	304	85	4 845
VII	1 956	296	462	1 036	520	290	95	4 655
VIII	2 052	290	543	978	446	280	84	4 673
IX	1 925	281	525	1 133	517	284	83	4 748
X	2 101	310	581	1 222	551	305	99	5 169
XI	2 003	285	536	1 162	504	294	86	4 870
XII p	1 854	277	538	1 165	520	291	90	4 735
1957-I p	2 054	296	570	1 203	552	301	106	5 082

a) A partir de janvier 1955, y compris la production d'acier des fonderies d'acier indépendantes.
Pour l'Allemagne, France/Sarre et l'Italie celle-ci est déjà comprise dans les données des années précédentes.

p) Chiffres provisoires.

PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DE LA COMMUNAUTE (a)

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	10 932	1 943	3 732	7 765	2 724	2 160	444	29 700 <i>b)</i>
1953	9 962	1 806	3 396	6 862	2 460	1 904	575	26 965 <i>b)</i>
1954	11 280	1 884	3 592	7 271	2 805	2 132	707	29 671
1955	13 976	2 198	4 349	8 875	3 548	2 397	867	36 210
1954-VII	1 038	168	262	632	252	193	60	2 605
VIII	986	168	287	501	184	190	52	2 368
IX	1 010	172	330	656	256	194	64	2 682
X	1 053	174	343	690	278	198	64	2 800
XI	1 079	165	325	664	270	192	68	2 763
XII	1 065	181	352	716	265	202	68	2 849
1955 - I	1 066	174	342	715	274	197	70	2 838
II	1 066	135	341	701	269	190	67	2 769
III	1 205	205	397	809	319	207	76	3 218
IV	1 073	174	360	739	291	189	69	2 895
V	1 105	176	343	743	303	183	74	2 927
VI	1 135	183	366	789	296	201	84	3 054
VII	1 165	190	284	676	297	193	62	2 867
VIII	1 214	186	355	586	232	192	72	2 837
IX	1 215	192	389	751	299	204	71	3 121
X	1 253	197	389	772	315	213	74	3 213
XI	1 237	196	368	773	325	205	74	3 178
XII	1 239	190	414	821	315	220	73	3 272
1956 - I	1 302	208	413	788	312	210	73	3 306
II	1 205	179	374	719	296	203	66	3 042
III	1 302	202	422	824	340	234	75	3 399
IV	1 226	185	384	756	310	208	66	3 135
V	1 192	177	378	761	339	213	83	3 143
VI	1 310	197	419	833	341	231	72	3 403
VII	1 303	202	316	711	349	217	52	3 150
VIII	1 357	202	391	612	264	209	72	3 107
IX	1 277	196	401	785	336	213	71	3 279
X	1 402	213	434	985	382	232	90	3 639
XI	1 309	198	398	821	356	216	75	3 373
XII	1 223	192	384	812	337	217	67	3 232

a) Y compris Coils (produits finis) non relaminés dans la Communauté

b) Non compris Coils (produits finis)

PRODUCTION DE PRODUITS FINIS DE LA COMMUNAUTE PAR CATEGORIE DE PRODUITS (a)

1 000 t

Période	Matériel de voie	Profilés lourds	Profilés légers	Fil machine	Produits pour tubes	Feuillards	Tôles de 3 mm. et plus	Tôles de moins de 3mm	Coils (produits finis)	Total (b)
1952	1 440	2 712	10 176	2 844	2 136	2 328	4 284	3 780	.	29 700 c)
1953	1 497	2 603	8 691	2 478	1 512	2 039	4 523	3 615	.	26 958 c)
1954	1 108	2 739	9 381	3 156	1 254	2 571	4 424	4 966	70	29 669
1955	1 413	3 297	11 455	3 628	1 465	2 997	5 615	6 215	124	36 209
1954										
VII	102	263	822	268	118	221	374	426	8	2 602
VIII	95	241	756	240	112	200	352	369	3	2 368
IX	112	241	846	287	112	246	388	447	6	2 685
X	106	248	899	300	110	236	422	472	7	2 900
XI	98	250	874	288	113	252	421	463	5	2 764
XII	95	255	928	296	116	254	427	476	7	2 854
1955-I	96	244	916	296	120	250	436	481	4	2 843
II	113	242	877	279	114	240	414	487	6	2 772
III	127	296	1 012	324	136	272	484	559	5	3 215
IV	118	257	915	295	116	235	438	509	10	2 893
V	123	253	923	298	125	226	446	520	14	2 928
VI	123	281	952	298	126	254	468	541	14	3 057
VII	111	274	897	288	116	226	452	499	8	2 871
VIII	117	274	900	282	108	225	447	473	14	2 840
IX	118	287	987	322	119	251	490	539	14	3 127
X	119	301	1 014	323	125	263	512	537	15	3 209
XI	123	285	1 000	305	132	273	508	537	12	3 180
XII	125	303	1 049	317	127	278	520	542	12	3 273
1956 -I	129	290	1 059	335	131	281	540	530	11	3 306
II	111	267	988	311	123	253	498	480	10	3 041
III	130	303	1 099	336	134	281	557	545	13	3 398
IV	117	279	1 021	311	122	257	515	503	13	3 138
V	124	281	996	302	126	253	543	508	11	3 144
VI	135	320	1 074	321	141	259	594	546	11	3 401
VII	121	310	1 004	300	130	244	535	499	9	3 152
VIII	122	305	986	276	127	240	567	475	10	3 108
IX	116	312	1 059	303	133	252	568	526	12	3 281
X	131	337	1 181	336	153	274	632	580	15	3 639
XI	120	321	1 089	311	140	255	593	534	12	3 375
XII	129	306	1 022	308	141	229	576	506	16	3 233

a) Y compris Coils (produits finis) non relaminés dans la Communauté.

b) Les écarts dans les chiffres globaux, relatifs à la Communauté, tableaux XIII et XIV, proviennent des différences de groupement par pays au par qualité de produits.

c) Non compris coils (produits finis).

FORTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES
ECHANGES A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE

(Réceptions des pays de la Communauté en provenance d'autres pays de la Communauté)

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE (a)	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	799,2	832,8	22,8	313,2	33,5	756,0	2 757,6
1953	1 047,4	680,3	108,5	385,3	31,0	901,0	3 153,5
1954	1 676,2	756,2	474,3	465,6	32,0	1 051,1	4 455,4
1955	2 548,4	840,8	794,0	356,0	213,5	1 289,7	6 042,4
1954 - I	85,1	55,2	25,7	34,7	2,0	79,7	282,4
II	62,9	45,2	29,0	42,2	1,2	58,7	239,2
III	107,7	57,7	34,5	51,9	1,5	111,9	365,2
IV	121,0	49,4	33,9	52,5	2,5	87,0	346,3
V	137,9	49,9	37,4	33,8	2,9	86,6	348,5
VI	142,4	48,7	38,5	32,7	3,1	63,3	328,7
VII	161,3	52,5	37,2	33,0	3,6	72,1	359,7
VIII	145,9	69,1	42,5	41,9	3,1	90,1	392,6
IX	164,1	76,9	42,8	32,4	3,2	95,2	414,6
X	165,7	82,1	45,7	38,0	2,9	101,3	435,7
XI	182,1	82,4	57,4	40,1	2,5	99,5	464,0
XII	200,1	87,1	49,7	32,4	3,5	105,7	478,5
1955 - I	199,8	82,5	50,2	33,8	16,0	112,5	493,8
II	218,7	77,5	50,9	26,5	14,0	106,5	494,1
III	237,2	80,2	56,3	39,0	9,1	148,5	570,3
IV	215,2	70,6	60,5	27,8	10,9	117,8	502,8
V	196,5	50,4	61,6	44,9	17,5	98,3	469,2
VI	204,4	74,5	71,3	27,6	20,1	99,7	497,6
VII	203,9	55,4	71,6	24,4	18,3	120,1	493,7
VIII	200,5	57,6	70,3	26,9	20,5	96,8	472,6
IX	211,9	68,4	69,5	25,6	22,1	92,0	489,5
X	217,4	69,1	73,4	25,1	23,5	98,6	507,1
XI	218,3	70,6	71,6	25,8	20,1	99,1	505,5
XII	225,6	84,0	86,8	28,6	21,4	99,8	546,2
1956 - I	215,8	69,7	64,7	38,1	20,9	124,3	533,5
II	151,5	59,6	59,0	29,3	16,5	83,6	399,5
III	189,3	82,3	83,7	38,1	15,8	102,5	511,7
IV	189,7	71,0	78,3	24,6	13,4	133,0	510,0
V	155,0	72,4	80,6	26,5	16,6	115,6	466,7
VI	174,1	70,9	80,3	29,0	19,3	99,4	473,0
VII	169,8	59,2	72,3	29,2	19,3	114,3	464,1
VIII	158,1	65,3	68,8	26,1	20,0	94,1	432,4
IX	147,1	64,8	77,0	27,7	17,3	84,2	418,1
X	158,2	77,1	81,1	31,0	17,9	112,3	477,6
XI	138,7		76,7	37,7	20,9	105,2	

FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES
IMPORTATIONS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

PERIODE	1 000 t						
	ALLEMAGNE (R. F.) <i>sans la Sarre</i>	BELGIQUE (a)	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	184,8	88,8	75,6	237,6	30,0	165,6	782,4
1953	202,9	106,5	98,5	331,9	6,2	174,6	920,6
1954	213,3	148,8	39,7	414,6	7,4	140,5	964,3
1955	390,4	217,7	42,4	547,0	6,6	290,7	1 494,8
1954 - I	8,0	5,5	3,3	33,9	-	9,6	60,3
II	9,8	10,6	3,2	39,7	0,2	11,5	75,0
III	15,1	12,5	4,3	41,4	0,5	11,5	85,3
IV	15,6	10,6	2,8	23,9	0,2	3,9	57,0
V	18,0	8,4	4,6	28,9	0,3	14,0	74,2
VI	15,1	10,6	2,5	27,2	0,2	12,5	68,1
VII	16,2	10,4	1,8	31,9	0,2	13,4	73,9
VIII	21,3	17,8	2,5	21,9	1,2	10,2	74,9
IX	22,3	10,2	2,6	38,4	0,6	13,3	87,4
X	20,5	18,0	3,5	34,9	1,5	12,6	91,0
XI	24,1	16,9	5,3	43,5	0,5	13,8	104,1
XII	27,3	17,3	3,3	49,0	2,0	14,2	113,1
1955 - I	20,5	9,6	2,0	53,2	0,2	14,7	100,2
II	27,2	15,7	2,7	44,4	2,1	16,6	108,7
III	22,8	16,6	3,2	54,2	0,2	36,6	133,6
IV	24,3	18,3	2,3	45,2	1,2	21,8	113,1
V	31,9	16,8	3,9	44,6	0,2	19,2	116,6
VI	37,7	25,2	5,7	40,3	0,2	32,6	141,7
VII	40,4	12,2	7,3	38,7	0,0	42,6	141,2
VIII	32,3	22,7	2,4	50,0	0,2	22,0	129,6
IX	28,1	23,5	2,7	48,8	0,2	22,7	126,0
X	35,1	15,7	3,9	47,3	0,2	13,9	116,1
XI	43,5	21,1	4,0	34,0	1,8	28,6	133,0
XII	46,6	20,3	2,3	46,3	0,1	19,4	135,0
1956 - I	51,6	30,7	2,0	34,8	0,2	20,5	139,8
II	38,3	13,8	2,7	27,9	1,4	15,3	99,4
III	32,4	26,8	3,4	43,4	2,5	26,4	134,9
IV	35,4	21,2	2,5	41,0	0,4	19,7	120,2
V	27,0	18,2	4,4	42,3	1,3	24,0	117,2
VI	79,6	24,4	8,2	51,9	2,6	18,8	185,5
VII	44,8	15,9	3,4	39,8	3,2	15,3	122,4
VIII	57,1	19,4	4,4	37,8	0,8	9,3	128,8
IX	35,1	17,0	8,9	52,1	0,2	12,1	125,4
X	39,2	26,1	9,9	30,0	2,4	9,2	116,8
XI	44,0		12,4	61,9	0,1	11,7	

FONTE BRUTE, ACIER BRUT ET PRODUITS LAMINES
EXPORTATIONS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE VERS DES PAYS TIERS

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) <i>sans La Sarre</i>	BELGIQUE <i>a)</i>	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	1 222,8	1 908,0	2 019,6	21,6	1 233,6	237,6	6 643,2
1953	1 053,6	1 688,3	2 361,5	68,7	1 103,8	310,3	6 586,2
1954	1 439,3	1 706,8	2 129,5	84,4	898,0	311,0	6 569,0
1955	1 449,6	1 885,3	2 984,0	141,7	952,6	381,5	7 794,7
1954 - I	103,3	128,1	170,9	1,7	50,0	33,8	487,8
II	71,2	140,3	165,1	1,0	64,5	22,8	464,9
III	152,6	129,0	164,3	1,5	55,0	25,6	528,0
IV	116,4	142,1	175,9	1,4	59,3	20,0	515,1
V	154,5	135,3	164,2	2,6	77,5	21,1	555,2
VI	138,9	159,9	183,7	14,3	85,9	33,9	616,6
VII	125,5	118,6	146,8	4,2	95,7	25,6	516,4
VIII	127,4	126,8	163,7	10,9	92,9	27,0	548,7
IX	101,7	149,1	169,1	11,8	88,4	17,7	537,8
X	100,0	165,4	198,7	12,9	72,1	19,4	568,5
XI	114,9	136,8	223,4	14,3	71,2	41,4	602,0
XII	132,9	175,4	203,7	7,8	85,5	22,7	628,0
1955 - I	86,9	147,4	212,3	12,2	69,2	22,4	550,4
II	109,9	156,8	244,6	11,6	74,9	22,3	620,1
III	116,6	176,5	233,9	5,4	74,5	33,6	640,5
IV	115,9	174,8	310,8	10,6	74,9	31,5	718,5
V	138,8	147,4	241,1	10,6	78,3	32,8	649,0
VI	116,7	171,6	249,6	17,9	70,5	27,1	653,4
VII	109,7	100,7	190,9	13,5	69,6	46,2	530,6
VIII	113,9	157,2	230,8	10,9	86,9	33,8	633,5
IX	125,8	160,2	223,3	16,0	85,2	17,2	627,7
X	121,3	174,7	252,0	9,6	88,3	41,8	687,7
XI	132,9	146,4	236,4	13,9	77,6	43,3	650,5
XII	161,2	171,6	358,3	9,5	102,7	29,5	832,8
1956 - I	128,4	177,0	228,7	13,7	77,9	31,8	657,5
II	127,6	167,7	212,1	24,1	82,0	19,0	632,5
III	109,4	204,9	247,2	30,5	103,6	20,1	715,7
IV	213,2	188,1	230,0	22,9	84,8	26,1	765,1
V	164,8	191,3	243,7	33,2	92,5	30,8	756,3
VI	187,6	225,9	241,1	28,6	107,1	23,4	813,7
VII	168,6	167,7	237,3	29,9	97,0	22,7	723,2
VIII	178,3	194,3	205,6	37,4	99,6	26,0	741,2
IX	259,5	199,0	189,1	32,2	103,1	25,6	808,5
X	181,1	220,1	237,2	41,4	114,2	29,4	823,4
XI	295,7	192,9	211,2	36,6	104,7	23,5	864,6

MINERAI DE FER
RECEPTIONS EN PROVENANCE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

1 000 t (réelles)

PERIODE	PAYS DE RECEPTION						
	ALLEMAGNE (R.F.) a)	BELGIQUE	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
1952	769,2	7 050,0	54,0	1,2	3 805,2	129,6	11 809,2
1953	654,6	6 793,4	676,2	0,9	4 022,8	182,3	12 330,2
1954	346,4	7 003,1	80,7	1,2	4 686,5	165,5	12 283,4
1955	789,6	8 477,1	61,1	2,8	5 085,0	129,8	14 545,4
1954 - I	33,7	506,6	4,7	-	346,5	15,8	907,3
II	26,0	543,9	6,4	-	378,2	6,2	960,7
III	57,6	508,7	4,9	-	415,8	28,6	1 015,6
IV	47,1	542,2	6,8	0,1	376,2	4,5	976,9
V	44,7	545,1	9,2	0,0	379,9	16,1	995,0
VI	19,0	528,9	4,6	0,1	404,4	7,7	964,7
VII	27,0	597,6	10,1	0,1	395,5	6,0	1 036,3
VIII	29,2	697,3	9,4	0,1	386,7	20,4	1 143,1
IX	19,3	649,7	6,3	0,1	386,8	11,4	1 073,6
X	11,3	614,9	7,6	0,1	405,4	6,5	1 045,8
XI	13,6	607,0	5,6	0,1	399,6	20,3	1 046,2
XII	17,9	661,2	5,1	0,5	411,5	22,0	1 118,2
1955 - I	44,4	622,5	1,9	0,2	411,3	9,1	1 089,4
II	58,2	629,8	2,7	0,1	401,7	11,7	1 104,2
III	56,1	745,5	2,1	0,2	449,6	15,2	1 268,7
IV	54,4	750,8	1,4	0,1	392,2	9,4	1 208,3
V	65,2	704,5	1,0	0,2	403,1	5,8	1 179,9
VI	82,3	727,2	2,7	0,5	412,1	19,5	1 244,3
VII	64,2	690,8	5,4	0,3	405,1	6,6	1 172,4
VIII	70,2	717,6	8,9	0,2	438,5	3,1	1 238,5
IX	65,1	741,2	2,9	0,3	428,3	9,2	1 247,0
X	68,1	694,0	9,7	0,2	468,3	20,3	1 260,6
XI	75,3	692,4	10,9	0,3	445,0	13,0	1 236,9
XII	86,1	760,8	11,5	0,2	429,8	6,9	1 295,3
1956 - I	90,8	715,1	8,8	0,8	416,1	14,5	1 246,1
II	57,3	675,5	7,1	1,2	402,7	6,3	1 150,1
III	100,9	732,4	7,3	0,1	467,6	25,8	1 334,1
IV	101,8	698,2	8,5	0,2	439,3	6,1	1 254,1
V	103,1	746,1	9,9	0,2	413,8	3,1	1 276,2
VI	118,8	699,3	8,7	0,3	496,0	4,6	1 327,7
VII	97,7	685,3	8,9	0,2	453,4	6,3	1 251,8
VIII	101,6	730,9	4,0	0,3	446,1	14,0	1 296,9
IX	100,7	731,5	8,0	0,1	441,0	6,3	1 287,6
X	123,3	641,4	6,6	0,1	491,4	4,7	1 267,5
XI	112,8		11,7	0,1	422,8	10,2	

a) ohne Saarland

MINÉRAI DE FER
IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE PAYS TIERS

1 000 t (réelles)

PERIODE	PAYS DE RECEPTION						
	ALLEMAGNE (R.F.) a)	BELGIQUE	FRANCE/SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTÉ
1952	8 871,6	1 969,2	382,8	694,8	526,8	1 051,2	13 496,4
1953	9 382,7	2 215,7	291,0	732,7	527,6	1 085,0	14 234,7
1954	8 398,0	2 279,8	228,6	669,2	52,9	954,1	12 582,6
1955	13 524,5	2 621,7	492,4	884,0	57,2	929,5	18 509,3
1954 - I	472,4	142,1	16,4	63,0	14,2	72,8	780,9
II	317,4	147,1	16,8	13,0	13,4	92,2	599,9
III	504,4	194,5	22,7	82,0	11,4	117,5	932,5
IV	617,8	159,4	15,6	89,4	-	48,2	930,4
V	570,0	166,9	8,5	70,6	-	118,5	934,5
VI	633,2	183,8	11,3	97,2	-	67,3	992,8
VII	819,1	205,9	14,1	53,3	-	56,4	1 148,8
VIII	902,5	258,5	35,8	13,6	-	110,9	1 321,3
IX	943,1	247,0	11,3	51,4	2,1	70,1	1 325,0
X	977,5	209,5	29,3	50,2	3,4	48,4	1 318,3
XI	874,9	210,6	18,1	58,3	4,2	58,0	1 224,1
XII	765,7	154,5	28,7	27,2	4,2	93,8	1 074,1
1955 - I	638,9	241,6	33,1	16,1	6,7	98,0	1 034,4
II	948,7	169,5	24,7	64,0	3,4	37,1	1 247,4
III	940,0	182,4	32,1	24,2	5,0	75,6	1 259,3
IV	1 054,0	215,6	34,3	60,6	5,2	33,1	1 402,8
V	1 019,5	253,3	50,5	40,9	5,0	68,7	1 437,9
VI	1 315,3	188,6	54,8	41,5	4,2	72,9	1 677,3
VII	1 419,5	186,3	48,1	154,9	3,4	74,7	1 886,9
VIII	1 377,7	288,0	39,1	109,2	5,0	98,0	1 917,0
IX	1 362,0	263,7	41,8	61,7	6,7	68,1	1 804,0
X	1 301,1	232,9	35,0	125,5	5,0	122,2	1 821,7
XI	1 013,9	217,5	42,5	40,9	4,2	137,8	1 456,8
XII	1 133,9	182,3	56,4	144,5	3,4	43,3	1 563,8
1956 - I	1 374,6	175,8	35,1	80,1	5,9	126,5	1 798,0
II	614,6	222,6	39,7	98,4	5,0	65,9	1 046,2
III	1 235,9	218,5	54,7	84,1	6,7	111,3	1 711,2
IV	1 313,1	191,2	26,7	98,1	4,2	45,6	1 678,9
V	1 348,5	196,9	40,8	108,8	3,4	67,0	1 765,4
VI	1 414,0	257,8	44,7	53,7	5,9	59,5	1 835,6
VII	1 650,5	294,3	57,6	104,4	5,0	139,0	2 250,8
VIII	1 598,1	312,7	29,0	89,1	5,9	64,9	2 099,7
IX	1 696,5	294,9	69,1	104,3	6,7	129,1	2 300,6
X	1 632,3	287,5	45,5	131,1	5,0	189,3	2 290,7
XI	1 604,5		55,6	182,4	6,0	184,9	

a) sans la Sarre

EVOLUTION COMPAREE PAR PAYS, DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE DE FONTE BRUTE
EN COURS D'ANNEE ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE (1)

1 000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) (sans la Sarre)	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
A. Production maximum possible en cours d'année								
1955	17 000	3 000	5 650	11 500	1 770	3 110	670	42 700
1956	18 000	3 000	5 900	12 100	2 030	3 300	700	45 030
B. Production effectivement réalisée (rythme annuel) (2)								
1955	16 482	2 879	5 320	10 941	1 677	3 048	668	41 015
1956 p	17 577	3 018	5 657	11 423	1 935	3 276	662	43 544
1955 1. tr.	15 649	2 730	5 285	10 778	1 358	3 044	657	39 501
2. tr.	16 345	2 865	5 347	11 118	1 902	2 946	704	41 227
3. tr.	16 852	2 909	5 230	10 344	1 843	3 030	661	40 869
4. tr.	17 060	2 997	5 405	11 516	1 591	3 165	646	42 380
1956 1. tr.	17 202	2 946	5 618	11 229	1 574	3 177	630	42 376
2. tr.	17 304	2 964	5 743	11 642	2 086	3 353	659	43 751
3. tr.	17 813	3 020	5 512	10 910	2 200	3 250	695	43 400
4. tr.	17 955	3 139	5 794	11 866	1 866	3 322	659	44 601
C. Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible $\frac{(B)}{(A)}$ (3)								
a) Taux annuel d'utilisation de la production maximum possible								
1955	97,0	96,0	94,2	95,1	94,7	98,0	99,7	96,1
1956	97,7	100,6	95,9	94,4	95,3	99,3	94,6	96,7
b) Indice trimestriel de production								
1955 1. tr.	92,1	91,0	93,5	93,7	76,7	97,9	98,1	92,5
2. tr.	96,1	95,5	94,6	96,7	107,5	94,7	105,1	96,5
3. tr.	99,1	97,0	92,6	89,9	104,1	97,4	98,7	95,7
4. tr.	100,4	100,0	95,7	100,1	89,9	101,8	96,4	97,2
1956 1. tr.	95,6	98,2	95,2	92,8	77,5	96,3	90,0	94,1
2. tr.	96,1	98,8	97,3	96,2	102,8	101,6	94,1	97,2
3. tr.	98,9	100,7	93,4	90,2	108,4	98,5	99,3	96,4
4. tr.	99,8	104,6	98,2	98,1	91,9	100,7	94,1	99,-

(1) Y compris spiegel et ferro-manganèse carburé.

(2) Le rythme annuel de production de chaque trimestre est établi d'après le nombre total de jours calendaires du trimestre, rapporté au nombre total de jours de l'année (N.B.: L'année 1956 est bissextile).

(3) Les données annuelles seules donnent le taux d'utilisation de la production maximum possible; les données trimestrielles constituent des indices de production de la fonte rapportés à la production maximum possible de l'année en cours prise comme base 100.

EVOLUTION COMPAREE PAR PAYS DE LA PRODUCTION MAXIMUM POSSIBLE D'ACIER BRUT (1)
EN COURS D'ANNEE, ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE

1000 t

PERIODE	ALLEMAGNE (R.F.) (sans la Sarre)	SARRE	BELGIQUE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
A. Production maximum possible en cours d'année								
1955	22 000	3 300	6 250	13 450	5 720	3 270	1 010	55 000
1956	23 500	3 375	6 680	13 925	6 220	3 430	1 090	58 220
B. Production effectivement réalisée (rythme annuel) (2)								
1955	21 336	3 166	5 894	12 592	5 395	3 226	979	52 588
1956 p	23 187	3 375	6 377	13 398	5 909	3 455	1 051	56 752
1955 1. tr.	20 452	2 896	5 795	12 586	5 114	3 201	952	50 956
2. tr.	21 683	3 280	5 935	13 023	5 677	3 152	974	53 724
3. tr.	21 113	3 159	5 734	11 491	5 090	3 173	978	50 738
4. tr.	22 110	3 334	6 100	13 268	5 698	3 369	1 009	54 888
1956 1. tr.	22 662	3 221	6 216	12 859	5 376	3 350	1 012	54 696
2. tr.	22 973	3 345	6 600	13 968	6 291	3 584	1 053	57 814
3. tr.	23 198	3 431	6 140	12 506	5 703	3 371	1 025	55 374
4. tr.	23 909	3 498	6 554	14 291	6 300	3 511	1 107	59 170
C. Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible $\frac{(B)}{(A)}$ (3)								
a) Taux annuel d'utilisation de la production maximum possible								
1955	97,0	95,9	94,3	93,6	94,3	94,1	96,9	95,6
1956	98,7	100,-	95,5	96,2	95,-	100,7	96,4	97,5
b) Indice trimestriel de production								
1955 1. tr.	93,-	87,8	92,7	93,6	89,4	97,9	94,3	92,6
2. tr.	98,6	99,4	95,-	96,8	99,2	96,4	96,4	97,7
3. tr.	96,-	95,7	91,7	85,4	89,-	97,-	96,8	92,3
4. tr.	100,5	101,0	97,6	98,6	99,6	103,-	99,9	99,8
1956 1. tr.	96,4	95,4	93,1	92,3	86,4	97,7	92,8	93,9
2. tr.	97,8	99,1	98,8	100,3	101,4	104,5	96,6	99,3
3. tr.	98,7	101,7	91,9	89,8	91,7	98,3	94,-	95,1
4. tr.	101,7	103,6	98,1	102,6	101,3	102,4	101,6	101,6

- (1) Lingots et acier liquide pour moulage, y compris la production des fonderies d'acier indépendantes.
- (2) Le rythme annuel de production de chaque trimestre est établi pour chaque pays d'après le nombre de jours ouvrables du trimestre, rapporté au nombre total de jours ouvrables de l'année.
- (3) Les données annuelles seules donnent le taux d'utilisation de la production maximum possible; les données trimestrielles constituent des indices de production de l'acier, rapportées à la production maximum possible de l'année en cours, prise comme base 100.

EVOLUTION COMPAREE POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE, DE LA PRODUCTION
MAXIMUM POSSIBLE D'ACIER BRUT (1) EN COURS D'ANNEE,
ET DE LA PRODUCTION EFFECTIVEMENT REALISEE, PAR PROCEDES DE FABRICATION

1000 t

PERIODE	ACIER THOMAS	ACIER MARTIN	ACIER ELECTRIQUE	ACIER BESSEMER	AUTRES ACIERS	TOTAL
A. Production maximum possible en cours d'année						
1955	28 890	21 246	4 585	267	12	55 000
1956	30 276	22 305	5 360	267	12	58 220
B. Production effectivement réalisée (rythme annuel) (2)						
1955	27 521	20 485	4 336	234	9	52 585
1956 p	29 379	22 105	5 020	242	7	56 753
1955 1. tr.	26 809	19 919	4 023	236	9	50 996
2. tr.	27 815	21 105	4 546	249	9	53 724
3. tr.	25 621	19 803	4 063	222	9	50 738
4. tr.	28 819	21 146	4 674	240	9	54 888
1956 1. tr.	28 503	21 436	4 513	236	9	54 696
2. tr.	30 130	22 235	5 195	254	6	57 814
3. tr.	28 551	21 758	4 825	235	5	55 374
4. tr.						
C. Rapport en % entre la production réelle et la production maximum possible $\frac{(B)}{(A)}$ (3)						
a) Taux annuel d'utilisation de la production maximum possible						
1955	95,3	96,4	94,6	87,6	75,-	95,6
1956	97,-	99,1	93,7	90,6	58,3	97,5
b) Indice trimestriel de production						
1955 1. tr.	92,8	93,8	87,7	88,4	75,0	92,5
2. tr.	96,3	99,3	99,1	93,3	75,0	97,8
3. tr.	92,1	93,2	89,1	83,1	75,0	92,5
4. tr.	99,8	99,5	101,9	89,9	75,0	99,8
1956 1. tr.	94,1	96,1	84,2	88,4	75,0	93,9
2. tr.	99,5	99,7	96,9	95,1	50,0	99,3
3. tr.	94,3	97,5	90,-	88,0	41,7	95,1
4. tr.						

(1) Lingots et acier liquide pour moulage, y compris la production des fonderies d'acier indépendantes.

(2) Le rythme annuel de production de chaque trimestre est établi pour chaque pays d'après le nombre de jours ouvrables du trimestre, rapporté au nombre total de jours ouvrables de l'année.

(3) Les données annuelles seules donnent le taux d'utilisation de la production maximum possible; les données trimestrielles constituent des indices de production de l'acier, rapportés à la production maximum possible de l'année en cours, prise comme base 100.